

Philanthropie et financement des associations en Belgique - Etat des pratiques

Auteur : Paques, Benoît

Promoteur(s) : Xhauffair, Virginie

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'ULg

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en Financial Analysis and Audit

Année académique : 2015-2016

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/1269>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

PHILANTHROPIE ET FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS EN BELGIQUE – ETAT DES PRATIQUES

Jury :
Promoteur :
Virginie XHAUFLAIR
Lecteurs :
Pascale GONDA
Sybille MERTENS

Mémoire présenté par
Benoit PAQUES
En vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences de Gestion à finalité
spécialisée en Financial Analysis & Audit
Année académique 2015/2016

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord Madame Xhaufflair, Docteur en sciences de gestion, chargée de cours à HEC-ULg et titulaire de la Chaire Baillet Latour en philanthropie et investissement Social, pour son accompagnement précieux tout au long de ce travail. Je remercie également Madame Mertens, Docteur en sciences économiques, chargée de cours à HEC-ULg et titulaire de la Chaire Cera, pour m'avoir permis de découvrir l'environnement associatif. Mes remerciements vont aussi à Madame Gonda, coordinatrice à Donorinfo, pour avoir fourni la base de données et pour son suivi durant cette période.

Sommaire

<i>Introduction</i>	<hr/> - 5 -
<i>Cadre théorique</i>	<hr/> - 7 -
<i>Analyse pratique</i>	<hr/> - 43 -
<i>Conclusion</i>	<hr/> - 69 -
<i>Table des annexes</i>	<hr/> - 73 -
<i>Bibliographie</i>	<hr/> 103
<i>Table des matières</i>	<hr/> 107

Liste des abréviations

AG	Assemblée générale
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AISBL	Association internationale sans but lucratif
ASBL	Associations sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
CA	Conseil d'administration
CNC	Conseil national de la coopération
CNCD	Centre national de coopération au développement
CPAS	Centres publics d'action sociale
ETP	Équivalents temps plein
FFRS	Fonds fédéral pour la recherche scientifique
FSMA	<i>Financial Services and Market Authorities</i> (Autorité des services et marchés financiers)
GE	Grandes entreprises
ICN	Institut des comptes nationaux
IPCF	Institut professionnel comptable des fiscalistes agréés
IPM	Impôt des personnes morales
ISBL	Institutions sans but lucratif
ISOC	Impôt des sociétés
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique
MSF	Médecin sans frontières
ONG	Organisations non gouvernementales
PE	Petites entreprises
PIB	Produit intérieur brut
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SFS	Société à finalité sociale
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande
TIC	Technologies de l'information et de communication
TPE	Très petites entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VZW	Vereniging zonder winstoogmerk

Introduction

Ce mémoire concerne la philanthropie et le financement des associations en Belgique. Ce sujet est particulièrement intéressant pour de nombreuses raisons. Premièrement parce que les associations sont un type d'entreprises peu connu par rapport aux entreprises classiques. Cela est notamment expliqué par le fait que ce modèle est sous représenté par rapport aux autres¹ mais aussi parce qu'il n'est proposé que tard dans le cursus des étudiants qui auraient choisi cette option. Vu ma formation en Financial Analysis & Audit, il s'agissait d'une opportunité d'élargir un peu plus ma vision du monde économique tout en pouvant profiter des atouts de mes connaissances pour voir les choses de façon différente. Ensuite parce que la philanthropie suscite un intérêt croissant et est de plus en plus d'actualité. Un autre objectif était de visiter des associations et de rencontrer des gens de ce milieu. Cet objectif a été atteint via des participations à des journées concrètes comme « Chaire Cera (Cera) - Société wallonne d'économie sociale marchande (SOWECSOM) Tour », « les visites d'initiatives d'économie sociale à Liège » ou encore « le printemps des sociétés coopératives et participatives (SCOP) ». Celles-ci m'ont permis de faire des rencontres multiples et ainsi de récolter de nombreuses informations tout en découvrant la réalité du terrain.

Parlons à présent des différents contenus abordés dans ce mémoire. Cette introduction sera suivie d'une partie théorique. Celle-ci permettra d'établir des liens avec la partie pratique qui interviendra en troisième lieu. Cette dernière sera ponctuée par une conclusion.

Concernant la partie théorique qui sera abordée dans un premier temps, celle-ci est divisée en quatre chapitres. Premièrement, la question de la philanthropie est abordée avec un approfondissement quant à son évolution et les différentes formes que celle-ci peut prendre.

Ce premier point est suivi des enjeux que la philanthropie soulève dans le secteur associatif. En effet, un nombre croissant d'associations voit son financement public diminuer et la philanthropie se présente comme une des seules alternatives réelles pour celles-ci. Ce concept d'association est approfondi dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre traite la question du financement des Associations sans but lucratif (ASBL). Les modes de financement sont brièvement énoncés et définis avec une distinction entre opérations courantes d'une part et dépenses d'investissement et besoins de trésorerie d'autre part. Une fois les différentes

¹ Les associations sans but lucratif (ASBL) représentent 90% des Equivalents Temps Plein (ETP) des entreprises sociales. Ces dernières représentent 11,8% du total des ETP en Belgique contre 59,1% pour le secteur privé et 29,2% pour le secteur public (Baromètre 2015 – Académie des entrepreneurs sociaux).

méthodes de financement des ASBL bien ciblées, cela nous permettra d'aborder le cinquième chapitre. Celui-ci traite de la situation du secteur associatif en Belgique. Une brève description de ce secteur sera ainsi faite quant à son poids économique en Belgique mais également en termes d'emploi selon des angles régionaux et sectoriels.

La deuxième partie de cet ouvrage est une approche pratique concernant l'analyse de la base de données de Donorinfo². Cette dernière reprend plus de 240 organisations philanthropiques et permet donc d'établir certains liens entre ces résultats et le monde associatif en Belgique.

Dans un premier temps il s'agit d'expliquer la méthode utilisée pour réaliser cette analyse quant à l'échantillon et les limites relatives à celle-ci. Cet échantillon sera également présenté.

Par la suite aura lieu la présentation des résultats basés sur les analyses reprenant les différentes hypothèses. Celles-ci soulèvent des questions pertinentes concernant l'emploi et le financement des opérations courantes mentionnées dans la partie théorique. Ainsi la croissance de l'emploi dans le secteur associatif concernant aussi bien les salariés que les volontaires sera abordée sous une approche globale dans un premier temps, mais également selon la région, la taille et les secteurs. Ultérieurement se trouvera une analyse concernant la variation des fonds publics et privés. Le financement public est-il réellement en diminution et la philanthropie compense-t-elle cette baisse de financement ? La question de la philanthropie sera par ailleurs omniprésente avec une analyse de la répartition et de l'évolution des différents produits les constituant. Enfin, le lien entre deux variables données sera étudié. Cela concerne premièrement la relation entre volontaires et salariés. Un objectif important sera également de déterminer les facteurs influençant les dons perçus par les associations. Les variables étudiées seront les volontaires, les charges de récolte mais aussi les charges en information, sensibilisation et éducation.

Un troisième point concerne la discussion transversale. L'entièreté des hypothèses est ici reprise et le lien avec la théorie est à nouveau effectué. Une discussion a également lieu quant à l'élargissement des résultats trouvés.

La dernière partie est la conclusion qui reprend succinctement les hypothèses posées, la méthode utilisée pour analyser les résultats, un résumé de ces résultats ainsi qu'une ouverture en vue d'analyses ultérieures.

² Donorinfo est une fondation d'utilité publique indépendante qui offre une information objective et contrôlée sur les activités et moyens financiers de plus de 240 organisations philanthropiques actives dans l'aide aux personnes - donorinfo.be

Cadre théorique

Cette première partie théorique traite de la philanthropie et du financement des associations dans un cadre plus théorique. En effet dans cette partie, plusieurs enjeux de la philanthropie seront évoqués et certains d'entre eux seront approfondis ultérieurement dans un aspect quantitatif via l'analyse de la base de données de Donorinfo.

La philanthropie permettant le financement des associations constitue une question des plus actuelles pour le secteur associatif. En effet suite aux diverses crises que nous connaissons, qu'elles soient économiques, sociales et environnementales, les plus démunis mais aussi les secteurs les plus vulnérables sont les plus touchés. Beaucoup d'associations voient donc leur travail augmenter tout en ayant des contraintes de plus en plus fortes. Leur manière de fonctionner et de se développer est en train d'évoluer impactant directement l'emploi. Ces différents challenges sont combinés à une diminution de l'impact des pouvoirs publics au sein de ces associations. En effet, ceux-ci ne semblent plus autant jouer leur rôle d'aide publique. Cela provoque donc un changement concernant leur financement et plus précisément une implication accrue de se financer davantage par le financement privé. Le rôle de la philanthropie prend donc une place de plus en plus importante au sein des associations. Ce chapitre va donc analyser plus en détail les différents enjeux auquel la philanthropie va devoir faire face.

1. Philanthropie

Ce chapitre va définir le concept de philanthropie ainsi que les différentes formes qu'elle peut prendre. En effet, celle-ci évolue étant donné divers facteurs comme la prolifération des nouvelles technologies. Sa raison même change et son public aussi : ainsi la philanthropie initiale dite de charité passe progressivement à une philanthropie à la recherche d'un impact social. De plus cette nouvelle philanthropie ou « venture philanthropy » peut prendre différentes formes en fonction de l'objectif poursuivi.

1.1. Définition et évolution

L'origine du terme philanthropie repose d'une part sur le mot *philos* qui signifie l'amour et *anthropos* qui veut dire être humain. Une équipe de chercheurs (Chaire Baillet Latour, 2014) définit la philanthropie comme « l'ensemble des transferts de ressources (financières, dons en nature, bénévolat,...) librement consentis par des acteurs privés, en vue de servir le bien commun et d'améliorer la qualité de vie des personnes. En Europe, la philanthropie a le plus

souvent pris la forme de mécénat d'entreprise, de sponsoring, de volontariat ou de dons des particuliers ».

La philanthropie traditionnelle a désormais évolué vers la nouvelle philanthropie. Toutes deux suivent quatre points bien précis mais les composantes de ces derniers ont légèrement évolué au cours du temps. La philanthropie traditionnelle est composée premièrement des dons ainsi que du sponsoring et deuxièmement des dons en temps. L'objectif recherché est l'acte de donner et ainsi de financer des projets. La nouvelle philanthropie quant à elle est composée premièrement de dons, de prêts et d'actions en capital. Le deuxième type de ressources est constitué de temps, mais aussi d'expertise et de réseautage. L'objectif n'est plus de simplement donner mais d'avoir un réel impact dans le financement de projets, mais aussi plus largement de la structure avec un objectif de croissance (Mertens, 2016).

Cette nouvelle philanthropie met en lumière une distinction entre plusieurs types de philanthropies (Mertens, 2016) : la philanthropie classique, la « venture philanthropy », le « social investment », l' « impact investing » et le « socially responsible Investment ». Ces types de philanthropie peuvent être réparties en fonction de leur objectif (Fondation Roi Baudouin, 2014) : recherche uniquement d'un impact social avec pour but unique de créer de la valeur sociale, recherche d'un impact social optimal combiné à un minimum de rendement financier, recherche d'un rendement financier optimal combiné à un minimum d'impact social ou encore recherche uniquement d'un rendement financier avec pour but unique de créer de la valeur financière.

1.2. Les différentes formes de « venture philanthropy »

La « venture philanthropy » est présente dans toutes les catégories excepté celle ayant pour but unique de créer de la valeur financière. Les individus ou sociétés qui utilisent ce canal désirent apporter une aide au management ainsi qu'exercer un certain contrôle dans l'organisation qu'ils soutiennent (Mertens, et al., 2010). Ce type de philanthropie consiste en un support financier et non financier afin d'augmenter l'impact social. Ce support non financier est composé de compétences en stratégie, marketing et coaching, mais aussi en ressources humaines, réseautage, consultance, récolte de fonds ainsi que gouvernance (Mertens, 2016). Les entreprises classiques ont donc un rôle important à jouer dans ces dons de compétences.

Ce type de philanthropie peut prendre plusieurs formes. On distingue ainsi la « philanthropie classique » ou « impact only » qui a pour vocation de créer uniquement de la valeur sociale. Elle se rapproche le plus de ce qui était auparavant considérée comme une philanthropie

caritative qui mettait l'accent sur les moyens et non sur les résultats. Cependant tout comme les autres types de philanthropie, elle a également évolué de par l'importance croissante du monde des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et des transactions en ligne. En effet, contrairement au passé, le public de donateurs s'est élargi aux moins fortunés et plusieurs manières de donner sont désormais possibles comme les micro-dons (Bauwens, et al., 2015). On parle ainsi de modernisation des moyens d'actions (Fondation Roi Baudouin, 2014).

On remarque ensuite le « social Investment » ou « impact first » qui est à la recherche d'un impact social optimal combiné à un minimum de rendement financier. Il s'agit notamment des organisations à but sociétal qui réinvestissent l'entièreté de leurs bénéfices dans leur activité ou qui distribuent ce bénéfice à des causes sociétales (Fondation Roi Baudouin, 2014).

On retrouve par après le « socially responsible investment » ou « finance first » qui a pour objectif de soutenir des organisations qui ont des objectifs environnementaux ou sociaux ainsi qu'une gouvernance en accord avec des principes de solidarité. Précisons que dans ce type de philanthropie, le rendement est également recherché. Cela est notamment expliqué par l'ouverture du financement du secteur associatif au monde privé comme les familles, les entrepreneurs et les fondations qui sont parfois à la recherche d'un certain retour financier (Fondation Roi Baudouin, 2014). Il s'agit donc des financements alternatifs qui seront évoqués par la suite comme Triodos³ ou Crédal⁴.

Enfin on retrouve l' « impact investment » qui est présent dans deux catégories. Respectivement celle voulant optimiser l'impact social avec un minimum de rendement financier ainsi que la catégorie voulant optimiser le rendement financier en combinant un minimum de rendement social. Prenons le cas de la Fondation Roi Baudouin ainsi que la Bank Degroof Foundation (Mertens, 2016).

³ Triodos est une banque ne finançant que des projets qui ont une plus-value sociétale - www.triodos.be

⁴ Crédal est une coopérative qui octroie des crédits solidaires aux entreprises sociales - www.credal.be

2. Enjeux de la philanthropie

Cela fait plusieurs années que les associations connaissent une baisse du financement public de la part du gouvernement. Selon une étude (IPSOS Public Affairs, 2015), depuis 2012, le poids du financement public dans les recettes des associations est en constante diminution. Cette même étude montre que globalement 38% des associations ont constaté une diminution de leurs subsides permanents en 2015. Par rapport à 2014, il s'agit d'une association sur cinq en plus.

La technique utilisée est celle du rabot qui consiste à diminuer légèrement les subsides structurels des associations. Elle a pour avantage de ne pas avoir un trop grand impact dans des secteurs bien précis mais au contraire de provoquer un impact plus faible mais dans tous les secteurs. Ces baisses de ressources de financement public des associations sont chiffrées entre 1 et 10% et concernent près de 8 associations sur 10. En 2015, près de 4 associations sur 10 ont constaté une aggravation de la diminution des subsides permanents par rapport à 2014, ce qui représente une augmentation de 20% des associations par rapport à 2014. La diminution des subsides pour appel à projet est quant à elle stable (IPSOS Public Affairs, 2015).

Une observation dans la composition du financement public est que le poids de l'octroi de financement sur appel à projets tend donc à présent à être plus important que l'octroi de subsides permanents. Ainsi certaines associations ne peuvent plus se reposer sur les financements permanents mais bien sur des financements sur appel à projets. Cette évolution a cependant certaines conséquences. Tout d'abord une association doit penser en termes de projet ce qui peut bouleverser son organisation interne. Ensuite, les subsides à projets font appel à une réflexion et un fonctionnement à court terme, en contradiction avec une vue de long terme. Enfin, certains salariés et bénévoles sont engagés en fonction des projets gagnés. Ces derniers sont donc employés de manière temporaire avec une perte d'efficacité du fonctionnement de l'association (IPSOS Public Affairs, 2015).

Un impact direct de ce changement est que les associations se sentent instrumentalisées par les appels à projet du gouvernement. En effet les associations doivent réaliser le projet qui consiste en la réalisation d'un objectif sociétal propre au gouvernement et parfois fort différent des objectifs propres à l'association. De plus, ces appels à projets provoquent une concurrence accrue entre les associations. En effet, celles-ci doivent être le plus efficace possible dans la réalisation des objectifs sociaux des gouvernements. Enfin, les associations sont évaluées afin de prouver qu'elles sont en droit de recevoir le subside. Elles doivent de plus rendre des comptes régulièrement pour prouver la bonne utilisation de ces subsides (IPSOS Public Affairs, 2015).

Etant donné le caractère de dégradation et d'incertitude du financement public, les associations se tournent vers le financement privé que ce soit auprès d'institutions privées ou d'entreprises. Ce choix entraîne plusieurs changements au sein des associations. Premièrement celles-ci doivent se rendre attractives pour le secteur privé ce qui implique une concurrence accrue des associations entre elles. En effet afin d'attirer des donateurs, les associations doivent se différencier et exceller dans des domaines tels que la transparence de leur fonctionnement et de leurs actions. Cela se renforce par une des tendances actuelles qui est la recherche accrue de la part du donateur d'un impact social. De fait les associations doivent prouver leur contribution à la société. L'importance croissante des nouveaux médias, et des Technologies de l'information et de communication (TIC) a pour conséquence de renforcer l'importance de cette transparence (Auriac, Vallet-Moison, de Bellescize, & Meimon, 2012). Ensuite les associations doivent prendre des engagements concernant les résultats, tout en se professionnalisant et en intégrant certaines méthodes du secteur privé (IPSOS Public Affairs, 2015).

Ce changement radical de choix de financement peut être plus difficile à accepter pour certaines structures associatives. Ainsi les associations qui ont été créées dans les années 70 et 80 et qui sont devenues de grandes structures sont plus rigides et moins ouvertes à l'innovation. Il en est de même pour beaucoup d'associations wallonnes qui, par ce changement, voient un éloignement des valeurs initiales et une primauté des résultats quantitatifs sur les résultats qualitatifs. On remarque cependant une évolution au sein des associations quant à l'idée de collaborer avec le secteur privé. En effet, si initialement il s'agissait d'un acte de trahison, certains y voient une opportunité d'avancer tout en veillant à ce que les objectifs qualitatifs continuent de primer sur les nouvelles techniques quantitatives imposées par ce nouveau style de financement (IPSOS Public Affairs, 2015).

2.1. Relation entre volontaires et salariés

Outre la transparence, l'impact des TIC a pour conséquence de changer certains aspects du fonctionnement des associations. Certains profils plus qualifiés sont alors recherchés et ces derniers n'ont parfois pas exactement la même vision que les travailleurs initiaux. Cela se passe souvent lorsque l'association grandit et arrive à un moment charnière.

En effet, la vie d'une structure associative est caractérisée par plusieurs phases. Tout d'abord, l'association connaît sa phase de création. Celle-ci est caractérisée par une implication élevée des membres dans la réalisation du projet. Celui-ci permet de réaliser des services produisant une richesse sociale qui seront une source d'identité forte pour les participants. En outre elle est

caractérisée par une gestion des ressources humaines assez artisanale (Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015).

La taille d'une association en voie de création est relativement modeste. Elle est souvent fondée par des volontaires, très motivés pour la cause pour laquelle ils s'inscrivent. Ces volontaires peuvent par la suite devenir salariés, mais ils continuent à travailler plus que ce qui est prévu sur leur contrat. Ce statut de salarié s'explique par le fait que l'association par ce changement désire conserver sa force de travail dans le but de leur offrir un minimum de conditions matérielles. Les premiers salariés sont donc soit les fondateurs de l'association soit les militants (Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015).

Cependant, lorsque l'association grandit, une professionnalisation est nécessaire. L'association arrive alors à une zone de dilemme (Rousseau, 2007 cité par Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015, p.7). Elle est caractérisée par une augmentation de la taille de la structure. Celle-ci peut employer du personnel provoquant le fait que les participants n'ont plus exactement les mêmes attentes. Le système de gestion se doit d'être adapté. Trois solutions s'offrent à elle : la zone de précarité ou disparition, la zone de l'alignement ou isomorphisme, la zone de réinvention du projet.

La zone de précarité est caractérisée par le fait que l'organisation ne tient pas compte des changements. Les dirigeants peuvent au contraire en tenir compte mais leur stratégie top-down ne passe pas vers les autres membres que ce soit par refus de ceux-ci ou par manque de communication. En effet, certains membres peuvent en être conscients et agir mais d'autres peuvent volontairement rester passifs. Ces derniers ne veulent pas évoluer et font comme ils ont toujours fait, ce qui à terme causera la disparition de la structure (Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015).

La zone de l'alignement consiste en l'évolution de la structure concernant sa méthode de gestion mais aussi de son fonctionnement global. L'association redéfinit ses priorités, des profils de plus en plus techniques sont embauchés et des objectifs de rentabilité prennent le pas sur les objectifs sociétaux. Cela provoque une baisse de l'identification au projet de certains membres et à terme, l'association perd donc l'essence même qui l'avait créée pour se transformer en entreprise classique (Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015).

La zone de réinvention du projet indique que l'association tient compte des nouvelles tendances et a adapté modérément sa gestion. Elle opère ces changements en concertation avec toutes les

parties prenantes du projet. On parle également d'organisation militante (Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015).

Une fois cette voie choisie, l'association doit continuellement faire face à de nombreux défis concernant l'embauche. En effet l'association doit embaucher des profils de plus en plus variés et de plus en plus qualifiés. L'association doit alors s'interroger pour recruter en mettant l'accent sur l'adhésion à la cause ou sur les compétences techniques des candidats (Moreau, 2015, cité par Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015, p.7). Même si ces dernières personnes peuvent partager les valeurs, elles peuvent cependant ne pas avoir le même engouement concernant le militantisme pour la cause par rapport aux membres initiaux (Dussuet, Flahault, & Loiseau, 2007, p.17 cité par Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015, p.7). Cela peut ainsi provoquer des remous internes et pourrait conduire au départ de certains membres. Dans le plus grave des cas, cela pourrait causer la fin de l'association. Ainsi l'emploi peut étoffer le travail comme il peut l'étouffer (Braconnier & Claire, 2013, p.26 cité par Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015, p.10). C'est pourquoi il est intéressant d'émettre l'hypothèse qu'une hausse des salariés provoquerait une baisse des volontaires dans les associations à ce stade de leur vie.

2.2. Relation des associations face à philanthropie

Les ASBL jouent un rôle important en Belgique. Elles représentent 3,8% de la production de l'économie Belge (Acx, Rigo, & Vander Donckt, 2011, cité par Scheerlinck et al., 2013) et 10,9% de l'emploi total (Salamon, Sokolowski, & List, 2004, cité par Scheerlinck et al., 2013). Nous avons vu qu'elles étaient fort dépendantes du financement public. Le problème est que 22% des associations qui ont recours à ce type de financement ont des problèmes de cash-flow. Une majorité de ces associations évoquent le fait de devoir attendre trop longtemps pour obtenir un subside ainsi que la difficulté d'en recevoir (Scheerlinck et al., 2013). Une plus grande mixité des ressources financières s'impose.

2.2.1. *Importance de la récolte de fonds et attentes*

2.2.1.1. Relation entre charges de récolte de fonds et dons perçus

Pour cela, de nombreuses associations voient la philanthropie comme une alternative. Pour ces associations, la philanthropie prend de plus en plus d'importance et elles pensent que cela se confirmera dans le futur. Les raisons avancées sont la baisse de financement public, la volonté de ne plus dépendre exclusivement d'une seule source de financement ou encore la professionnalisation du secteur. Les associations s'attendent donc à voir leur budget en

charges de récoltes de fonds augmenter afin de percevoir plus de fonds (Scheerlinck, et al., 2013). Cette théorie est défendue dans une étude (Jacobs & Marudas, 2006, cité par Scheerlinck et al., 2013) qui argumente la relation positive entre charges de récoltes de fonds et fonds effectivement perçus.

2.2.2. Position de la récolte de fonds dans la structure et la culture de l'organisation

2.2.2.1. Relation entre volontaires et dons perçus

Les associations ont des employés qui se chargent de récolter des fonds, mais seules les grandes et très grandes associations emploient des salariés à temps plein pour ce genre de tâches. Ce concept est en accord avec certains auteurs (Hager et al., 2002, cité par Scheerlinck et al., 2013) qui mentionnent une corrélation entre la quantité des recettes totales de dons et la contribution des employés ayant des responsabilités de récolte de dons. Ajoutons encore que le temps passé à récolter des fonds est devenu plus important ces dernières années. Cela est dû à une hausse de salariés à ce poste ou à une augmentation du temps passé par le salarié initialement chargé de cette mission. Etant donné la confirmation de cette tendance dans le futur, le besoin en personnes aptes à travailler à ce poste est important. Cependant peu de nouvelles personnes sont aptes car il existe peu de formations formelles et les gens les mieux formés sont ceux qui ont déjà de l'expérience sur le terrain et qui par conséquent sont déjà employés. Enfin, l'organisation elle-même peut freiner cette démarche par méconnaissance ou par sous-estimation de l'importance du phénomène. L'association peut également refuser d'intégrer cette fonction de récolte de fonds et de pratiques de marketing, ces derniers étant considérés comme une opposition culturelle par rapport aux objectifs sociétaux de l'association. Le rôle de la direction est donc crucial (Scheerlinck, et al., 2013).

2.2.2.2. Relation entre charges en information, éducation et sensibilisation et dons perçus

Outre le rôle de la direction, la coopération entre récoltes de fonds et communication est également prépondérante. En effet, les responsabilités d'une personne en charge de récolter des fonds s'étendent également aux activités de mises en place dans les médias etc. pour garantir une communication optimale à ce propos (Joyaux, 2011, cité par Scheerlinck et al., 2013). On pourrait dès lors émettre l'hypothèse d'une relation entre informations, éducation et sensibilisation d'une part et récoltes de dons d'autre part.

2.2.3. Stratégies de récolte de fonds

2.2.3.1. Audit de la récolte de fonds

Cette stratégie se fonde sur une base de données des donateurs. D'après une étude (Blackbaud, 2011, cité par Scheerlinck et al., 2013), cette base de données est cependant une faiblesse pour de nombreuses associations, en particulier pour celles de plus petites tailles utilisant des bases de données simples comme Excel, Access ou d'autres programmes comptables. La base de données peut être trop petite, contenir des informations qui ne sont plus à jour ou encore être divisée en plusieurs bases de données. Enfin celle-ci peut être sous-traitée à des entreprises de consultance mais le coût pour obtenir des informations peut également être un frein. Il apparaît que seules les grandes associations ont des bases de données spécialisées et élaborées sur mesure par rapport à leur type d'organisation (Scheerlinck, et al., 2013).

2.2.3.2. Stratégie de récolte de fonds

Abordons à présent les stratégies de récolte de fonds. Seules les associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500.000€ déclarent posséder une stratégie de récolte de fonds. Cependant, seulement la moitié d'entre elles déclarent avoir une stratégie écrite. De plus, une collaboration s'impose entre les différents départements pour mener à bien les différentes stratégies, ce qui n'est pas toujours le cas (Scheerlinck, et al., 2013).

Enfin, certains éléments sont mis en avant par les personnes travaillant dans la récolte de fonds en Belgique. Premièrement concernant le contenu qui consiste en la recherche de legs, de dons importants et de récoltes de fonds via Internet. Ensuite à propos de la construction d'une relation avec le donateur permettant ainsi une relation de confiance qui s'inscrit dans le long terme. Cette stratégie de rétention est en effet plus rentable que le recrutement de donateur (Association of Fundraising Professionals, 2010, cité par Scheerlinck et al., 2013). Enfin les stratégies jouent également sur la communication et l'image de l'association. Ainsi certaines petites associations avancent le fait qu'elles sont plus transparentes (Scheerlinck, et al., 2013).

2.2.3.3. Objectifs de la récolte de fonds

Les objectifs fixés dépendent d'un type d'association à l'autre. Ainsi, les associations employant exclusivement des volontaires ne définissent pas d'objectifs de récoltes de fonds. Ils déterminent le financement de leurs projets et ensuite combien ils doivent récolter pour le financer. Il en est de même pour les associations en éducation et actives dans l'aide aux personnes. Ensuite un deuxième groupe reprenant le plus d'associations définit un objectif de somme à collecter. Mais ils ne définissent pas le groupe cible, le coût de ces récoltes ou encore les techniques à utiliser. Enfin les grandes associations utilisent la stratégie « Specific, Measurable, Achievable, Relevant and Time-scaled » (Sargeant & Jay, 2004, cité par Scheerlinck et al., 2013). Ces associations emploient au moins un travailleur à temps plein pour la récolte de fonds ou ont un département bien défini qui s'occupe de cette mission. Ces associations ont également des sous-objectifs par chaînes, projets et activités (Scheerlinck, et al., 2013).

2.2.3.4. Utilisation de canaux de récolte de fonds

Les canaux de distribution les plus utilisés pour obtenir des dons, legs, cotisations et autres produits de merchandising sont les mails directs ainsi que la récolte de fonds par des tiers (autre que des employés ou fournisseurs). Différents canaux ont été évoqués : les contacts personnels et événements, les e-mails envers un groupe important de personnes, les médias de masse et la collecte, le recrutement en rue et le porte à porte, le télémarketing, les médias sociaux, le site web et la collecte de fonds mobile. Précisons que les médias de masse consistent en publicité sur Internet, dans les journaux, dans les magazines, à la radio, à la télévision, aux cinémas et dans la publicité extérieure. Plusieurs observations sont faites. Il ressort tout d'abord que chaque association utilise certains de ces canaux. La littérature montre que ces associations dans un but d'efficacité doivent utiliser conjointement des techniques en ligne et hors ligne (Hughes, Lincoln, & Saxton, 2008, cité par Scheerlinck et al., 2013). Ensuite, de nombreuses associations utilisent ces canaux mais de manière passive et ne réalisent des actions concrètes que lorsque le donateur lui-même a fait le premier pas. Enfin, la collecte de fonds mobile est actuellement peu utilisée et seules les grandes associations envisagent de s'y lancer dans le futur. Les canaux traditionnels sont donc plus largement utilisés que les nouveaux canaux en ligne et mobile (Scheerlinck, et al., 2013).

3. Associations

Les questions de la philanthropie et du financement nous mènent directement aux associations. Après une brève description de celles-ci, cette partie abordera plus précisément l'ASBL. Leur mode de constitution, leur fonctionnement ainsi que leur régime légal, fiscal et comptable seront brièvement abordés afin d'avoir une vue plus complète de celles-ci. Ce chapitre sera suivi d'un autre qui parlera du secteur associatif en Belgique et de ses principales tendances au niveau national. Ces différents chapitres nous permettront d'émettre des hypothèses qui seront analysées dans la partie pratique.

3.1. Définition

On distingue plusieurs types d'associations (Service Public Fédéral Justice, 2016) : l'association de fait, l'Association internationale sans but lucratif (AISBL) et l'association sans but lucratif (ASBL). Voici une brève définition de celles-ci.

Une association de fait est un groupement temporaire de personnes physiques qui, par une convention, se mettent ensemble pour un projet commun. Vu que l'association de fait n'a pas de personnalité juridique, la responsabilité des membres peut être engagée ce qui signifie qu'ils sont responsables des dettes de la structure.

Une AISBL est un groupe de personnes physiques ou morales qui poursuit un but désintéressé international. Elle doit être constituée par acte authentique et ses membres ne peuvent recevoir aucun avantage matériel de la structure.

Une ASBL « est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, ou qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel » (Art 1 de la loi du 27/06/1921). La loi du 2 mai 2002 complète celle de 1921 sur certains principes concernant les obligations de publicité ainsi que l'affectation du patrimoine en cas de liquidation (Filo-Fisc, 2016).

Concernant les AISBL et ASBL, il faut savoir que ces deux types d'associations font partie des entreprises sociales. Ces dernières sont un type d'entreprise à part entière. Une entreprise sociale est tout d'abord une entreprise car elle a pour but de créer un bien ou un service en utilisant des facteurs de production de travail et de capital. Elles sont à distinguer des entreprises publiques par leur autonomie de gestion. Elles diffèrent également des entreprises privées classiques par leurs objectifs sociétaux et leur modèle de gouvernance (Mertens, et al., 2010).

Une entreprise sociale est donc une entreprise qui permet de créer une plus-value sociétale : en d'autres mots un objectif explicite de service à la communauté. Cette dernière peut prendre

différentes formes (Mertens, et al., 2010) comme l'insertion et la formation professionnelle, les services aux personnes, l'aide au développement, le commerce équitable, la finance éthique et solidaire, le recyclage des déchets, la production d'énergie verte, la défense de la diversité culturelle, etc. Cette première condition est complétée par trois autres concernant la gouvernance : le système de décision démocratique, l'autonomie de gestion et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition du profit (Moniteur Belge, 2011).

Ces conditions de gouvernance varient légèrement d'un type d'entreprise sociale à l'autre. Enonçons donc brièvement les différentes formes d'entreprises sociales existantes car comme on peut le constater, le secteur des entreprises sociales est fort large. Ces entreprises peuvent prendre une forme particulière selon leur taille, leur secteur d'activité, leur structure juridique, les publics qu'elles visent et le mode de financement qu'elles utilisent. D'un point de vue juridique, le baromètre 2015 de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens, et al., 2015) distingue six formes que sont les ASBL, les A(i)SBL, les mutuelles, les Sociétés à finalités sociales (SFS), les coopératives, et les fondations⁵. Cependant, les mutuelles et fondations présentent des particularités organisationnelles qui leurs sont propres et par conséquent on distingue trois catégories principales que sont les associations, les sociétés à finalité sociale et les coopératives. Ces dernières ont des modes de gouvernance différents concernant le capital, l'Assemblée générale (AG), la distribution des profits ainsi que le processus de décision (Mertens, et al., 2010).

Focalisons-nous à présent sur les trois conditions de gouvernance appliquées au sein des associations. Ce modèle est basé sur la coopération des membres afin de produire une intelligence collective (Les Scop, 2011). Cette intelligence collective est garantie grâce à la première condition impliquant un système plus démocratique que dans une entreprise classique. En effet, le travailleur est considéré comme une partie prenante ayant un impact réel dans le processus participatif. Concrètement les travailleurs qui sont associés sont actifs dans la prise des grandes décisions stratégiques lors de l'AG. Ils peuvent de plus désigner ensemble leurs propres dirigeants pour les décisions plus urgentes et opérationnelles. La démocratie s'illustre par le fait que le principe « une personne = une voix » est d'application. Dans ce cas précis, un associé possédant ainsi 90% du capital ne pourrait bénéficier que d'1 % des voix. Par ce principe, l'autonomie de gestion est donc également garantie. Concernant la dernière condition

⁵ Voici une répartition des ETP selon les six formes juridiques que les entreprises sociales peuvent prendre. En 2013, les A(i)SBL possédaient la majorité des emplois avec 90% des ETP, ensuite viennent les mutuelles avec 3,6%, les fondations avec 2,5%, les sociétés à finalité sociale avec 2,5% et les coopératives agréées du Conseil national de la coopération (CNC°) avec 1,4% (Baromètre 2015 – Académie des entrepreneurs sociaux).

impliquant la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition du profit (Moniteur Belge, 2011), elle est d'office d'application dans les associations vu que la définition de celles-ci indique qu'elles ne peuvent enrichir leurs membres.

Revenons à présent au concept d'ASBL qui sera le sujet approfondi dans ce mémoire. Nous l'avons vu, une ASBL est un groupe de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé (Service Public Fédéral Justice, 2016) .Ce type d'association possède une personnalité juridique propre et fonctionne par l'intermédiaire de ses organes : l'assemblée générale et le Conseil d'administration (CA). Une ASBL est composée d'au moins trois membres et ceux-ci ne peuvent recevoir aucun avantage matériel de cette dernière. En effet, les bénéfices éventuels doivent être réinjectés dans l'activité.

Ajoutons que les ASBL sont un acteur incontournable dans les services non marchands : action sociale, éducation, services de santé, culture, sports, loisirs, défense des droits, etc. Les ASBL se différencient aussi des autres types d'organisation par l'importance du volontariat ainsi que par la mixité des ressources financières qu'elle peut acquérir : dons, cotisations, ventes et financement public.

3.2. Constitution

Abordons premièrement le mode de constitution d'une ASBL (Service Public Fédéral Justice, 2016). Une ASBL est fondée par la rédaction de ses statuts. Un acte sous seing privé suffit. Ces statuts doivent être rédigés et signés par les membres fondateurs. Ils doivent comprendre au minimum (art 2 de la loi du 27/06/1921) :

- la dénomination, adresse du siège social et indication de l'arrondissement judiciaire de l'association ;
- le nombre minimum de membres qui ne peut être inférieur à trois ;
- la désignation précise du but social ;
- les nom, prénoms, domicile de chaque fondateur personne physique; dénomination sociale, forme juridique et adresse du siège social de chaque fondateur personne morale ;
- les conditions et formalités d'admission et de sortie des membres ;
- les attributions et le mode de convocation de l'AG ;
- le mode de nomination, cessation de fonction et de révocation des administrateurs, l'étendue de leur pouvoirs et manière de les exercer, la durée de leur mandat ;
- le montant maximum des cotisations à effectuer par les membres ;

- la destination du patrimoine de l'association en cas de dissolution ;
- la durée de l'association lorsqu'elle n'est pas illimitée.

Une fois ces statuts votés par l'AG à majorité des deux tiers, ils doivent ensuite être déposés au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement du siège social de l'association afin d'être publiés au Moniteur Belge. Ce n'est qu'une fois ces statuts déposés que l'ASBL aura une personnalité juridique (Service Public Fédéral Justice, 2016).

Le greffe du tribunal de commerce reprend tout un dossier concernant l'association. En plus de reprendre les statuts rédigés lors de la constitution, ce dossier comprend (Service Public Fédéral Justice, 2016) :

- les modifications éventuelles des statuts ;
- les actes (PV) relatifs à la nomination, la révocation, la cessation des fonctions des administrateurs et des personnes habilitées à représenter l'ASBL ;
- les décisions et les actes relatifs à la nullité ou à la dissolution ou à la liquidation ;
- les comptes annuels (pour les petites ASBL) ;
- une copie du registre des membres.

Cette obligation de publication a pour objectif de garantir une transparence quant à l'origine et la manière dont les fonds de l'ASBL sont gérés. Elle protège également les membres de l'association et les tiers via une possibilité de consultation externe.

Une modification des statuts est possible via l'AG. Pour ce faire, cette modification doit figurer à l'ordre du jour de la convocation adressée à tous les membres. La modification est validée si d'une part il y a un quorum de présences de deux tiers des membres et d'autre part une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés en faveur de cette modification. En cas de modification du but social, la majorité de quatre cinquièmes des membres présents ou représentés est requise (art 8 de la loi 27/06/1921).

3.3. Organisation

Abordons à présent l'organisation d'une ASBL (Service Public Fédéral Justice, 2016). Comme énoncé, une ASBL est composée de deux organes : l'assemblée générale qui prend les grandes décisions et le conseil d'administration qui s'occupe de la gestion et de la représentation de la société.

L'AG est composée d'au moins trois membres. La loi distingue deux sortes de membres : les membres effectifs et les membres adhérents (Service Public Fédéral Justice, 2016). Les statuts prévoient quels sont les droits et les obligations de chaque catégorie de membres. Les membres effectifs ont les droits les plus étendus comme le droit de vote. L'AG se réunit une fois par an minimum. Elle a plusieurs compétences (art 4 de la loi du 27/06/1921) :

- modification des statuts ;
- nomination et révocation des administrateurs ;
- nomination et révocation des commissaires et fixation de la rémunération éventuelle ;
- décharge aux administrateurs et commissaires ;
- approbation des budgets et des comptes ;
- dissolution de l'association ;
- exclusion d'un membre ;
- transformation éventuelle en société à finalité sociale.

En plus de ces compétences, les statuts peuvent lui conférer des pouvoirs supplémentaires. Ajoutons qu'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) peut avoir lieu sur demande du conseil d'administration ou d'au moins un cinquième des membres (art 5 de la loi du 27/06/1921).

Passons à présent au conseil d'administration (art 13 de la loi du 27/06/1921). Celui-ci est également composé d'au moins trois membres, ou de minimum deux si l'association ne comporte que trois membres. Ils sont élus par l'AG. Comme énoncé plus tôt, le CA est chargé de la gestion de l'association ainsi que de la représentation dans tous les actes (Service Public Fédéral Justice, 2016). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi à l'AG sont de la compétence du CA (art 13§2), il s'agit de la compétence résiduelle. Dans le CA, on y retrouve des fonctions telles que président, trésorier ou secrétaire.

Afin de faciliter la gestion journalière de l'ASBL, la loi (art13 de la loi du 27/06/1921) prévoit que d'autres personnes peuvent être nommées en tant que « délégués à la gestion journalière » ou en tant que « délégués à la représentation générale ».

3.4. Responsabilités

Passons maintenant aux responsabilités au sein des ASBL (Service Public Fédéral Justice, 2016). Nous l'avons vu, l'ASBL est une structure possédant la personnalité juridique. Cela signifie que les membres et administrateurs ne sont à priori pas responsables à titre personnel de leurs actes au nom de l'association. Ces derniers qui agissent en son nom, ne peuvent voir leur propre patrimoine impacté. C'est donc l'ASBL elle-même qui est considérée comme responsable en cas de fautes de ses membres et administrateurs. Néanmoins, dans certains cas, les membres et administrateurs peuvent voir leur responsabilité engagée.

Tout d'abord, il y a responsabilité des membres et administrateurs lorsque ceux-ci agissent au nom de l'ASBL mais que celle-ci ne possède pas encore sa forme juridique (art 3§2 de la loi du 27/06/1921). Ils sont également responsables s'ils interviennent dans des actes, factures et autres documents ne mentionnant pas la dénomination de l'ASBL, la mention ou le sigle « ASBL », ainsi que le siège social de celle-ci (art 11 de la loi du 27/06/1921).

La responsabilité des administrateurs est également engagée lorsque ces derniers ont commis des fautes dans le cadre de leurs fonctions et que ces fautes ont provoqué un dommage. Cette faute de gestion peut être : individuelle (causée par un seul administrateur), commune (commise par plusieurs administrateurs d'un commun accord) ou concurrente. Dans ce dernier cas ce sont des fautes différentes provoquées par plusieurs administrateurs qui ont ainsi conduit à causer le dommage. Cette faute peut provenir de l'irrespect de la loi ou des statuts, de l'exécution des obligations contractuelles citées par l'ASBL ou d'une erreur qui ne respecte pas le devoir général de prudence (critère du bon père de famille). La responsabilité externe des administrateurs a lieu en cas de faute de gestion causant un dommage à l'égard des tiers. Ces derniers devront se retourner contre l'ASBL ou contre l'administrateur concerné s'ils arrivent à prouver une faute personnelle de celui-ci en lien direct avec le dommage (Vanden Eynde, 2015).

Les membres et administrateurs sont aussi responsables s'ils ont commis une faute qui cause un dommage à autrui (art.1382 Code Civil).

Précisons encore que toute personne est susceptible d'être pénallement responsable en cas d'infraction à la loi, prenons le cas de la fraude (Wegria, 2016).

3.5. Régime comptable

Les obligations comptables d'une ASBL dépendent de la taille de celle-ci (art 17 de la loi du 27/06/1921). On distingue trois tailles : les petites ASBL, les grandes ASBL et les très grandes ASBL. Les critères décrits ci-après sont ceux de la Banque nationale de Belgique (BNB), ceux de la loi initiale étant modifiés depuis le 17/09/2012 (Filo-Fisc, 2016).

Une ASBL est considérée comme petite si elle ne dépasse pas plus d'un des critères ci-dessous :

- nombre de Travailleurs équivalent temps plein (ETP) de 5
- recettes (autres qu'exceptionnelles) de 312.500€
- total bilantaire (patrimoine) de 1.249.500€

Une ASBL est considérée comme grande si elle dépasse au moins deux des critères ci-dessous :

- nombre de travailleurs ETP de 5
- recettes (autres qu'exceptionnelles) de 312.500€
- total bilantaire (patrimoine) de 1.249.500€

Une ASBL est considérée comme très grande si elle dépasse au moins deux des critères ci-dessous :

- nombre de travailleurs ETP de 50
- recettes (autres qu'exceptionnelles) de 7.300.000€
- total bilantaire (patrimoine) de 3.650.000€

Une ASBL est directement considérée comme très grande si elle occupe plus de 100 ETP.

Les petites ASBL doivent tenir une comptabilité simplifiée ou une comptabilité en partie double (art 17 de la loi du 27/06/1921). Elles doivent appliquer le schéma abrégé des ASBL. Les comptes doivent être approuvés et ensuite envoyés au greffe du tribunal de commerce dans les 30 jours (Filo-Fisc, 2016). Les grandes ASBL doivent tenir une comptabilité en partie double (art 17 de la loi du 27/06/1921). Elles doivent appliquer le schéma abrégé des ASBL de la BNB. Après avoir respecté les règles de soumission à l'AG, les comptes annuels devront être déposés à la BNB dans les 30 jours de leur approbation en vue de leur publication (Filo-Fisc, 2016). Les très grandes ASBL doivent tenir une comptabilité en partie double (art 17 de la loi du 27/06/1921). Elles doivent appliquer le schéma complet des ASBL de la BNB. En plus de respecter les conditions de soumission à l'AG, les comptes doivent être contrôlés par un commissaire désigné par cet organe. Après avoir été approuvés, les comptes doivent être publiés à la BNB dans les 30 jours (Filo-Fisc, 2016). Si une ASBL décide de passer de la comptabilité simplifiée à la comptabilité en partie double, elle devra appliquer ce choix pendant au moins 3 ans (L'Associatif financier, 2013). Précisons enfin que la conservation des documents comptables est de 7 ans (Filo-Fisc, 2016).

3.6. Régime fiscal

Abordons enfin le régime fiscal des ASBL. Celui-ci concerne l'Impôt des personnes morales (IPM), la taxe annuelle compensatoire des droits de succession et la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les ASBL sont soumises en principe à l'IPM. Pour pouvoir y prétendre, certaines conditions doivent cependant être respectées (Service Public Fédéral Finances, 2015) :

- l'ASBL a une activité de nature non lucrative ou une activité lucrative accessoire ou une activité lucrative isolée ou exceptionnelle ;
- l'ASBL peut exercer une activité industrielle, commerciale ou agricole avec le but unique de soutenir l'activité principale.

En cas de non-respect de ces conditions, l'ASBL sera soumise à l'Impôt des sociétés (ISOC) au taux de 33,99%. Précisons que certaines organisations sont d'office soumises à l'IPM (Service Public Fédéral Finances, 2015). « Il s'agit des organisations actives dans les catégories suivantes : syndicat, enseignement, aide familiale et gériatrique (reconnus), organisation de bourses commerciales et d'expositions, secrétariat social ou fiscal, distribution de fonds en exécution de la législation sociale, etc. »

Si l'ASBL est bien soumise à l'IPM, cela a pour effet que l'ensemble de ses revenus ne sera en principe pas taxé. Seuls les revenus et dépenses spécifiques sont soumis à un tarif spécial. Etre soumis à l'IPM a pour conséquence de devoir remplir la déclaration 276.5. Précisons que l'ASBL doit continuer à rentrer sa déclaration tant que l'arrêt des activités n'a pas été communiqué au greffe du tribunal de commerce (Service Public Fédéral Finances, 2015).

Abordons à présent la taxe annuelle compensatoire des droits de succession. Celle-ci se calcule sur base d'une déclaration réalisée par les ASBL ayant un patrimoine supérieur à 25.000€. Cette taxe sur l'ensemble des avoirs s'élève à 0,17% par an (Filo-Fisc, 2016).

Concernant la TVA, l'assujettissement éventuel de l'ASBL dépend de la nature de ses activités. Si l'ASBL repose uniquement sur des dons et par conséquent n'effectue pas de livraisons de biens ni de prestations de services, elle n'est en principe pas assujettie. Cependant si l'ASBL effectue, de manière habituelle, des opérations à titre onéreux, quelle que soit la nature des sommes qu'elle reçoit en contrepartie des prestations ou livraisons, l'ASBL est assujettie. Précisons que de nombreuses exemptions existent comme les centres sportifs, l'enseignement, les musées, les théâtres mais aussi les ASBL qui poursuivent des objectifs de nature politique, syndicale, religieuse, humanitaire, patriotique, philanthropique ou civique (Filo-Fisc, 2016).

4. Financement des associations

Passons à présent à la question du financement. Cette partie décrit les différents modes de financement auxquels peut avoir recours une ASBL. Elle débouchera sur la dernière partie théorique à savoir la situation du financement des associations en Belgique. Il faut savoir que les associations ont plusieurs sources de financement. En effet, elles s'inscrivent dans un modèle fort similaire à celui des entreprises sociales avec cependant des particularités qui leur sont propres (Mertens, et al., 2010). Commençons dans les grandes lignes avec tout d'abord une distinction entre le financement des opérations courantes d'une part ainsi que le financement des dépenses d'investissement et des besoins de trésorerie d'autre part.

4.1. Financement des opérations courantes

Abordons premièrement le financement des opérations courantes. Elles sont composées de quatre sources de financement: les dons perçus, les cotisations, les produits d'activité et le financement public. Plus largement si on remonte à une vue globale de l'entreprise sociale, l'importance des sources de financement au sein de l'organisation dépend de la nature de l'activité mais aussi de la forme juridique.

Concernant l'impact de la forme juridique, prenons l'exemple de la forme coopérative. Celle-ci verra sa part de financement provenant des produits d'activité plus élevée qu'une association (Mertens, et al., 2010). Mais au sein même des associations, on observe certaines différences majeures. Nous y reviendrons par la suite une fois chaque ressource définie.

La nature de l'activité influence directement le modèle de financement de l'association (Mertens, et al., 2010). Si une association engendre par son activité des bénéfices indirects, les ressources engendrées seront des dons. Si celle-ci engendre des bénéfices directs, les ressources seront de type produits d'activités et cotisations. Si une association génère par son activité des bénéfices publics, les ressources qu'elle percevra proviendront du financement public. Contrairement à une entreprise classique, une association peut mobiliser plusieurs de ces types de ressources. On parle de « financing mix ». Cette variété de ressources est primordiale car pour beaucoup d'associations, le montant des cotisations et des ventes ne couvre pas le coût du bien ou service vendu.

Prenons le cas d'une association qui est active dans le sport, proposant des infrastructures de qualité à des personnes défavorisées. Une personne peut lui verser un don car cette association permet aux personnes de faire du sport et par conséquent d'être en bonne santé et de ne plus

peser sur les dépenses de santé. Cette association peut aussi demander des cotisations à ses membres pour qu'ils puissent bénéficier des infrastructures. Elle pourrait également faire appel au financement public vu les bénéfices publics de santé et de socialisation qu'elle procure. Le coût lié aux infrastructures étant fort important, l'association ne peut se permettre de demander le prix correspondant à son public. Il est donc indispensable pour l'association de bénéficier de telles aides. Voici à présent une brève description de ces quatre ressources.

4.1.1. Les dons perçus

Commençons avec les ressources philanthropiques de court terme que sont les dons perçus. Comme vu dans les explications concernant la philanthropie, ces dons peuvent prendre plusieurs formes et peuvent provenir de différentes personnes et organismes (Mertens, et al., 2010).

Ces dons peuvent tout d'abord provenir d'individus sous forme de dons privés. Ces dons peuvent également venir d'entreprises, sous la forme de mécénat ou de sponsoring. Les entreprises ayant recourt au mécénat ne recherchent aucune forme de contrepartie par opposition à celles faisant des dons sous forme de sponsoring, ces dernières recherchant de la visibilité. Plus précisément, « les activités de sponsoring sont des opérations à contrepartie promotionnelle ou commerciale proportionnelle à l'investissement » (Maes & Gonda, 2016). Ces dons peuvent enfin venir d'entreprises sociales comme les fondations (dont pour certaines il s'agit de leur mission). Cependant, d'autres entreprises sociales peuvent également soutenir financièrement les bonnes causes (Mertens, et al., 2010).

Les dons sont faits selon des formes qui sont structurées selon l'implication financière, physique et temporelle demandée au donneur (Rieunier, 2013). On distingue tout d'abord les dons impliquant sur les trois dimensions. Certains sont peu impliquant comme le don de vêtement ou le don manuel. D'autres sont fortement impliquant comme le legs. On remarque ensuite les dons impliquant sur une seule dimension. Premièrement les dons impliquant financièrement comme le don en nourriture (peu impliquant) ainsi que les donations (fortement impliquant). Ensuite les dons forts impliquant physiquement comme le don de sang ou d'organe. Enfin les dons fort impliquant d'un point de vue temporel comme le don de temps. On distingue enfin les dons impliquant sur deux dimensions. Ainsi le don par prélèvement automatique est impliquant financièrement et de manière temporelle.

Nous expliquerons plus en détails le don de temps, le don manuel, la donation et le legs.

4.1.1.1. Le don de temps

Les dons peuvent tout d'abord prendre la forme de volontariat c'est à dire consister en dons de temps mais aussi de compétences et de réseautage. Le volontariat est en effet d'une importance primordiale dans les associations, nous reviendrons sur ce point une fois chaque ressource définie. D'un point de vue juridique, le volontariat est défini selon l'article 3 de la loi du 03/07/2005 relative aux droits des volontaires. Il s'agit d'une activité ayant un caractère non contraignant au profit d'autres individus ou de la collectivité qui, de manière non rétribuée, est effectuée dans un cadre plus ou moins formel par une personne physique (D'hondt et Van Buggenhout, 1998, cité par Centre d'Economie Sociale, 2010).

Une analyse de l'importance du volontariat en Belgique (Marée, Hustinx, Xhaufflair, De Keyser, & Verhaeghe, 2015) montre que le nombre d'individus actifs dans des activités volontaires s'élève à 1,166 million en Belgique, soit 12,5% de la population âgée de 15 ans et plus. Ce nombre est en hausse depuis une dizaine d'années. Ces prestations représentent 130.000 emplois. Un bénévole preste en moyenne 4h de travail non rémunéré par semaine, mais on observe cependant de grandes disparités entre les secteurs. Ainsi une autre étude (Mertens & Marée, 2011) montre que les volontaires travaillent en moyenne 4,6 heures contre 8,3 heures en action sociale. Marée et al. (2015), relèvent que quatre secteurs ont un poids particulièrement important. Il s'agit du sport (24,5%), de la culture et des activités socioculturelles (19,8%), des services sociaux (19,7%) et de l'éducation et formation (16,8%). La faible représentation de la santé (3%) s'explique par le fait que ce secteur requiert des compétences dont ne disposent pas la majorité des bénévoles. C'est le monde associatif qui draine la majorité des bénévoles.

Selon Marée et al. (2015), le profil du bénévole est assez large. Il y a autant de femmes que d'hommes qui sont volontaires même si on observe des différences selon les secteurs. Ainsi les femmes seront plus présentes dans l'éducation, la formation et la recherche tandis que les hommes sont plus présents dans le sport. Concernant l'âge des volontaires, celui-ci est équitablement réparti. Enfin, les volontaires ont majoritairement un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier ou de master).

Selon l'étude de Mertens et Marée (2011), on distingue deux types de volontaires au sein des associations : les volontaires réguliers et les volontaires occasionnels. Les premiers sont actifs constamment et complètent le travail des salariés. Ils sont présents majoritairement dans les secteurs de l'action sociale, la défense des droits et des intérêts ainsi que la culture, les sports et les loisirs. Les hommes sont plus présents dans la défense des droits et des intérêts tandis que

les femmes sont plus présentes dans l'action sociale et la santé. Les tâches exercées par ceux-ci sont les activités proprement dites de l'association (46,1%), les tâches de direction et de gestion (32,9%) ainsi que les tâches administratives (15,3%).

L'étude de Mertens et Marée (2011) mentionne également que les volontaires occasionnels sont mobilisés pour des événements ponctuels ou des renforts spécifiques. Ils sont surtout présents dans la défense des droits et des intérêts. Comme pour les volontaires réguliers, les hommes sont plus présents dans la défense des droits et des intérêts tandis que les femmes sont plus présentes dans l'action sociale et la santé. Les tâches exercées par ceux-ci sont de loin les activités proprement dites de l'association avec 66,8%. Les tâches de direction et de gestion ainsi que les tâches administratives ne recevant que 17,5% et 5,9%.

L'importance du travail des volontaires semble avoir un lien avec la taille de l'association. En effet, les volontaires semblent jouer un rôle déterminant pour les petites associations ayant moins de 5 salariés. Dans ces plus petites structures, il y aurait deux fois plus de volontaires que dans les autres associations (Mertens & Marée, 2011). En comparaison, les salariés sont pour la plupart actifs dans des très grandes associations.

Etant donné l'importance des prestations bénévoles au sein des associations, il est utile de chercher un lien entre ces prestations d'une part et les emplois rémunérés d'autre part. Des chercheurs (Defourny & Dubois, 1996, cité par Centre d'Economie Sociale, 2010) ont ainsi tenté d'établir des liens entre les 3 paramètres suivants : nombre de bénévoles, nombre de salariés et financement. Une tendance qui se dégage est que les ASBL ont de préférence recours à de l'emploi salarié plutôt que bénévole en cas de développement de leurs activités. Ils mentionnent également une relation inverse entre bénévoles et salariés. Enfin, il apparaît que dans près d'un tiers des associations observées, certains de leurs bénévoles sont devenus salariés. Dans ces associations - qui ne comprennent pas celles qui occupent uniquement des administrateurs comme bénévoles - il peut donc arriver que soit le bénévole remplace un salarié ou que soit le bénévole devienne lui-même créateur de son poste de salarié (Centre d'Economie Sociale, 2010).

4.1.1.2. Le don manuel

Les dons peuvent ensuite être faits sous forme d'argent. On distingue premièrement les « dons manuels ». Ceux-ci consistent en une délivrance matérielle d'un bien meuble : argent liquide, virement, chèque, valeurs mobilières, bien meuble quelconque. Contrairement aux donations, ils ne requièrent pas de forme particulière pour être validés. Concernant la fiscalité d'un don, celui-ci peut faire l'objet d'une réduction d'impôt de 45% s'il répond aux conditions suivantes (Service Public Fédéral Finances, 2015) :

- le don doit être de minimum 40€ par année civile et par organisation
- l'organisation doit délivrer une attestation fiscale pour le don reçu
- le don doit être fait en espèce ou sous forme d'œuvres d'art sous certaines conditions
- le don doit être fait auprès d'une organisation agréée

Concernant cette dernière condition, il existe deux catégories. Premièrement les institutions reprises dans la loi comme les universités belges (décret du 12/06/1991), les académies royales et musées de l'Etat, le Fonds fédéral pour la recherche scientifique (FFRS), la Caisse nationale des calamités, les Centres publics d'action sociale (CPAS), la Croix Rouge de Belgique, Child Focus, la Fondation Roi Baudouin, le Palais des Beaux-Arts. Une seconde catégorie reprend les institutions ou associations agréées. Il s'agit des institutions de recherche scientifique, culturelles, de l'aide aux personnes déshéritées, de la nature, de l'humanitaire ou de l'urgence (Filo-Fisc, 2016).

4.1.1.3. La donation

Passons à présent aux donations. On parle de donation lorsque l'individu fait un don de son vivant tandis que l'on parle de legs lorsque le don est fait par testament après le décès du donateur. Ajoutons que chaque type de donation doit respecter certaines conditions. Elles doivent être notamment établies par écrit et être autorisées par le ministre de la Justice si la valeur est supérieure à 100.000€. De plus, ces donations peuvent être de différents types avec des conséquences fiscales qui leur sont propres. Concernant la fiscalité des donations à une bonne cause, celle-ci est fonction de la région de résidence du donateur. Ainsi en Wallonie et en Flandre les donations versées aux ASBL seront taxées au taux de 5,5% ou 7% contre 6,6% ou 7% à Bruxelles (Maelfait & Seys, 2013).

4.1.1.4. Le legs

Le legs est un montant ou un bien légué par testament à un héritier ou à une bonne cause (Maelfait & Seys, 2013). La décision de verser un legs est renforcée par diverses motivations (Rieunier, 2013). Parmi les motivations, les travaux publiés à ce sujet en mentionnent le nombre de sept.

Premièrement le fait de ne pas avoir d'enfant à qui transmettre son patrimoine (James, 2009 ; Sargeant, Wymer et Hilton, 2006, cités par Rieunier, 2013). Ensuite vient le concept de la générativité qui consiste à la volonté de léguer aux générations futures et d'être nécessaire aux autres (Eriksson, 1963, cité par Rieunier, 2013). Une autre raison est la volonté d'exprimer son identité via le choix de la cause à laquelle le legs est versé (Sargeant et Shang, 2008, cités par Rieunier, 2013). Le bénéfice des réductions fiscales est également une motivation avancée (Sargeant, Wymer et Hilton, 2006, cités par Rieunier, 2013). On distingue également le prestige de verser un legs à une structure associative (Sargeant et Shang, 2008, cités par Rieunier, 2013) ainsi que la réciprocité (Sargeant, Wymer et Hilton, 2006, cités par Rieunier, 2013). Enfin, on remarque la volonté de diminuer l'héritage familial (Sargeant et Shang, 2008, cités par Rieunier, 2013).

Comme pour les donations, chaque type de legs doit respecter certaines conditions. Ils doivent être notamment établis par écrit et être autorisés par le ministre de la Justice si la valeur est supérieure à 100.000€. La fiscalité des legs est également fonction de la région de résidence du donateur. Concernant les legs faits aux ASBL, ceux-ci seront respectivement taxés de 7% en Wallonie contre 8,8% en Flandre et 12,5% ou 25% à Bruxelles (Maelfait & Seys, 2013).

4.1.2. Les cotisations

Les cotisations sont une somme d'argent que les membres vont verser à l'organisation. La somme que les membres vont payer diffère en fonction de la catégorie à laquelle appartient le membre au sein de l'organisation. Son non-respect entraîne l'exclusion du membre. (Service Public Fédéral Justice, 2016).

4.1.3. Les produits d'activités

Les produits d'activités sont des activités organisées par l'organisation générant de l'argent. Cela peut venir de l'objet social de l'organisation que ce soit un produit ou un service. Ces revenus proviennent également d'activités organisées à titre exceptionnel comme les tombolas. Les revenus peuvent également provenir de produits financiers (Maes & Gonda, 2016).

4.1.4. Le financement public

Le financement public peut prendre différentes formes (Mertens, 2016). On distingue l'aide à l'emploi, l'aide fiscale, l'agrément et subsidiation, l'aide en nature, la solvabilisation de la demande et le marché public (Mertens, 2016). Ici aussi chaque mesure a ses particularités.

Mertens (2016) détaille ces différentes mesures. L'aide à l'emploi est justifiée par le fait que les entreprises sociales engagent des personnes qui sont en difficulté sur le marché de l'emploi. Les pouvoirs publics vont donc faciliter cela en réduisant le coût salarial de ces derniers. Un exemple concret est l'exonération de cotisations sociales. L'aide fiscale est présente pour les entreprises sociales qui sont actives pour l'intérêt général. Cela est illustré par des mesures comme l'IPM ou la TVA à 6% pour des biens livrés par des organismes à caractère social. L'agrément est le financement accordé à une entreprise sociale en raison du caractère de son activité. Un exemple concret est l'accueil de la petite enfance qui est un secteur subventionné. L'aide en nature consiste à ce que les pouvoirs publics fournissent à une entreprise sociale un bâtiment ou une camionnette leur appartenant. La solvabilisation de la demande est un mécanisme par lequel les pouvoirs publics encouragent le consommateur à acquérir un bien ou un service en assumant une partie du prix. Un bon exemple est celui des titres-services qui a une valeur de 20,80€ par heure de prestation mais une valeur d'achat de 9€ pour le particulier.

4.1.5. Répartition des ressources dans le financement

Pour conclure, l'étude (Mertens et al., 2010, p.175) reprend un tableau montrant l'importance de chaque type de ressources dans le financement des associations en 2005 en Belgique. On constate que les ressources publiques arrivent en tête avec 60,2%. Celles-ci sont suivies des ventes au secteur privé (et certaines cotisations) avec 31,2% et des dons (et certaines cotisations) qui n'atteignent que 4,8% du total du financement.

Ce pourcentage de 4,8% est cependant à nuancer. En effet, les dons sont composés non seulement d'argent mais aussi de temps par le volontariat. Si l'on tient compte de ce paramètre, les dons équivaudraient à 14,2% du total du financement, soit une hausse de près de 10% qui correspond donc à la valorisation du volontariat en terme de financement. Comme énoncé, ces pourcentages varient fortement entre les secteurs. Ainsi les ventes privées représenteront un pourcentage plus important dans le financement d'une association présente dans l'agriculture que dans une association active dans les services de santé. Ce sera l'inverse pour le pourcentage relatif au financement public. Concernant les dons, la défense des droits requerra un pourcentage de dons reçus plus élevé que dans les autres secteurs (Mertens et al., 2010, p.178).

Une recherche réalisée en France (Deroin, 2014) se base sur autre étude (Tchernonog, 2013, cité par Deroin, 2014) qui indique qu'en 2011, les ressources publiques atteignent 49%, contre 36% pour les ventes aux usagers, 11% pour les cotisations et 4% pour les dons et mécénat. Le financement public semble donc être d'une importance primordiale pour financer les frais de fonctionnement. Précisons que des différences selon les secteurs sont observées. Ainsi les secteurs les plus dépendants du financement public sont l'économie et le développement local (71%), l'action caritative et humanitaire (66%), l'action sociale, santé (60%). Les deux principaux secteurs ayant le plus recours aux dons sont l'action caritative et humanitaire (17%) et la défense des droits et des causes (15%).

Une autre étude (Fondation Roi Baudouin, 2014) aborde la variation de certaines ressources philanthropiques entre 2007 et 2012. En 5 ans, les affiliations ont augmenté de 40% contre 20% pour les dons et 60% pour les legs. La croissance est continue de 2011 à 2012 pour les cotisations tandis que les dons perçus ont tendance à stagner et quant aux legs, ils ont légèrement diminué.

4.2. Traitement comptable des dons, legs et subsides

Passons à présent au point de vue comptable utilisé par l'Institut professionnel comptable des fiscalistes agréés (IPCF). Cette partie nous permettra de constater que l'enregistrement des dons, legs et subsides diffère selon que ces derniers aient été faits dans le cadre de financement des opérations courantes (comptes de résultats - court terme) ou dans le cadre de financement des dépenses d'investissement (comptes de bilan - long terme). Le modèle utilisé (Vander Linden, 2007) est celui de la comptabilité à partie double utilisé par les grandes et très grandes ASBL.

Commençons avec les dons, legs et subsides considérés dans la rubrique du financement des opérations courantes. Ce sont des sources de financement qui sont reçues dans le but d'un soutien de l'activité journalière. Ils peuvent être en espèces ou en nature.

Exemple 1 - des dons reçus en espèces avec pour objectif de soutien à l'activité journalière

555/570	Etablissement de crédit/Caisse
À 732	À Dons sans droits de reprise

Exemple 2 - des dons reçus en nature (fournitures de bureau) et qui ont encore de la valeur au 31/12

31	Stocks matières auxiliaires – Fournitures de bureau
À 732	À Dons sans droits de reprise

Les dons, legs et subsides peuvent en outre être opérés dans un but d'extension des activités ou de soutien permanent à l'association. Ils constituent un financement des dépenses d'investissement.

Exemple 3 - une association reçoit des véhicules afin de démarrer son activité

241	Matériel Roulant
À 1012	À Moyens Permanents reçus en nature

Exemple 4 - des legs réceptionnés en espèces dans le but d'un soutien permanent

550	Etablissement de Crédit
À 1011	À Moyens permanents reçus en espèces

Enfin, ces sources de financement peuvent avoir pour but d'acquérir des immobilisations, dans ce cas ils seront affectés aux subsides en capital. Cette catégorie appartient également au financement des dépenses d'investissement.

Exemple 5 - une association reçoit un subside dans le but d'acquérir de l'outillage

550	Etablissement de Crédit
À 151	À Subsides en capital reçus en espèces

Exemple 6 - une association reçoit de l'outillage dans le but d'être utilisé comme immobilisation

231	Matériel et outillage
À 152	À Subsides en capital reçus en nature

Ajoutons que les prestations de bénévoles ne doivent pas être enregistrées dans la comptabilité mais doivent figurer à l'annexe du bilan si celles-ci ont une certaine importance dans le fonctionnement de l'association. Il en est de même pour les biens mis gratuitement à la disposition de l'association et qu'elle affecte à son usage propre. Prenons l'exemple de locaux mis gratuitement à disposition de l'ASBL par la commune.

Précisons enfin que le compte de résultats - reprenant les dons, legs et subsides enregistrés en « classe 7 » - engendre un résultat qui sera affecté dans le compte de bilan « fonds affectés ». Ce point sera détaillé dans la partie suivante « 4.3.1 Fonds propres ».

4.3. Financement des dépenses d'investissement et des besoins de trésorerie

Les associations vont devoir réaliser de telles opérations à plusieurs stades de leur existence. Concernant les dépenses d'investissement, plusieurs moments cruciaux apparaissent tels que la constitution de l'organisation, l'achat de bâtiment ou l'acquisition de matériel conséquent. A propos des liquidités, des apports supplémentaires sont nécessaires à certains moments clés comme lors du paiement des salaires ou pour combler un versement tardif d'un subside. Deux possibilités de financement à long terme s'offre à elle, tout d'abord en augmentant ses fonds propres et ensuite en contractant des emprunts.

4.3.1. Fonds propres

Les fonds propres sont principalement composés des fonds associatifs, des fonds affectés et des subsides en capital (Vander Linden, 2007). Revenons sur ces deux premiers termes.

Les fonds associatifs sont composés du patrimoine de départ ainsi que des moyens permanents. Le patrimoine de départ est constitué par les apports - en espèces ou en nature - des fondateurs lors de la création de l'ASBL. Les moyens permanents sont une extension du capital composés de dons, legs et subsides qui ont un but de soutenir durablement l'activité (Vander Linden, 2007).

Les fonds affectés sont subdivisés en plusieurs catégories (Vander Linden, 2007): les fonds affectés pour investissement, les fonds affectés pour passif social, les autres fonds affectés pour des projets ou non. Ils sont à mettre en parallèle au compte de réserves dans les autres organisations de type « entreprise » car ce sont des comptes d'affectation du résultat. Cependant, au contraire des réserves, aucune distribution n'est possible : l'entièreté de ces montants sert à la continuité des activités de l'association.

A présent appliquons le modèle du « financing mix » utilisé lors du financement des opérations courantes (Mertens et al., 2010, p.179). Ce modèle expliquait que l'origine des ressources était fonction du type de bénéfice produit par l'ASBL. Au sein des fonds propres, ce modèle expliquerait deux tendances. D'une part que les bénéfices indirects provoquant des legs et dons, seraient à enregistrer dans les moyens permanents. D'autre part que les bénéfices publics provoquant des subsides, seraient à enregistrer dans les subsides en capital. Ajoutons cependant que le site de l'IPCF indique qu'il est autorisé d'enregistrer des subsides dans les moyens permanents ainsi que des legs et dons dans les subsides en capital, en fonction de la vocation de ceux-ci (Vander Linden, 2007).

Précisons que pour les ASBL, chaque apport est considéré comme un don et s'enregistre donc dans les moyens permanents. L'apport de capitaux considéré comme part de capital concerne uniquement les sociétés à finalités sociales et les coopératives. Cela entraîne, pour celles-ci seulement, le droit d'avoir un certain poids dans le processus de participation ainsi que de bénéficier d'un rendement sur sa part. Pour conclure, comparé aux entreprises classiques, et dans une moindre mesure aux entreprises sociales telles que coopératives et sociétés à finalités sociales, les ASBL ont plus de difficultés à se financer par ce canal.

4.3.2. Emprunts

Les associations peuvent contracter plusieurs types d'emprunts. Tout d'abord elles peuvent avoir recours à des prêts auprès de banques classiques. Ces dernières ont d'ailleurs amélioré leurs services via un département expressément dédié à ce type d'organisation (Mertens, 2016).

Cependant, même si on observe une amélioration, des difficultés sont toujours constatées pour obtenir de tels crédits bancaires. Les raisons avancées sont la petite taille des associations, leur faible capital ainsi que le manque de garanties qu'elles offrent (Mertens et al., 2010, p.183).

La petite taille des ASBL n'attire en effet pas les banques car à première vue, certains frais sont communs, peu importe la taille de l'organisation (ouverture du dossier, etc.). Dès lors peu d'économies sont réalisables et les ASBL de petite taille sont donc moins rentables pour les banques à ce point de vue. La raison suivante énoncée est le capital des associations, qui est souvent faible. Cela est dû au mode de fonctionnement de celles-ci. Il n'y a en effet pas de parts et par conséquent aucune rémunération possible des investisseurs ce qui n'attire pas ces derniers. Enfin, les ASBL ont souvent moins de garanties car leurs fondateurs ne sont pas prêts à prendre les mêmes risques que ceux qui gèrent leur propre entreprise privée (Mertens, 2016).

D'autres raisons sont avancées comme leur faible profitabilité, leur faible croissance et leur opposition culturelle ainsi qu'idéologique (Mertens, 2016).

Il est vrai que les ASBL présentent un profit qui sera moins important qu'un autre type d'entreprise. Ce profit est de plus réinjecté directement et entièrement dans l'activité. Ensuite, certaines banques ont l'idée unique que les ASBL ne veulent pas grandir et n'ont qu'une vue à court terme. Or pas de croissance signifie un manque à gagner pour la banque. On parle ultérieurement d'opposition culturelle car le fonctionnement d'une association et d'une banque est relativement différent. En effet une banque prend des décisions rapides basées sur des critères bien précis contrairement à une ASBL où les décisions prises sont lentes et où l'affectif

à un rôle prépondérant. Enfin, concernant l'opposition idéologique, elle est concrètement illustrée chez certaines ASBL qui se refusent d'obtenir de l'argent venant d'une banque étant par définition le modèle capitaliste (Mertens, 2016).

Des organisations de la finance alternative comme Triodos et Crédal jouent donc un rôle important dans l'octroi de prêts à ce type d'organisation (Mertens et al., 2010, p.183).

Un deuxième choix pour les associations est de demander des prêts auprès des institutions publiques. En Wallonie, ces dernières sont actives par le biais de la société wallonne d'économie sociale marchande (SOWECSOM⁶) qui est habilitée à octroyer des prêts à des taux préférentiels ou fournir des garanties. Cela est justifié par les bénéfices publics que l'association a créés (Mertens et al., 2010, p.181)

Une troisième possibilité pour les associations consiste en l'émission d'obligations auprès du public, ce qui correspond à l'appel public à l'épargne (Disneur, Marchand, van Steenberghe, & Pollenus, 2014). L'avantage est que cela permet à l'association de ne pas dépendre entièrement des banques tout en diminuant les coûts. Pour cela les obligations doivent être émises à un taux inférieur à celui du crédit bancaire. Cette émission d'obligations est facilitée pour les ASBL car celles-ci bénéficient d'un régime de faveur qui consiste à ne pas avoir l'obligation de publier un prospectus approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Disneur et al. (2014) mentionne que si les ASBL ne sont pas tenues d'élaborer un prospectus, ces dernières vont cependant devoir fournir toute une série d'informations à leur public. Ces informations concernent l'ASBL et ses activités (statuts, objet social, plan financier, etc.) ainsi que les obligations en voie d'émission (informations sur leur période de souscription, leurs risques, leurs intérêts, etc.)

⁶ Précisons que la SOWECSOM n'est active qu'en Wallonie. Chaque région a son organisme. Ainsi Trividend est active en Flandre tandis que Brusoc à Bruxelles.

4.3.3. Hybridation des ressources

Comme on peut le constater, une ASBL a l'opportunité d'obtenir des ressources variées. Cette hybridation de ressources est nécessaire pour ne pas être exclusivement dépendant envers une source de financement. Selon une étude (Mertens & Marée, 2011) réalisée sur 2000 ASBL, on observe cependant certaines tendances qui divergent en fonction de l'affectation du financement : s'agit-il de financer des investissements ou des besoins de trésorerie ?

Commençons avec le financement des investissements. L'étude (Mertens & Marée, 2011) laisse apparaître que premièrement une grande majorité des ASBL (73,3%) compte sur ses propres ressources pour financer ses investissements. L'auto financement est ainsi largement privilégié par rapport à la contraction d'emprunts que ce soit vis-à-vis des banques (12,8%) et intermédiaires spécialisés comme Triodos (6,5%). Les raisons évoquées sont la non nécessité de se financer auprès des banques, les difficultés d'obtenir le crédit par manque de garanties notamment, la trop grande importance des charges d'intérêt, et un choix de ne pas s'endetter auprès des banques. Enfin, les résultats montrent également l'importance des subsides à l'investissement qui atteignent 26,2%.

Concernant le financement des besoins de trésorerie, il ressort de l'étude (Mertens & Marée, 2011) que 36,2% des ASBL ont recours au crédit de caisse bancaire tandis que 22,3% se font financer par un membre. Enfin, 16% vont chercher un crédit de caisse auprès d'un organisme spécialisé comme Crédal.

5. Situation du secteur associatif en Belgique : emploi et financement

Après avoir eu une vue globale des associations et de leurs modes de financement, passons à présent aux tendances actuelles concernant l'emploi et le financement des associations en Belgique. Certaines de ces tendances nous permettront d'émettre des hypothèses que nous tenterons de vérifier à travers l'analyse de la base de données de Donorinfo.

Intéressons-nous d'abord au secteur associatif dans son ensemble au niveau national. Pour cela nous nous basons sur l'étude de l'Institut des comptes nationaux (ICN) qui traite des Institutions sans but lucratif (ISBL). Des questions comme le poids économique ainsi que la situation de l'emploi au sein de celles-ci seront abordées sous un angle régional mais également par secteur. Dans un deuxième temps, nous tiendrons compte uniquement des associations.

5.1. Chiffres clés des institutions sans but lucratif

La BNB a publié des comptes nationaux concernant les comptes satellites des ISBL. Ces dernières reprennent les ASBL, les fondations, les temporels de culte, les unions professionnelles et autres associations de fait, les syndicats ainsi que les partis politiques (Institut des comptes nationaux, 2012). Les associations appartenant aux administrations publiques ne rentrent pas dans cette étude. Ainsi, les établissements scolaires de l'enseignement libre existant sous forme d'ASBL sont donc exclus. Les ISBL prises en compte pour cette étude sont celles qui déposent leurs comptes auprès de la Centrale des Bilans. Elles représentent ainsi 18.731 entités en 2010 contre 18.630 en 2009 soit une augmentation de 0,54%. Par la suite, seules celles occupant des salariés seront prises en compte. On en dénombre ainsi 18.118 en 2010 contre 18.081 en 2009 soit une augmentation de 0,20%⁷.

Concernant l'emploi, l'étude de l'Institut des comptes nationaux (2012) indique que les ISBL occupent 446.500 salariés en 2010 soit 11,9% du total de l'emploi salarié dans l'économie belge. En 2009, ce pourcentage était de 11,5%. La croissance de l'emploi en 2010 est de 3,67% pour le secteur associatif contre 0,7% dans l'économie en général⁸. En termes de rémunérations, en 2010, les ISBL représentent 9,6% du total des rémunérations dans l'économie belge.

Abordons la répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi au sein de celles-ci selon les régions. Selon l'étude de la Institut des comptes nationaux (2012), les ISBL comptent 18.118 entités qui sont réparties comme suit : 4.709 pour Bruxelles, 6.452 pour la Flandre et 6.957 pour la

⁷ Annexe 3 : Tableau 4 - Répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi des ISBL par région

⁸ Annexe 1 : Tableau 2 - Répartition de l'emploi des ISBL par région et par secteur

Wallonie. Entre 2009 et 2010, les croissances du nombre d'ISBL sont respectivement de -0,36% en Flandre, -0,06% en Wallonie et 1,20% à Bruxelles. En termes d'emploi, la répartition est la suivante : 62.600 salariés pour Bruxelles, 265.400 salariés pour la Flandre et 118.600 pour la Wallonie. La croissance de l'emploi de 2009 à 2010 est de 4% en Flandre et de 3,3% en Wallonie et à Bruxelles⁹. La croissance de l'emploi est donc plus importante en Flandre. Concernant la contribution de chaque région au nombre d'ISBL en Belgique et à l'emploi de celles-ci, on constate que c'est la Wallonie qui compte le plus d'ISBL (38%) suivi de la Flandre (36%) et de Bruxelles (26%). Cependant en termes d'emploi, la Flandre est largement devant avec 59% contre 27% pour la Wallonie et 14% pour Bruxelles. Les ISBL flamandes ont donc tendance à avoir plus de salariés que dans les deux autres régions du pays. En effet, une ISBL flamande aura en moyenne 41 salariés contre 17 en Wallonie et 13 à Bruxelles¹⁰.

Passons à présent à une vue sectorielle de l'emploi au sein des ISBL. L'étude de l'Institut des comptes nationaux (2012) mentionne que les 446.500 salariés occupés par les ISBL sont répartis en plusieurs secteurs. Les salariés des ISBL vont plus largement dans deux secteurs. Il s'agit de l'action sociale avec 37% et de la santé humaine avec 33% des salariés. Certains secteurs sont plus souvent desservis par des ISBL en termes d'emploi. On retrouve les activités des organisations associatives avec 93% suivies de l'action sociale (69%), la santé humaine (66%), les services administratifs de bureau (66%), et les activités artistiques et culturelles (65%)¹¹.

Abordons enfin le poids économique des ISBL. Selon l'Institut des comptes nationaux (2012), celui-ci s'élève à 5,5% du Produit intérieur brut (PIB) et 19,71 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit une croissance de 5,5%. Le secteur englobant les activités pour la santé humaine est celui qui provoque le plus de valeur ajoutée avec 36% du total. Le deuxième secteur est l'action sociale qui représente 33% du total. Certains secteurs doivent leur valeur ajoutée en plus grande partie à des ISBL. Cela concerne les activités des organisations associatives avec 90%, l'action sociale avec 81%, les activités artistiques et culturelles avec 57% ainsi que la recherche et le développement scientifique avec 56%¹².

Précisons que l'étude (Acx, Rigo, & Vander Donckt, 2011) qui analyse les données des ISBL sur la période de 2000 à 2008, observe un dynamisme du secteur des ISBL depuis 2000. En

⁹ Annexe 1 : Tableau 2 - Répartition de l'emploi des ISBL par région et par secteur

¹⁰ Annexe 3 : Tableau 4 - Répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi des ISBL par région

¹¹ Annexe 2 : Tableau 3 - Répartition de l'emploi et de la valeur ajoutée des ISBL selon les secteurs

¹² Annexe 2 : Tableau 3 - Répartition de l'emploi et de la valeur ajoutée des ISBL selon les secteurs

effet, la valeur ajoutée brute des ISBL a augmenté de 6,8% sur base annuelle contre 4% pour la croissance annuelle moyenne du PIB. Concernant l'emploi, la croissance annuelle moyenne dans les ISBL a été de 4,2% contre 1,1% dans l'économie totale.

5.2. Chiffres clés des associations en Belgique

Les ISBL constituent l'essentiel des informations à propos des associations. Il est cependant intéressant d'énoncer quelques chiffres propres aux associations.

La Belgique comptait plus de 70.000 ASBL employant 272.000 ETP en 2005 (Rijpens, 2010). Les ASBL étaient ensuite de 123.160 en 2007 pour atteindre le nombre de 132.445 en 2013 (Concertes, 2014). Cela représente une augmentation d'1 % par an et il est également observé que ce sont surtout les très grandes ASBL qui sont en hausse.

On note cependant que la plupart ne comptent pas de travailleurs salariés. En effet, selon une étude (Marée et al., 2005), le nombre d'associations employant des salariés étaient de 18.000 sur un total de 119.000 associations, soit 15% environ. L'étude de Concertes (2014) aborde plus récemment l'emploi, plus particulièrement l'évolution de celui-ci de 2007 à 2013 dans les ASBL. On constate ainsi une augmentation de la masse salariale ainsi qu'une augmentation de l'emploi. En effet, ce dernier passe de 278.911 en 2007 à 321.207 en 2013, représentant ainsi une croissance de 15,2% sur six ans, soit 2,53% par an. Cela s'observe en particulier dans les très grandes ASBL. Cependant l'étude ajoute que la situation financière des associations reste critique. Le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015) mentionne quant à lui une croissance de l'emploi de 8,3% entre 2009 et 2013, soit une croissance annuelle de 2%, ce qui est fort comparable. L'étude insiste que ce taux est largement supérieur au taux de croissance dans l'économie en général qui était d'à peine 1,8% de 2009 à 2013, soit 0,45% de croissance annuelle.

Passons à présent à la contribution régionale concernant l'emploi. Le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015) indique la contribution de chacune des régions à la hausse de l'emploi dans les entreprises sociales en Belgique. Le taux de croissance de l'emploi de 8,3% entre 2009 et 2013 est réparti entre les 3 régions dont la Flandre qui contribue à 5,5% contre 1,4% pour la Wallonie et Bruxelles. On constate que l'emploi dans les associations en Flandre est plus important et tend à augmenter plus rapidement que dans les deux autres régions.

Abordons à présent l'emploi d'un point de vue sectoriel. Selon une étude (Marée et al., 2005), les associations employeuses de salariés comptent 316.682 travailleurs qui sont principalement actifs dans la santé (34,7%), l'action sociale (33,6%), ainsi que d'autres activités (14,3%). De nombreuses études plus récentes - mais sur les entreprises sociales - ont depuis lors été réalisées. C'est le cas d'une étude (Concertes, 2013) reprenant 1.525 entreprises sociales, dont 71% d'associations en termes d'emploi. Elle mentionne la santé humaine avec 26%, les autres activités de service avec 17%, et les entreprises/atelier de formation par le travail – organismes d'insertion professionnelle avec 13%. Le baromètre 2015 de l'Académie des entrepreneurs sociaux réalisé sur 16.700 entreprises sociales – dont 90% d'associations en termes d'emplois – mentionnent la santé humaine (30,9%), l'action sociale sans hébergement (24,6%) et les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (16,7%). Ces trois secteurs de « santé sociale » sont également les secteurs qui ont le plus contribué à la hausse de l'emploi entre 2009 et 2013 avec respectivement 2,8% ; 2,2% et 1,7%.

Abordons à présent, l'impact de la variation des subsides sur les différents secteurs. Une étude (IPSOS Public Affairs, 2015) a été réalisée sur 700 associations actives dans les secteurs du social, de la santé, de la culture, de la coopération au développement et de l'environnement. Précisons que ces cinq secteurs représentent respectivement 32%, 24%, 19%, 14% et 11% de l'échantillon. Cette étude indique que certains secteurs semblent plus touchés que d'autres concernant la baisse du financement public. Ainsi, 58% des associations actives dans l'environnement et 55% de celles actives dans la culture constatent une baisse des subsides permanents. Le social (35%), la coopération (30%) et la santé (21%) ne sont pas épargnés.

Terminons ce point en abordant l'importance de l'emploi en fonction de la taille de l'association. Nous avons déjà énoncé l'importance de travail des volontaires au sein des petites associations (Marée et Mertens, 2011, p.42). Concernant l'emploi dans le secteur privé, une étude de l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS) réalisée en 2012, indique pour la Wallonie la contribution de chaque entreprise à l'emploi selon leur taille (2003/361/CE). Ainsi au 31/12/2009, les Grandes entreprises (GE), employant plus de 50 travailleurs, représentent 53,8% du total des salariés. Les Petites entreprises (PE), comptant entre 10 et 50 travailleurs, représentent 28,4% du total des salariés. Enfin les Très petites entreprises (TPE), comptant moins de 10 travailleurs, représentent 17,7% du total des salariés. Ajoutons que dans le même temps, les très petites, petites et grandes entreprises représentent respectivement 78,7%, 16,9% et 4,4%, du nombre total d'entreprises en Région wallonne au 31/12/2009 (IWEPS, 2012). Malgré leur nombre restreint, ce sont donc essentiellement les GE

qui fournissent les emplois salariés. Selon le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015), il en est de même pour les entreprises sociales. En effet, cette étude indique que les entreprises sociales représentent 15,7% de l'emploi total, plus précisément 10% de l'emploi des TPE contre 14% pour les PE et 18% des GE.

6. Enonciation des hypothèses

La théorie fournit de nombreuses informations sur la philanthropie et le financement des associations. Certaines d'entre elles seront utilisées pour formuler des hypothèses qui seront expérimentées dans la partie pratique concernant l'analyse de la base de données de Donorinfo. Voici les hypothèses que tentera de confirmer la partie pratique qui suit.

- la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques est supérieure à la croissance de l'emploi total ;
- l'emploi et la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques sont supérieurs en Flandre par rapport aux deux autres régions du pays ;
- la proportion de volontaires est plus importante dans les petites organisations philanthropiques contrairement aux salariés ;
- contrairement aux volontaires, les salariés des organisations philanthropiques sont plus présents dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine ;
- les subsides publics représentent la majorité du financement de nombreuses organisations philanthropiques et permettent ainsi de financer l'entièreté des frais structurels de ces organisations ;
- la baisse de fonds publics des organisations philanthropiques est compensée par la hausse de fonds privés de celles-ci ;
- les secteurs les plus concernés par la baisse du financement public sont également ceux ne pouvant résorber cette baisse par une augmentation suffisante de fonds privés ;
- une hausse du nombre d'ETP provoque une baisse du nombre de volontaires ;
- une hausse du nombre de volontaires provoque une hausse du nombre de dons perçus ;
- une hausse des charges de récolte de fonds provoque une hausse des dons perçus ;
- une hausse des charges en information, sensibilisation et éducation provoque une hausse des dons perçus.

Analyse pratique

1. Méthodologie

1.1. Cadre d'analyse

Le site Internet de Donorinfo reprend une base de données composée d'organisations philanthropiques qui aident les personnes dans le besoin. Il s'agit de plus de 240 associations, fondations et organisations non gouvernementales (ONG) actives dans des secteurs variés, qui proviennent des trois régions du pays et qui sont de taille petite, grande ou très grande. Cette base de données permet donc d'avoir un aperçu crédible des évolutions dans le secteur associatif. Etant donné le caractère de la base de données, cette analyse ne prétend pas fournir des résultats relatant parfaitement la société mais permet d'obtenir des résultats relativement fiables. Enfin, le baromètre de Donorinfo sorti en mars 2016 analyse les états financiers de la base de données ainsi que les tendances de 2013 à 2014 de celle-ci. Des liens entre ces deux analyses pourront donc être facilement établis.

1.2. Méthode

Pour effectuer l'analyse, il a tout d'abord fallu disposer du fichier Excel reprenant les données des 241 organisations philanthropiques reprises sur le site Internet de Donorinfo en 2014. Les données concernant les organisations philanthropiques enregistrées en 2013 étaient également dans ce fichier. Les données disponibles indiquaient un détail des charges et des produits, une mention du nombre d'ETP et de volontaires ainsi que l'appartenance à un (des) secteur(s). Ensuite il a fallu reprendre uniquement les organisations philanthropiques dont les données étaient disponibles pour ces deux années. 223 organisations philanthropiques sont donc concernées. Ce nombre constitue effectivement l'échantillon qui sera analysé dans ce mémoire. C'est également ce nombre qui a été pris en compte lors de la réalisation du baromètre de Donorinfo sorti en mars 2016.

Comme expliqué, les données du fichier Excel proviennent directement de la base de données de Donorinfo. Il n'y a donc à priori pas d'erreur d'encodage les concernant. Comme mentionné sur le site, les chiffres fournis par les organisations philanthropiques sont contrôlés et transparents. En effet les données financières sont soumises à des contrôles indépendants avant leur admission et publication. Quant à leur communication, ces données sont transmises selon

un modèle financier uniforme afin de garantir une transparence nécessaire pour pouvoir réaliser des comparaisons.

La première mission a été de déduire des tendances globales. Cela a été fait en utilisant des formules standard propres à Excel. Ces tendances concernent premièrement l'importance de certaines données au sein d'une même année. Prenons par exemple la part des subsides dans le total des produits en 2014. Ensuite cela concerne l'évolution dans le temps (en l'occurrence de 2013 à 2014) d'un certain type de charges ou de produits ainsi que du nombre total d'ETP ou de volontaires.

Ensuite, l'idée était de comparer deux variables dans le temps selon plusieurs angles. Les tris par région, par taille et par secteur ont ainsi été réalisés. Chacun d'entre eux a sa propre méthode.

Abordons tout d'abord le tri par région. La région de chacune des organisations philanthropiques n'étant pas mentionnée dans un premier temps, il a fallu recourir à l'encodage manuel. Ainsi, les 223 organisations philanthropiques ont pu être divisées selon les trois régions du pays. Les tris obtenus ont été croisés et correspondent avec ceux de la base de données du site de Donorinfo.

Un tri par taille a ensuite été réalisé. Celui-ci a été effectué sur l'année 2013 et 2014 mais seule cette dernière année est mentionnée dans l'analyse. Pour ce faire, les trois conditions du Code des Sociétés ont été prises en compte. Respectivement le total Equivalent Temps Plein (ETP), le « total recettes sauf exceptionnelles » et le total bilantaire (art 17 de la loi du 27/06/1921). Cependant le fichier Excel ne reprenait pas le « total recettes sauf exceptionnelles » ainsi que le total bilantaire. Pour trouver le total « recettes sauf exceptionnelles », il a donc fallu calculer la différence entre « Total produits (bnb 70/76) » et « Autres produits (bnb 74/76) ». Une simple formule de soustraction a donc suffi. Concernant le total bilantaire, ce dernier a dû être encodé manuellement pour chaque organisation philanthropique. Une fois les trois éléments enregistrés, une formule de condition a permis de trier les 223 organisations philanthropiques.

Le troisième axe concerne le tri secteur. Il y a 15 secteurs dans cette analyse. Chaque organisation philanthropique est active dans un ou plusieurs secteurs. Cela varie de un à sept. Par exemple, en 2014, Caritas était active dans sept secteurs différents : la sécurité alimentaire, l'urgence humanitaire, les banques alimentaires, les droits de l'Homme, le logement, l'enseignement et l'action sociale globale. Il y a des évolutions entre les deux années : certaines organisations philanthropiques actives dans certains secteurs en 2013, peuvent en 2014

délaisser certains d'entre eux ou au contraire se rendre actives dans des secteurs supplémentaires. Prenons le cas de l'organisation philanthropique « Les Amis de Kottar ASBL » active en 2013 dans le secteur de la sécurité alimentaire, et qui n'est plus le cas en 2014. Cependant pour une comparaison plus aisée entre les deux années, nous considérerons que les secteurs (dans lesquels une organisation philanthropique donnée est active) sont constants. De plus, nous nous basons sur les données de 2014. Précisons que cette logique correspond à celle du baromètre 2016 de Donorinfo.

Une fois ces différentes répartitions effectuées, il est possible d'insérer les données pour les 223 organisations philanthropiques concernant deux variables. Dans un premier temps, la comparaison s'est faite sur des données relatives à l'emploi (ETP et volontaires). La même méthode a été utilisée pour comparer les subsides et dons perçus, les volontaires et dons perçus, les charges de récolte de fonds et dons perçus, et enfin, les charges d'information, de sensibilisation et d'éducation d'une part et les dons perçus d'autre part.

Concernant les relations entre deux variables, un tri par taille a été opéré afin de faciliter la lisibilité. Pour chacune de ces quatre hypothèses, les organisations philanthropiques ont été séparées en trois groupes : petites, grandes ou très grandes organisations philanthropiques. Chaque axe correspond à une variable analysée. Pour le premier cas, l'axe des abscisses reprend le nombre d'ETP en 2014 tandis que l'axe des ordonnées reprend le nombre de volontaires en 2014.

1.3. Echantillon

Abordons à présent la description de cet échantillon. Les 223 organisations philanthropiques ont été triées par région, par taille ainsi que par secteur. Commençons avec la répartition régionale :

- la Flandre compte 70 organisations philanthropiques soit 31% de l'échantillon ;
- la Wallonie compte 42 organisations philanthropiques soit 19% de l'échantillon ;
- Bruxelles compte 111 organisations philanthropiques soit 50% de l'échantillon.

Passons à présent à la répartition par taille :

- les petites structures comptent 120 organisations philanthropiques soit 54% de l'échantillon ;
- les grandes structures comptent 82 organisations philanthropiques soit 37% de l'échantillon ;

- les très grandes structures comptent 21 organisations philanthropiques soit 9% de l'échantillon.

Le troisième tri concerne la répartition par secteur¹³.

Tableau 1 – Nombre d'organisations philanthropiques selon les secteurs

<i>Secteurs</i>	Nombre d'organisations philanthropiques en unités	Part du secteur
Sécurité alimentaire (<i>agriculture/élevage/eau potable</i>)	26	5%
Aide au développement global (<i>santé, éducation, agriculture</i>)	24	5%
Urgence humanitaire	5	1%
Banques alimentaires - restaurants sociaux	4	1%
Non-violence, paix, droits de l'Homme	22	4%
Emploi	9	2%
Logement	14	3%
Activités récréatives (<i>sport, loisirs, culture</i>)	48	9%
Information/défense/éducation	72	14%
Santé et recherche scientifique	50	10%
Micro-crédits	11	2%
Enseignement - soutien scolaire	60	12%
Accueil et hébergement	30	6%
Formation professionnelle/transfert de compétence	49	10%
Action sociale globale (<i>accompagnement, accueil, guidance</i>)	84	17%

¹³ Certaines organisations philanthropiques étant actives dans plusieurs secteurs ont pour conséquence de porter le total de celles-ci à 508.

1.4. Freins et obstacles

Les analyses sont réalisées sur un nombre de 223 organisations philanthropiques sur les 321.207 associations mentionnées dans l'étude de Concertes (2014). L'échantillon représente donc seulement 0,7% de la population. Ainsi, réaliser l'analyse sur un échantillon de plus grande taille permettrait d'obtenir des résultats plus réalistes encore. Rappelons également l'échantillon est constitué d'organisations philanthropiques - ASBL, ONG et fondations - actives dans l'aide aux personnes, ce qui aura également une influence sur les résultats.

Dans cette analyse, les conclusions sont basées sur une évolution calculée sur deux années (2013 et 2014). Bénéficier de données d'années supplémentaires sur ce même échantillon permettrait d'enrichir les tendances.

On remarque que 50% des organisations philanthropiques proviennent de la région bruxelloise. Cette proportion semble démesurée par rapport à celle de la Fondation Roi Baudouin (Banque nationale de Belgique, 2012) qui mentionnait que seulement 26% des ISBL étaient situées dans la capitale en 2010. Cela peut être expliqué par le fait que Donorinfo a son siège social à Bruxelles. Bénéficier de données d'organisations philanthropiques venant davantage des deux autres régions permettrait donc d'obtenir des résultats plus objectifs.

Cette observation vaut également pour les secteurs. En effet, certains d'entre eux sont sous-représentés par rapport aux autres. De plus, comme expliqué dans la méthode, certaines organisations philanthropiques sont actives dans de nombreux secteurs tandis que d'autres ne sont actives que dans un seul. Certains chiffres sont donc enregistrés plusieurs fois contrairement à d'autres. De plus, certaines associations changent de secteurs de 2013 à 2014 mais dans un but de facilité et de parallélisme avec le baromètre 2016 de Donorinfo ces changements n'ont pas été enregistrés.

2. Présentation des résultats

2.1. La croissance de l'emploi des organisations philanthropiques est supérieure à la croissance de l'emploi total

2.1.1. *Origine de l'hypothèse*

Nous avons vu que l'emploi au sein des ISBL (Institut des comptes nationaux, 2012) avait augmenté de 3,67% entre 2009 et 2010 contre 0,7% dans l'économie en général. Le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015) réalisé sur 16.700 entreprises sociales, dont 90% de l'emploi provient d'ASBL, mentionne une croissance de 8,3% entre 2009 et 2013, soit une croissance annuelle de 2%. En comparaison, le taux de croissance dans l'économie en général était d'à peine 1,8% de 2009 à 2013, soit 0,45% de croissance annuelle.

2.1.2. *Présentation des résultats*

Procédons à l'analyse de l'emploi sur l'échantillon de Donorinfo qui est constitué de 223 organisations philanthropiques. Concernant le total des ETP celui-ci passe de 4171,28 en 2013 à 4264,73 en 2014 c'est à dire une augmentation de 93,45 ETP, soit 2,24%¹⁴. Mentionnons également le total des volontaires qui passe de 45.987 en 2013 à 47.110 en 2014, soit une augmentation de 1.123 volontaires représentant 2,44%¹⁵.

2.2. L'emploi et la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques sont supérieurs en Flandre par rapport aux deux autres régions du pays

2.2.1. *Origine de l'hypothèse*

L'analyse des ISBL (Institut des comptes nationaux, 2012) indique la répartition du nombre d'ISBL ainsi que de l'emploi au sein de celles-ci selon les régions. A ce stade, il est judicieux d'analyser la croissance de l'emploi salarié par région ainsi que le nombre moyen de salariés par association et par région. Entre 2009 et 2010, les croissances du nombre d'ISBL sont respectivement de -0,36% en Flandre, -0,06% en Wallonie et 1,20% à Bruxelles contre une croissance de l'emploi de 4% en Flandre et 3,3% en Wallonie et à Bruxelles. De plus, une ISBL flamande aura en 2010 en moyenne 41 salariés contre 17 en Wallonie et 13 à Bruxelles¹⁶. Le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015) indique la contribution de chacune des régions à la hausse de l'emploi dans les entreprises sociales en Belgique. Ce taux de croissance de l'emploi de 8,3% entre 2009 et 2013 est réparti entre les 3

¹⁴ Annexe 9 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 (N=223) - Figure 1

¹⁵ Annexe 9 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 (N=223) - Figure 2

¹⁶ Annexe 3 : Tableau 4 - Répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi des ISBL par région

régions dont la Flandre qui contribue à 5,5% contre 1,4% pour la Wallonie et Bruxelles. L'hypothèse avancée est donc que l'emploi dans les associations en Flandre est plus important et tend à augmenter plus rapidement que dans les deux autres régions.

2.2.2. Présentation des résultats

L'échantillon (223) est composé de 70 organisations philanthropiques en Flandre, 42 en Wallonie et 111 à Bruxelles. Il est le même de 2013 à 2014. Pour 2014, ces régions fournissent respectivement 1.428, 387 et 2.466 ETP. La croissance de 2013 à 2014 est de 1,5%, -2,5% et 3,5%¹⁷. Etant donné qu'un déséquilibre est observé quant à la situation régionale des organisations philanthropiques, il est difficile de pouvoir confirmer l'entièreté de l'hypothèse de départ. Néanmoins, il est possible de mesurer le nombre de salariés se trouvant en moyenne par organisation philanthropique selon les régions. Adaptons dès lors le nombre d'ETP fourni par chaque région en fonction du nombre d'organisations philanthropiques par région. En moyenne, une organisation philanthropique en Flandre aurait 20 ETP, une organisation philanthropique en Wallonie 9 ETP et une organisation philanthropique à Bruxelles 22 ETP¹⁸.

Passons à présent aux volontaires. Pour 2014, les régions fournissent respectivement 4.611, 2.093 et 40.406 volontaires. A propos de l'évolution de 2013 à 2014, le nombre de volontaires varie respectivement de 18,2 %, -4,5% et 1,4% dans ces 3 régions¹⁹. Si on tient compte du nombre d'organisations par région, en moyenne, une organisation philanthropique en Flandre aurait 66 volontaires, une organisation philanthropique en Wallonie 50 volontaires et une organisation philanthropique à Bruxelles compterait 364 volontaires²⁰.

2.2.3. Adaptation de l'analyse

Certains résultats interpellent à juste titre – en particulier ceux relatifs aux volontaires qui atteignent des chiffres forts élevés - et trouvent leurs explications dans certaines organisations philanthropiques de l'échantillon. En effet, il est apparu que trois organisations philanthropiques présentent des valeurs au niveau des volontaires largement supérieures aux autres. Ces organisations philanthropiques sont les suivantes : Centre national de coopération

¹⁷ Annexe 10 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=223) - Figure 3

¹⁸ Annexe 4 : Tableau 5 - Analyse Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

¹⁹ Annexe 10 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=223) - Figure 4

²⁰ Annexe 4 : Tableau 5 - Analyse Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

au développement (CNCD) - 111111 ASBL²¹ ; 111111 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging Vereniging zonder winstoogmerk (VZW)²² et Welzijnszorg VZW²³. Les 223 organisations philanthropiques de la base de données de Donorinfo comptent ensemble un nombre de 47.110 volontaires pour 2014. Or pour cette même année, 111111 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging VZW compte 20.000 volontaires, soit 42% du total ; CNCD - 111111 ASBL compte 10.000 volontaires en 2014, soit 21,23% du total. Les 221 organisations philanthropiques restantes (sans Welzijnszorg VZW) représentent un nombre de 14.610 volontaires en 2014, soit à peine 31% du total du nombre de volontaires en 2014.

Afin d'avoir des résultats plus nuancés ces deux organisations philanthropiques ont donc été retirées. Il reste cependant le cas de Welzijnszorg VZW qui présente 2.500 volontaires. Si on compare ce nombre avec le total des volontaires des 221 associations restantes, Welzijnszorg représente encore 14,61% du total de cet échantillon, loin devant Trias (1378 volontaires soit 8,05% du total) et Blindenzorg Licht & Liefde ASBL (950 volontaires soit 5,55% du total). A nouveau dans l'idée d'avoir des résultats plus clairs et que l'ensemble les autres organisations philanthropiques aient également leur importance, Welzijnszorg a également été retiré de l'échantillon avec pour conséquence de porter ce nombre à 220.

Précisons enfin que les données relatives aux volontaires sont transmises directement par les organisations philanthropiques concernées contrairement aux ETP qui sont trouvés à la BNB. Cela signifie que le nombre d'ETP est une valeur plus sûre et objective que le nombre de volontaires.

Présentons donc les résultats concernant les ETP et volontaires, basés cette fois sur 220 organisations philanthropiques. Seuls les résultats concernant les volontaires varient de manière importante, c'est pourquoi seuls les graphiques les concernant seront présentés.

L'échantillon est donc désormais composé de 70 organisations philanthropiques en Flandre, 42 en Wallonie et 108 à Bruxelles. Pour 2014, les régions comptent 4.611 volontaires en Flandre, 2.093 volontaires en Wallonie et 7.906 volontaires à Bruxelles²⁴. Si on tient compte du nombre d'organisation philanthropique par région, en moyenne, une organisation philanthropique en

²¹ CNCD - 11.11.11 ASBL réunit environ 90 associations et ONG actives dans des projets de développement.

²² 11.11.11 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging VZW soutient des projets de solidarité Nord-Sud et réunit 60 organisations membres et 330 groupes locaux de volontaires.

²³ Welzijnszorg a pour objectif de lutter contre la pauvreté en Flandre et à Bruxelles. Elle peut compter sur un large réseau de volontaires dans les associations, les écoles et les paroisses.

²⁴ Annexe 11 : Evolution du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=220) - Figure 5

Flandre aurait 66 volontaires, une organisation philanthropique en Wallonie 50 volontaires et une organisation philanthropique à Bruxelles compterait 73 volontaires²⁵. Cette différence par rapport à l'analyse précédente s'explique du fait que les trois organisations philanthropiques enlevées de l'échantillon étaient toutes trois bruxelloises.

2.3. La proportion de volontaires est plus importante dans les petites organisations philanthropiques contrairement au nombre de salariés

2.3.1. *Origine de l'hypothèse*

L'idée est de pouvoir comparer le nombre de volontaires et le nombre d'ETP selon la taille des structures. Concernant l'emploi, une étude de l'Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) réalisée en 2012, indique pour la Wallonie la contribution de chaque entreprise à l'emploi selon leur taille (2003/361/CE). Ainsi au 31/12/2009, les grandes entreprises (GE), employant plus de 50 travailleurs, représentent 53,8% du total des salariés. Les petites entreprises (PE), comptant entre 10 et 50 travailleurs, représentent 28,4% du total des salariés. Enfin les très petites entreprises, comptant moins de 10 travailleurs, représentent 17,7% du total des salariés. Ajoutons que dans le même temps, les très petites, petites et grandes entreprises représentent respectivement 78,7%, 16,9% et 4,4%, du nombre total d'entreprises en Région wallonne au 31/12/2009 (IWEPS, 2012). Malgré leur nombre restreint, ce sont donc essentiellement les GE qui fournissent les emplois salariés. Selon le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015), il en est de même pour les entreprises sociales. En effet, cette étude indique que les entreprises sociales représentent 15,7% de l'emploi total, plus précisément 10% de l'emploi des TPE contre 14% pour les PE et 18% des GE.

Concernant les volontaires, une étude (Garbarczyk, 2015) montre que les associations de petite taille en début de vie sont essentiellement constituées de volontaires. Une autre étude (Marée et Mertens, 2011, p.42) indique que l'importance du travail des volontaires semble avoir un lien avec la taille de l'association. Selon eux, les volontaires semblent jouer un rôle déterminant pour les petites associations ayant moins de 5 salariés. Dans ces plus petites structures, il y aurait deux fois plus de volontaires que dans les autres associations.

²⁵ Annexe 5 : Tableau 6 - Analyse Donorinfo sur 220 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

2.3.2. Présentation des résultats

Travaillons premièrement avec le même échantillon de 223 organisations philanthropiques.

Concrètement, l'échantillon (223) est composé de 120 petites organisations philanthropiques, 82 grandes organisations philanthropiques, 21 très grandes organisations philanthropiques. Pour 2014 ces types d'organisations philanthropiques fournissent respectivement 117, 1.455 et 2.692 ETP.

Si on tient compte du nombre d'organisations philanthropiques pour chaque catégorie, cela nous donne les résultats suivants : en moyenne, une petite organisation philanthropique compte 1 ETP, une grande organisation philanthropique 18 ETP et une très grande organisation philanthropique 128 ETP. Comme pour les entreprises classiques, les organisations philanthropiques de très grande taille semblent être un moteur incontournable d'emploi dans le secteur des organisations philanthropiques en Belgique.

Abordons à présent les volontaires. Pour 2014, chaque type d'organisation philanthropique donne respectivement 5.041, 17.570 et 24.499 volontaires. Si on tient compte du nombre d'organisations philanthropiques pour chaque taille, cela montre qu'en moyenne une petite organisation philanthropique compte 42 volontaires, une grande organisation philanthropique compte 214 volontaires et une très grande organisation philanthropique compte 1.167 volontaires²⁶. A ce stade, ces chiffres nous permettent de penser que le volontariat a une importance primordiale pour tout type d'organisation philanthropique.

2.3.3. Adaptation de l'analyse

Comme lors des deux hypothèses précédentes, retirons à présent les trois organisations philanthropiques ayant le plus recours au volontariat. L'échantillon est alors composé de 220 organisations philanthropiques, plus spécifiquement composé de 120 petites, 80 grandes et 20 très grandes associations. Pour 2014 ces types d'organisations philanthropiques fournissent respectivement 117, 1.386 et 2.616 ETP. Si on tient compte du nombre d'organisations philanthropiques pour chaque catégorie, cela nous donne les résultats suivants : en moyenne, une petite organisation philanthropique compte 1 ETP, une grande organisation philanthropique 17 ETP et une très grande organisation philanthropique 131 ETP. La conclusion reste donc la même que celle énoncée dans l'analyse reprenant les 223 organisations philanthropiques. Les

²⁶ Annexe 4 : Tableau 5 - Analyse Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

très grandes organisations philanthropiques sont un moteur incontournable d'emploi dans le secteur des organisations philanthropiques en général.

Pour 2014, chaque type d'organisation philanthropique – petite, grande, très grande - donne respectivement 5.041, 5.070 et 4.499 volontaires. Si on tient compte du nombre d'organisations pour chaque taille, cela montre qu'en moyenne une petite association compte 42 volontaires, une grande association compte 63 volontaires et une très grande association compte 225 volontaires²⁷. Si on compare ces nombres avec les ETP énoncés plus haut – respectivement de 1,17 et 131 - on constate que le volontariat a une importance primordiale pour les petites associations. Cette différence par rapport à l'analyse précédente s'explique par le fait que deux des trois organisations philanthropiques enlevées de l'échantillon étaient de très grandes associations²⁸.

Précisons également que de nombreuses petites organisations philanthropiques ne comptent aucun ETP. Elles sont au nombre de 62 sur un total de 120 alors que seulement 7 d'entre elles ne comptent aucun volontaire. Seules 2% des grandes organisations philanthropiques ne possèdent aucun ETP tandis que 13% de celles-ci n'ont aucun volontaire. A propos des très grandes organisations philanthropiques, celles-ci ont toutes des ETP et 14% d'entre elles n'enregistrent aucun volontaire. Ces observations nous permettent de confirmer l'importance du volontariat dans les petites structures.

2.4. Contrairement aux volontaires, les salariés des organisations philanthropiques sont plus présents dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine

2.4.1. Origine de l'hypothèse

L'étude concernant les ISBL (Institut des comptes nationaux, 2012) mentionne deux secteurs qui regroupent la plus grande partie des salariés de tout le secteur des ISBL. Il s'agit de l'action sociale (37%) et de la santé humaine (33%). Concernant l'emploi au sein des entreprises sociales, le baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015) indique qu'il est principalement présent dans les activités pour la santé humaine (30,9%), l'action sociale sans hébergement (24,6%) et les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (16,7%). Ces trois secteurs de « santé sociale » sont également les secteurs qui ont le plus contribué à la hausse de l'emploi entre 2009 et 2013 avec respectivement 2,8% ; 2,2% et 1,7%.

²⁷ Annexe 5 : Tableau 6 - Analyse Donorinfo sur 220 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

²⁸ Annexe 12 : Nombre d'ETP et de volontaires pour une organisation philanthropique en fonction de sa taille - Figure 6

Concernant le volontariat, Marée et al. (2015), relève que quatre secteurs ont un poids particulièrement important. Il s'agit du sport (24,5%), de la culture et des activités socioculturelles (19,8%), des services sociaux (19,7%) et de l'éducation et formation (16,8%). Ces secteurs sont-ils également mentionnés ?

2.4.2. Présentation des résultats

Comme expliqué, la base de données répertorie pour chaque organisation philanthropique un ou plusieurs secteur(s). Abordons premièrement l'emploi en termes d'ETP et plus précisément sa répartition et sa croissance selon les secteurs²⁹. En 2013, les secteurs reprenant le plus d'ETP sont respectivement l'action sociale globale avec 18%, l'information avec 11% et l'accueil et la formation professionnelle avec tous deux 10%. En 2014 le classement est le même si ce n'est que l'accueil prend la 3^{ème} place³⁰. Les plus grandes variations sont pour l'urgence humanitaire (+85 ETP), l'emploi (-35 ETP) et la formation professionnelle (-28 ETP). En comparaison avec l'étude du baromètre de l'Académie des entrepreneurs sociaux (Bauwens et al., 2015), seule la santé ne se retrouve pas dans ce classement.

Abordons à présent l'importance du volontariat ainsi que sa croissance dans les différents secteurs. En 2013 les trois secteurs rassemblant le plus de volontaires sont l'aide au développement global avec 39%, ensuite vient la sécurité alimentaire avec 15% et enfin l'information avec 11%. Cet ordre reste le même en 2014³¹. Les plus grandes variations sont pour l'information (+1.198 volontaires), l'action sociale globale (+798 volontaires) et le logement (+681 volontaires). Les activités récréatives n'obtiennent que 3%.

Il n'y a pas de corrélations directes entre ETP et volontaires au niveau sectoriel. Cela se voit concernant certains secteurs en 2014 comme les deux premiers secteurs en termes de volontaires. Premièrement l'aide au développement global qui obtient 38% du total des volontaires contre seulement 4% du total des ETP. Deuxièmement la sécurité alimentaire qui s'élève à 14% du total des volontaires contre à peine 4% du total des ETP. On remarque que l'inverse est aussi vrai avec l'action sociale globale qui s'élève à 18% du total des ETP - qui est le premier secteur en termes d'ETP - et qui n'obtient que 10% du total des volontaires.

Concernant la validation de l'hypothèse, si l'emploi en termes d'ETP dans les secteurs de l'action sociale et de l'accueil - et par conséquent de l'hébergement - est majoritairement

²⁹ Annexe 6 : Tableau 7 – ETP, volontaires, subsides et dons perçus selon les secteurs (N=223)

³⁰ Annexe 13 : Répartition des ETP par secteur en 2014 (N=223) - Figure 7

³¹ Annexe 14 : Répartition des volontaires par secteur en 2014 (N=223) - Figure 8

présent dans les organisations philanthropiques, cela ne semble pas être le cas de la santé. Quant au volontariat, il semble montrer des résultats différents avec une importance nette pour l'aide au développement global.

2.5. Les subsides publics représentent la majorité du financement de nombreuses organisations philanthropiques et permettent ainsi de financer l'entièreté des frais structurels de ces organisations

2.5.1. *Origine de l'hypothèse*

Analysons à présent la philanthropie dans un sens purement monétaire et intéressons-nous à sa répartition. Mertens et al. (2010) mentionnent que les ressources publiques arrivent en tête avec 60,2%. Celles-ci sont suivies des ventes au secteur privé (et certaines cotisations) avec 31,2% et des dons (et certaines cotisations) qui n'atteignent que 4,8% du total du financement. Une autre étude (Tchernonog, 2013, cité par Deroïn, 2014) indique qu'en 2011, les ressources publiques atteignent 49%, contre 36% pour les ventes aux usagers, 11% pour les cotisations et 4% pour les dons et mécénat. Le financement public semble donc être d'une importance primordiale pour financer les frais de fonctionnement. Précisons que des différences selon les secteurs sont observées. Ainsi les secteurs les plus dépendants du financement public sont l'économie et le développement local (71%), l'action caritative et humanitaire (66%), l'action sociale, santé (60%). Les deux principaux secteurs ayant le plus recours aux dons sont l'action caritative et humanitaire (17%) et la défense des droits et des causes (15%).

2.5.2. *Présentation des résultats*

Passons à présent à l'analyse de la base de données de Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques. Précisons d'emblée que les cotisations sont regroupées dans la catégorie des autres produits. Précisons également que par leur caractère, les legs peuvent être additionnés aux dons privés et mécénat d'entreprises. Ainsi, en 2014, les legs et dons perçus sont la source de financement principale avec 54,2%. Ils sont suivis des subsides qui atteignent 33% du total du financement³². Les charges quant à elles sont principalement constituées de charges de projets (53%) et de rémunération (31%)³³. A ce stade, l'hypothèse ne semble donc pas confirmée.

³² Annexe 15 : Répartition des produits (N=223) - Figure 9

³³ Annexe 16 : Répartition des charges (N=223) - Figure 10

2.5.3. Valeur aberrante

L'organisation philanthropique Médecin Sans Frontières (MSF)³⁴ représente 69% des dons privés perçus contre 14% des subsides perçus par l'ensemble de l'échantillon. Si cette valeur est enlevée de l'échantillon, les subsides publics atteignent 48% contre 32% pour les legs et dons perçus³⁵. Concernant les charges, les charges de projets atteignent 49% contre 46% pour les frais de fonctionnement et de rémunérations³⁶. Avec ce changement l'hypothèse serait vérifiée. En effet, on constate que les subsides sont la source de financement la plus importante et que ceux-ci financent la totalité des frais de fonctionnement. Cependant, il ressort de l'analyse que pour 120 organisations philanthropiques sur 222, soit dans 54% des cas, les subsides ne peuvent couvrir les frais de fonctionnement et de rémunérations. Pour celles-ci le recours à d'autres sources de financement est donc vital. Précisons également qu'en 2014, le nombre d'organisations philanthropiques n'ayant aucun subside était de 49 soit 22% de l'échantillon.

2.6. La baisse de fonds publics des organisations philanthropiques est compensée par la hausse de fonds privés de celles-ci

2.6.1. Origine de l'hypothèse

Une étude (IPSOS Public Affairs, 2015) montre que globalement 38% des associations ont constaté une diminution de leurs subsides permanents en 2015. Par rapport à 2014, il s'agit d'une association sur cinq en plus. Une autre étude (Fondation Roi Baudouin, 2014) aborde la variation de certaines ressources philanthropiques entre 2007 et 2012. En 5 ans, les affiliations ont augmenté de 40% contre 20% pour les dons et 60% pour les legs. La croissance est continue de 2011 à 2012 pour les cotisations tandis que les dons perçus ont tendance à stagner et quant aux legs, ils ont légèrement diminué.

2.6.2. Présentation des résultats

Concernant l'analyse de la base de données de Donorinfo, on dénombre que 69 organisations philanthropiques sur 223, soit 31%, constatent une diminution de ses subsides. Cependant, globalement on observe une hausse des subsides de 2,67%³⁷. Précisons que cette hausse ne permet pas de couvrir l'augmentation des charges de 5,14%³⁸. Les organisations

³⁴ Médecins Sans Frontières est une organisation indépendante active dans l'aide humanitaire internationale. Cette indépendance est garantie par le poids des donateurs privés qui garantissent 83% de son financement.

³⁵ Annexe 7 : Tableau 8 – Répartition et évolution des produits

³⁶ Annexe 8 : Tableau 9 – Répartition et évolution des charges

³⁷ Annexe 7 : Tableau 8 – Répartition et évolution des produits

³⁸ Annexe 8 : Tableau 9 – Répartition et évolution des charges

philanthropiques font donc recours au financement privé. L'augmentation de 11% de celui-ci est due essentiellement à une augmentation des dons de 21%. On observe également une hausse des legs de 8%, une augmentation des produits de services aux bénéficiaires de 8% et enfin une baisse des produits d'activités de 6%. Les cotisations sont reprises dans la catégorie des autres produits qui augmente de 1,48%.

A ce stade, l'hypothèse est partiellement confirmée. La faible hausse des subsides ne parvient pas à couvrir l'augmentation des charges et les organisations philanthropiques se tournent donc vers les dons privés et mécénat d'entreprise. Ces derniers augmentent fortement et permettent aux organisations philanthropiques de rester en positif³⁹.

2.6.3. Valeur aberrante

Comme énoncé dans l'hypothèse précédente, l'organisation philanthropique MSF représente 69% des dons privés perçus. La hausse des dons est d'ailleurs principalement provoquée par cette organisation philanthropique qui voit ses dons augmenter de 62.888.100€ sur les 71.029.253€ de hausse globale des 223 organisations philanthropiques. Sans tenir compte de MSF, la hausse des dons privés de 2013 à 2014 passerait de 21,01% à 6,82%.

Au niveau des subsides, MSF représente 14% des subsides perçus. De plus, cette organisation philanthropique connaît une hausse de ses subsides de 21.471.810€ contre une hausse de 7.237.130€ globalement pour les 223 organisations philanthropiques. Sans les subsides de MSF, le total des subsides des 222 organisations philanthropiques restantes diminue. On passe donc à une hausse initiale de 2,67% à une baisse de 5,61%⁴⁰. Précisons qu'il y a également des variations pour les autres postes des produits mais ces derniers sont de moindre importance.

Dans cette hypothèse, la hausse du total des produits serait non pas de 10,53% mais bien une baisse de 2,17%. La variation du total des charges aurait également changé et passerait d'une augmentation de 5,14% à une diminution de 1,36%⁴¹. Ce dernier chiffre est supérieur à celui de l'évolution des produits. Ces deux pourcentages traduisent donc une situation urgente au sein du secteur des organisations philanthropiques. Sans MSF, l'hypothèse est donc à nuancer : la baisse des subsides est réelle et celle-ci n'est que partiellement compensée par la hausse des produits⁴².

³⁹ Annexe 17 : Evolution des produits de 2013 à 2014 (N=223) - Figure 11

⁴⁰ Annexe 7 : Tableau 8 – Répartition et évolution des produits

⁴¹ Annexe 8 : Tableau 9 – Répartition et évolution des charges

⁴² Annexe 17 : Evolution des produits de 2013 à 2014 (N=223) - Figure 11

2.7. Les secteurs les plus concernés par la baisse du financement public sont également ceux ne pouvant résorber cette baisse par une augmentation suffisante de fonds privés

2.7.1. *Origine de l'hypothèse*

Revenons à présent sur la répartition du financement des associations d'un point de vue sectoriel. Concernant les fonds privés, certaines causent reçoivent-elles plus de dons privés que les autres ? Quelle est l'évolution ? Cela est-il dû à une variation des subsides ? Une étude (IPSOS Public Affairs, 2015) a été réalisée sur 700 associations actives dans les secteurs du social, de la santé, de la culture, de la coopération au développement et de l'environnement. Précisons que ces cinq secteurs représentent respectivement 32%, 24%, 19%, 14% et 11% de l'échantillon. Cette étude indique que certains secteurs semblent plus touchés que d'autres concernant la baisse du financement public. Ainsi, 58% des associations actives dans l'environnement et 55% de celles actives dans la culture constatent une baisse des subsides permanents. Le social (35%), la coopération (30%) et la santé (21%) ne sont pas épargnés.

2.7.2. *Présentation des résultats*

Les subsides sont répartis assez équitablement entre les secteurs. Les deux secteurs les plus subsidiés sont la formation professionnelle et l'action sociale globale avec 13%⁴³. Cependant en variation absolue et relative, le secteur le plus favorisé entre 2013 et 2014 est de loin l'urgence humanitaire avec un bond de 41%. L'entièreté des autres secteurs est donc mis sous pression et la plupart d'entre eux connaissent une baisse des subsides qui leur sont alloués. Il s'agit des banques alimentaires (-41%), du logement (-25%), et de la sécurité alimentaire (-19%). Seul l'emploi est épargné (+12%).

On remarque que le secteur qui reçoit largement le plus de dons privés est l'urgence humanitaire avec 45% en 2014⁴⁴. Ce secteur est également celui qui connaît de loin la plus forte hausse de dons en valeur absolue. Cela s'explique par plusieurs défis mondiaux majeurs : épidémie de virus Ebola, conflit en Irak et prolongement des crises en Syrie notamment (Donorinfo, 2016). En effet, les évolutions de la structure de financement au sein des différentes causes ont souvent été influencées par des catastrophes. Prenons le cas du séisme et tsunami de 2004 dans l'océan indien ou du tremblement de terre en 2010 à Haïti : plus de dons sont récoltés lors de ce type de catastrophes (Grotius International, 2013). En valeur relative (+24%), l'urgence humanitaire arrive juste après l'emploi (+30%). Le secteur des banques alimentaires a connu la plus grosse

⁴³ Annexe 18 : Répartition des subsides par secteur en 2014 (N=223) - Figure 12

⁴⁴ Annexe 19 : Répartition des dons perçus par secteur en 2014 (N=223) - Figure 13

baisse de dons privés en valeur absolue et relative (-17%). En valeur absolue, on observe également une forte baisse des dons pour les droits de l'Homme, l'enseignement et l'aide au développement global.

De nombreux secteurs font donc face à une diminution de leurs subsides. On en observe treize sur quinze exactement. Certains d'entre eux combinent ce manque par une augmentation des dons privés⁴⁵. On en distingue six parmi lesquels les activités récréatives, la défense, la santé, l'accueil, et la formation professionnelle. Deux autres secteurs qui voient leurs subsides diminuer ont réussi à obtenir plus de dons privés mais cependant pas suffisamment pour couvrir la baisse du financement public. Il s'agit des micro-crédits et de l'action sociale globale. Les six secteurs restants constatent une diminution de leurs subsides ainsi qu'une diminution de leurs dons privés. Il s'agit de la sécurité alimentaire, de l'aide au développement global, des banques alimentaires, des droits de l'Homme, du logement et de l'enseignement. L'hypothèse de départ serait donc confirmée. Pire, on remarque que les secteurs subissant la plus grande baisse de subsides sont également ceux subissant une diminution de leurs dons perçus, excepté l'action sociale globale⁴⁶.

2.8. Une hausse du nombre d'ETP provoque une baisse du nombre de volontaires

2.8.1. Origine de l'hypothèse

Nous avons vu que l'arrivée d'ETP pouvait provoquer le départ d'un certain nombre de volontaires (Garbarczyk, 2015). En effet ces derniers ne seraient plus en phase avec les nouveaux membres salariés concernant la mission de l'association. Une autre étude (Defourny & Dubois, 1996) mentionne également la relation inverse entre bénévoles et salariés.

2.8.2. Présentation des résultats

Une analyse a été faite sur la base de données de Donorinfo. Pour rendre les graphiques plus lisibles, les 223 organisations philanthropiques ont été séparées selon le critère de taille des associations (art 17 de la loi du 27/06/1921). Comme expliqué dans la théorie, on distingue en effet les petites, grandes ou très grandes associations. Dans les analyses faisant recours à ce tri par taille, le terme « association » ou « ASBL » sera dès lors utilisé.

L'axe des abscisses reprend le nombre d'ETP en 2014 tandis que l'axe des ordonnées reprend le nombre de volontaires en 2014.

⁴⁵ Annexe 6 : Tableau 7 – ETP, volontaires, subsides et dons perçus selon les secteurs (N=223)

⁴⁶ Annexe 20 : Evolution des subsides et dons perçus selon les secteurs de 2013 à 2014 (N=223) - Figure 14

Le graphique tend à montrer que dans les petites et grandes structures, plus le nombre d'ETP augmente, plus le nombre de volontaires augmente⁴⁷.

Concernant les très grandes structures, ce graphique indique des valeurs fort disparates avec cependant une tendance légèrement décroissante entre le nombre d'ETP et le nombre de volontaires. A ce stade, l'hypothèse de départ serait donc vérifiée uniquement dans les très grandes structures⁴⁸.

2.8.3. Adaptation de l'analyse

Certaines organisations philanthropiques influencent grandement les graphiques des grandes et très grandes associations. On en dénombre deux chez les grandes et une chez les très grandes. Dans un but de lisibilité, ces valeurs ont donc été retirées.

Ainsi pour les grandes associations, les valeurs de CNCD - 111111 ASBL et Welzijnszorg VZW comptant respectivement 10.000 et 2.500 volontaires ont été écartées. Le graphique des grandes associations montre cependant qu'il n'y a pas vraiment de relations entre ETP d'une part et volontaires d'autre part dans les grandes ASBL⁴⁹.

La même logique a été suivie pour le graphique des très grandes associations. En effet, la valeur de 111111 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging VZW comptant 20.000 volontaires, a été retirée. La conséquence est que le graphique présente les mêmes résultats que celui non modifié. En effet, il indique des valeurs fort disparates avec cependant une tendance légèrement décroissante entre le nombre d'ETP et le nombre de volontaires⁵⁰. L'hypothèse de départ serait donc vérifiée uniquement dans les très grandes structures.

Comme écrit précédemment, si on pousse l'analyse plus loin, il s'avère que 52% des petites associations n'ont aucun ETP contre 2% et 0% chez les grandes et très grandes associations. Or seulement 6% des petites structures n'ont pas de volontaires. Poursuivons donc l'analyse pour les petites associations uniquement. Si on retire de cet échantillon toutes les associations n'ayant aucun ETP, il s'avère que les résultats restent les mêmes, à savoir une relation croissante - certes moindre que précédemment - entre le nombre d'ETP et de volontaires.

⁴⁷ Annexe 21 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=223) - Figures 15 et 16

⁴⁸ Annexe 21 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=223) - Figure 17

⁴⁹ Annexe 22 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=220) - Figure 18

⁵⁰ Annexe 22 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=220) - Figure 19

2.9. Une hausse du nombre de volontaires provoque une hausse du nombre de dons perçus

2.9.1. Origine de l'hypothèse

Ce concept est en accord avec une étude (Hager et al., 2002, cité par Scheerlinck et al., 2013) qui mentionne une corrélation entre la taille des recettes totales de dons et la contribution des employés ayant des responsabilités de récoltes de dons.

2.9.2. Présentation des résultats

Pour rendre les graphiques plus lisibles les 223 organisations philanthropiques ont à nouveau été séparées selon leur taille : petites, grandes ou très grandes associations. L'axe des abscisses reprend le nombre de volontaires en 2014 tandis que l'axe des ordonnées reprend les dons perçus en 2014. On remarque que ce soit pour les petites, grandes et très grandes structures qu'il n'y a pas de lien positif observable entre ces deux variables⁵¹.

2.9.3. Adaptation de l'analyse

Afin d'avoir un graphique plus lisible concernant les très grandes structures, certaines valeurs extrêmes ont été retirées. Il s'agit des trois organisations philanthropiques mentionnées dans l'hypothèse précédente ainsi que de MSF. En effet cette valeur a été retirée car elle était largement plus importante que les autres. Les dons de MSF en 2014 étaient de 281.567.864€ contre 15.086.294,09€ pour Caritas qui est la deuxième organisation philanthropique recevant le plus de dons.

Dans les grandes structures, CNCD - 111111 ASBL et Welzijnszorg VZW comptant respectivement 10.000 et 2.500 volontaires, ont ainsi été écartées.

Concernant les très grandes structures, la valeur de MSF a donc été retirée. Il en est de même pour 111111 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging VZW comptant 20.000 volontaires.

Que ce soit pour les très grandes et grandes associations, on remarque une courbe de tendance légèrement positive mais les données collectées sont situées de manière fort disparate autour de celle-ci⁵².

⁵¹ Annexe 23 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223) - Figures 20,21 et 22

⁵² Annexe 24 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=219) - Figures 24 et 25

2.10. Une hausse des charges de récolte de fonds provoque une hausse des dons perçus

2.10.1. Origine de l'hypothèse

Cette théorie est défendue dans une étude (Jacobs & Marudas, 2006, cité par Scheerlinck et al., 2013) qui argumente la relation positive entre charges de récoltes de fonds et fonds effectivement perçus.

2.10.2. Présentation des résultats

Comme pour l'analyse tenant compte des volontaires et des dons, la découpe des données par taille a été privilégiée afin de rendre des graphiques plus lisibles. A présent, l'axe des abscisses reprend les charges de récolte de fonds en 2014 tandis que l'axe des ordonnées reprend les dons perçus en 2014.

Cette relation positive entre les deux facteurs est confirmée dans l'analyse. En effet, on observe une relation croissante entre les charges de récolte de fonds et les dons effectivement perçus que ce soit pour des petites, des grandes ou des très grandes associations⁵³.

2.10.3. Adaptation de l'analyse

Prenons le cas des très grandes associations à nouveau sans MSF. On remarque bien via la courbe de tendance que, plus les charges de récolte de fonds augmentent plus les dons augmentent⁵⁴. Les associations situées au-dessus de cette courbe sont celles qui sont plus efficaces au niveau de la récolte de dons ou/et qui bénéficient de facteurs supplémentaires expliquant le montant de dons perçus. Une organisation philanthropique attire le regard en particulier : Caritas International Belgique ASBL (en haut à gauche).

Ajoutons que certaines organisations philanthropiques n'enregistrent aucune charge de récolte de fonds. C'est le cas pour un peu moins de trois organisations philanthropiques sur dix. Si on analyse par taille, il s'avère que c'est le cas pour 36% des petites associations, 24% des grandes associations et 0% des très grandes associations. Si on retire ces associations, on observe que les résultats restent les mêmes. L'hypothèse de départ est donc confirmée.

⁵³ Annexe 25 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223) - Figures 26, 27 et 28

⁵⁴ Annexe 26 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222) - Figure 29

2.11. Une hausse des charges en information, sensibilisation et éducation provoque une hausse des dons perçus

2.11.1. Origine de l'hypothèse

Les responsabilités d'une personne en charge de récolter des fonds s'étendent également aux activités de mises en place dans les médias etc. pour garantir une communication optimale à ce propos (Joyaux, 2011, cité par Scheerlinck et al., 2013). On pourrait dès lors émettre l'hypothèse d'une relation entre information, éducation et sensibilisation d'une part et récoltes de dons d'autre part.

2.11.2. Présentation des résultats

La même logique est suivie que lors des deux analyses précédentes : soit un tri par taille pour faciliter la lecture du graphe. En abscisse, nous avons information, sensibilisation et éducation tandis qu'en ordonnée se trouvent les dons perçus. Si pour les petites et très grandes structures, il n'y a pas de lien positif entre les deux variables, cela est bien le cas pour les grandes associations⁵⁵.

2.11.3. Adaptation de l'analyse

Prenons le cas des très grandes associations et retirons à nouveau la valeur de MSF. On observe qu'un lien positif se dégage pour les très grandes associations⁵⁶.

On peut conclure que plus la taille augmente, plus il semble y avoir une relation positive entre information, sensibilisation et éducation d'une part et dons perçus d'autre part. Précisons également que de nombreuses organisations philanthropiques n'ont pas de charges en information, sensibilisation et éducation. C'est le cas pour 126 organisations philanthropiques sur 223, soit plus d'une organisation philanthropique sur deux. Si on analyse par taille, c'est le cas pour 68% des petites associations, contre 44% pour les grandes et 38% des très grandes associations. Si on retire ces associations, on observe que les résultats restent les mêmes.

⁵⁵ Annexe 27 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223) - Figures 30,31 et 32

⁵⁶ Annexe 28 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222) - Figure 33

3. Discussion des résultats

La croissance de l'emploi du secteur associatif serait supérieure à la croissance de l'emploi dans l'économie en général (Institut des comptes nationaux, 2012 ; Bauwens et al., 2015) et cela se vérifie au niveau des organisations philanthropiques. Un pourcentage légèrement supérieur à 2% - et donc similaire à la théorie - est observé. Il ressort cependant que c'est Bruxelles et non la Flandre comme mentionné dans ces deux études qui contribuerait le plus largement à cette augmentation. Concernant la part de l'emploi dans chaque région, il est peu prudent d'y tirer des conclusions vu la répartition régionale des organisations philanthropiques au sein de l'échantillon. En effet, celui-ci contient nettement plus d'associations dans la capitale que dans les deux autres régions du pays. Comme énoncé le siège social de Donorinfo - situé à Bruxelles - est une des explications. Ce surplus pourrait également être renforcé par le fait que Bruxelles compte plus de fondations que dans les deux autres régions du pays. Ainsi, une étude (Mernier & Xhauffair, 2013, p.15) mentionne que la capitale compterait 470 fondations contre 331 en Flandre et 235 en Wallonie au 31 décembre 2012.

Selon la littérature (Bauwens et al., 2015 ; Marée et Mertens, 2011, p.42), ce sont principalement les grandes structures associatives qui fournissent les emplois salariés dans le secteur associatif tandis que les volontaires ont plus de poids au sein des petites structures. L'analyse sur 220 organisations philanthropiques confirme cette tendance. Ainsi en moyenne une petite association compte 42 volontaires pour 1 ETP, une grande association compte 63 volontaires pour 17 ETP et une très grande association compte 225 volontaires pour 131 ETP. Il faut cependant nuancer les résultats trouvés étant donné que les trois organisations comptant le plus de volontaires (qui sont toutes trois de plus grande taille) ont été écartées.

L'emploi des organisations philanthropiques semble plus présent dans certains secteurs comme l'action sociale, l'information et l'accueil. La santé et la recherche scientifique arrivent en 5^{ème} position. On observe donc une légère différence avec l'étude (Institut des comptes nationaux, 2012) qui mentionnait de loin l'action sociale et la santé. L'emploi dans la santé pourrait avoir plus d'importance dans les associations en général. Concernant les volontaires, le secteur le plus important est l'aide au développement global (santé, éducation, agriculture) avec 39%. Marée et al. (2015) soulignaient l'importance du volontariat dans les activités du sport (24,5%) ainsi que de la culture et des activités socioculturelles (19,8%). Cependant les résultats indiquent que les activités récréatives (sports, loisirs, culture) n'obtiennent que 3%. Cela peut s'expliquer par le caractère de l'échantillon qui regroupe des organisations philanthropiques

actives dans l'aide aux personnes. Contrairement aux ETP et parallèlement à la théorie, la santé n'est pas un secteur privilégié par les volontaires vu les compétences pointues que ce secteur nécessite (Marée et al., 2015).

Plusieurs études (Mertens et al., 2010 ; Tchernonog, 2013, cité par Deroin, 2014) mentionnent que la majorité du financement des associations provient du financement public. Celui-ci semble donc être d'une importance primordiale pour financer les frais de fonctionnement. Les résultats de l'analyse sont à nuancer. Ainsi, en 2014, les legs et dons perçus sont la source de principale de financement avec 54,2%. Ils sont suivis des subsides qui atteignent 33% du total du financement. Dans un premier temps l'hypothèse ne serait donc pas confirmée. Cependant si on retire MSF de l'échantillon, on observe que les subsides publics atteignent 48% contre 32% pour les legs et dons perçus, ce qui confirmerait l'hypothèse initiale. Précisons qu'il serait intéressant de mesurer à combien s'élève le mécénat d'entreprise dans les différentes études et analyses pour pouvoir tirer une conclusion plus approfondie à ce propos. Distinguer les composantes d'autres rubriques aurait également été intéressant. Prenons celle reprenant les produits d'activités, de sponsoring et d'événements. Il y a aussi celle s'intitulant « autres produits » qui regroupe en réalité les cotisations, la tombola, les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits exceptionnels.

Le remplacement du financement public par du financement privé (IPSOS Public Affairs, 2015 ; Fondation Roi Baudouin, 2014), tend à se confirmer dans l'analyse avec des disparités notables entre les secteurs. Hormis le secteur de l'urgence humanitaire qui voit son financement drastiquement augmenter, les autres secteurs sont en perte de vitesse. Pire, il s'avère que les causes les plus touchées sont également celles qui voient leurs dons perçus diminuer. La situation est donc critique pour les secteurs de la sécurité alimentaire, de l'aide au développement global, des banques alimentaires, des droits de l'Homme, du logement ainsi que de l'enseignement. Certains d'entre eux doivent donc adapter leurs méthodes pour percevoir plus de dons privés. Pour illustrer ce problème, prenons notamment le résultat d'une étude qui montre que 31% des gens trouvent qu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour pouvoir donner (Fondation Roi Baudouin, 2014). Ajoutons que certaines stratégies possibles concernant la récolte de dons ont déjà été énoncées en début de travail. Une alternative est de se financer via d'autres voies de financement privé comme les legs, les produits d'activité ainsi que les produits de services aux bénéficiaires. Si la même analyse que pour les dons privés est opérée mais en prenant plus largement les fonds privés, il s'avère qu'à peu près les mêmes résultats sont observés. Cela s'explique par l'importance des dons perçus dans le secteur des

organisations philanthropiques. La baisse des subsides pourrait s'expliquer par le changement de politique des pouvoirs publics. En effet, ces derniers proposent du financement selon des critères bien précis comme l'action qui doit être menée par l'association qui désire bénéficier du subside. L'ASBL oriente donc sa stratégie pour pouvoir bénéficier de ce subside et il y a donc une perte de marge de manœuvre (Laville & Salmon, 2015, cité par Garbarczyk, Konstantatos, & Mortier, 2015, p.10) qui peut décourager certaines associations. Concernant les dons, il pourrait également être intéressant d'analyser quelles organisations philanthropiques délivrent une attestation fiscale et de les comparer- en termes de dons privés - avec celles ne délivrant pas d'attestation.

Plusieurs études (Garbarczyk, 2015), (Defourny & Dubois, 1996) mentionnent une relation inverse entre bénévoles et salariés. L'analyse indique que cette hypothèse serait vérifiée uniquement dans les très grandes structures. Précisons cependant que si la taille de l'association est importante, le stade auquel celle-ci fait partie l'est tout autant (Rousseau, 2007). Celui-ci peut conduire à une relation tantôt positive, tantôt négative entre ces deux variables. Ainsi une association ayant une hausse de ses salariés pourrait montrer que l'association est en croissance et renforcer la conviction pour des volontaires potentiels de se joindre à ce type de cause. Tout dépend donc du contexte de la structure associative.

Le lien entre volontaires et dons perçus (Hager et al., 2002, cité par Scheerlinck et al., 2013) est réel peu importe la taille mais les valeurs sont cependant fort dispersées. Ce résultat se doit d'être nuancé. En effet les tâches des volontaires ne se limitent pas exclusivement à la recherche de dons. De fait, plusieurs tâches sont demandées aux volontaires comme les activités de projets mais aussi des tâches de direction et de gestion et enfin des tâches administratives (Mertens & Marée, 2011).

Concernant la relation positive entre charges de récolte de fonds et dons perçus (Jacobs & Marudas, 2006, cité par Scheerlinck et al., 2013), celle-ci se vérifie dans l'analyse mais doit être abordée sous un angle plus large. En plus de la récolte de fonds, la communication de celle-ci et le lien avec les autres départements sont également prépondérants. En effet, les responsabilités d'une personne en charge de récolter des fonds s'étendent également aux activités de mises en place dans les médias etc. pour garantir une communication optimale à ce propos (Joyaux, 2011, cité par Scheerlinck et al., 2013). C'est pourquoi il était intéressant d'opérer la même analyse pour les charges en « information, sensibilisation et éducation ». Concernant cette analyse, même si un lien positif entre les deux variables semble se dégager, les valeurs sont assez dispersées. Précisons également que de nombreuses associations n'ont

pas de charges en « information, sensibilisation et éducation ». C'est le cas pour 126 associations sur 223, soit plus d'une association sur deux. Le pourcentage atteint même 68% dans les petites structures. Concernant le contenu de la rubrique « information, sensibilisation et éducation », une séparation entre ces trois concepts nous aurait permis d'étendre l'analyse.

Conclusion

Suite à la théorie, différentes hypothèses ont été posées. L'objectif était de tenter de les vérifier à travers une base de données. Concernant la méthode, l'idée était de comparer deux variables dans le temps selon plusieurs angles. Les tris par région, par taille et par secteur ont ainsi été réalisés. Une fois ces différentes répartitions effectuées, il est possible d'insérer les données pour les 223 organisations philanthropiques concernant deux variables. Dans un premier temps, la comparaison s'est faite sur des données relatives à l'emploi (ETP et volontaires). La même méthode a été utilisée pour comparer les subsides et dons perçus, les volontaires et dons perçus, les charges de récolte et dons perçus, et enfin, les charges en information, sensibilisation et éducation d'une part et dons perçus d'autre part. Concernant les relations entre deux variables, un tri par taille a été opéré afin de faciliter la lisibilité. Suite aux différentes recherches ayant lieu dans la partie théorique, les hypothèses étaient les suivantes :

- la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques est supérieure à la croissance de l'emploi total ;
- l'emploi et la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques sont supérieurs en Flandre par rapport aux deux autres régions du pays ;
- la proportion de volontaires est plus importante dans les petites organisations philanthropiques contrairement aux salariés ;
- contrairement aux volontaires, les salariés des organisations philanthropiques sont plus présents dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine ;
- les subsides publics représentent la majorité du financement de nombreuses organisations philanthropiques et permettent ainsi de financer l'entièreté des frais structurels de ces organisations ;
- la baisse de fonds publics des organisations philanthropiques est compensée par la hausse de fonds privés de celles-ci ;
- les secteurs les plus concernés par la baisse du financement public sont également ceux ne pouvant résorber cette baisse par une augmentation suffisante de fonds privés ;
- une hausse du nombre d'ETP provoque une baisse du nombre de volontaires ;
- une hausse du nombre de volontaires provoque une hausse du nombre de dons perçus ;
- une hausse des charges de récolte de fonds provoque une hausse des dons perçus ;
- une hausse des charges en information, sensibilisation et éducation provoque une hausse des dons perçus.

Certaines hypothèses ont été confirmées, d'autres partiellement. La croissance de l'emploi au sein des organisations philanthropiques est légèrement supérieure à 2% ce qui est plus élevé que la croissance de l'emploi dans l'économie en général. Il s'avère que Bruxelles contribue le plus à l'augmentation de l'emploi mais le poids de chaque région n'a pu être établi étant donné la répartition régionale de l'échantillon. L'emploi des organisations philanthropiques est quant à lui particulièrement présent dans le secteur de l'action sociale. La santé et recherche scientifique arrive en 5^{ème} position et ne semble donc pas être un des deux secteurs phares comme supposé. La proportion de volontaires est plus élevée dans les petites structures et, contrairement à ce qui était supposé, un lien positif est observé entre volontaires d'une part et salariés d'autre part hormis pour les très grandes organisations philanthropiques. Sur le total de l'échantillon, le financement public semble être la deuxième source de financement après la rubrique reprenant les dons privés et mécénat d'entreprise. On observe globalement une diminution des fonds publics compensée par une augmentation des fonds privés, avec des différences marquées selon les secteurs. En effet un secteur sur trois voit même une baisse de ses dons privés ce qui témoigne d'une situation critique dans l'environnement associatif. Les hausses de dons perçus sont dues partiellement à des augmentations des charges de récolte de fonds. Une autre cause est également les charges en information, sensibilisation et éducation. Alors que cette relation ne semble pas se confirmer dans les petites structures, ce lien se vérifie par la suite plus la taille de l'organisation philanthropique augmente. Il en est de même pour la relation avec les volontaires.

Précisons à nouveau que ces résultats - présentés et discutés dans la partie précédente - ont été calculés sur une base de données restreinte de 223 organisations philanthropiques. Les résultats des hypothèses émises appellent donc à étendre la base de données mais aussi à élargir le champ de vision en formulant davantage d'hypothèses.

Ainsi à propos de l'échantillon, il serait utile d'effectuer une analyse sur une base de données de plus grande taille avec une répartition régionale plus proche de la réalité et sur un nombre d'années plus important afin de pouvoir dégager des tendances à plus long terme. Prendre en compte d'autres associations que celles relevant de la philanthropie dans l'aide aux personnes serait également un atout supplémentaire pour pouvoir élargir les résultats au secteur associatif dans son ensemble avec plus de certitude. La séparation des composantes regroupées au sein de certaines rubriques permettrait également d'affiner l'analyse.

Concernant les hypothèses, celles-ci doivent également être élargies. S'il s'avère que le financement public a tendance à être substitué par du financement privé, il serait intéressant d'approfondir les causes de ce phénomène. En effet, la théorie mentionne le changement de politique qui consiste à substituer les subsides permanents en appel à projets, ce qui constitue un frein pour de nombreuses associations. S'il s'avère qu'une baisse du financement public implique une hausse des fonds privés, il serait intéressant d'opérer le raisonnement inverse. Une hausse des fonds privés a-t-elle pour conséquence que l'association obtienne moins de subventionnement public ? Ou encore un financement public accru impliquerait-il une baisse des fonds privés ? Il serait donc intéressant d'analyser les relations entre ces deux paramètres.

Comme expliqué, la croissance des fonds privés est bien réelle et trouve son origine dans l'augmentation des dons perçus. L'évolution de ceux-ci est influencée par différents facteurs - charges de récolte de fonds, charges en information et volontaires - et il serait utile de les combiner afin d'obtenir un résultat plus proche de la réalité. La logique qui a été suivie tout au long de ce mémoire était de se demander quel impact pouvait avoir une hausse de charges de récolte de fonds ou d'information sur les dons perçus. Cependant il est primordial de résonner dans l'autre sens également. Ainsi il serait intéressant de mesurer l'influence d'une variation des dons perçus sur la quantité de moyens en charges de récolte de fonds. Le raisonnement est le même pour les charges en information, sensibilisation et éducation. Nous sommes en droit de nous demander quelle sera la conséquence d'une augmentation de dons perçus par une association sur ses propres charges. L'association privilégiera-t-elle des charges de récolte ou d'information, ses charges de projets ou encore ses frais généraux ?

Table des annexes

Annexe 1 : Tableau 2 - Répartition de l'emploi des ISBL par région et par secteur	74
Annexe 2 : Tableau 3 - Répartition de l'emploi et de la valeur ajoutée des ISBL selon les secteurs	75
Annexe 3 : Tableau 4 - Répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi des ISBL par région	76
Annexe 4 : Tableau 5 - Analyse Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions	77
Annexe 5 : Tableau 6 - Analyse Donorinfo sur 220 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions	78
Annexe 6 : Tableau 7 – ETP, volontaires, subsides et dons perçus selon les secteurs (N=223)	79
Annexe 7 : Tableau 8 – Répartition et évolution des produits	80
Annexe 8 : Tableau 9 – Répartition et évolution des charges	81
Annexe 9 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 (N=223)	82
Annexe 10 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=223)	83
Annexe 11 : Evolution du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=220)	84
Annexe 12 : Nombre d'ETP et de volontaires pour une organisation philanthropique en fonction de sa taille	85
Annexe 13 : Répartition des ETP par secteur en 2014 (N=223)	86
Annexe 14 : Répartition des volontaires par secteur en 2014 (N=223)	87
Annexe 15 : Répartition des produits (N=223)	88
Annexe 16 : Répartition des charges (N=223)	89
Annexe 17 : Evolution des produits de 2013 à 2014 (N=223)	90
Annexe 18 : Répartition des subsides par secteur en 2014 (N=223)	91
Annexe 19 : Répartition des dons perçus par secteur en 2014 (N=223)	92
Annexe 20 : Evolution des subsides et dons perçus selon les secteurs de 2013 à 2014 (N=223)	93
Annexe 21 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=223)	94
Annexe 22 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=220)	95
Annexe 23 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)	96
Annexe 24 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=219)	97
Annexe 25 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)	98
Annexe 26 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222)	99
Annexe 27 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)	100
Annexe 28 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222)	101

Annexe 1 : Tableau 2 - Répartition de l'emploi des ISBL par région et par secteur

Secteurs	Répartition de l'emploi ISBL par régions (milliers de personnes)				Répartition de l'emploi ISBL par régions (%)		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Agriculture et industrie	0,2	6,7	3,4	10,3	1,94%	65,05%	33,01%
<i>Services</i>	9,9	35,6	16,3	61,8	16,02%	57,61%	26,38%
Commerce	0,1	0,4	0,3	0,8	12,50%	50,00%	37,50%
Hébergement et restauration	0,5	2,1	1,1	3,7	13,51%	56,76%	29,73%
Recherche-développement scientifique	0,9	2	1	3,9	23,08%	51,28%	25,64%
Activités liées à l'emploi	0,5	9,4	3,6	13,5	3,70%	69,63%	26,67%
Activités des agences de voyage	0,2	0,3	0,6	1,1	18,18%	27,27%	54,55%
Services administratifs	3,3	16,8	6,3	26,4	12,50%	63,64%	23,86%
Autres services	4,4	4,5	3,4	12,3	35,77%	36,59%	27,64%
<i>Administration publique</i>							
<i>Enseignement</i>	2,2	3,9	2,8	8,9	24,72%	43,82%	31,46%
<i>Santé humaine et action sociale</i>	32,2	198,2	79,8	310,2	10,38%	63,89%	25,73%
Activités pour la santé humaine	15,3	93,1	40	148,4	10,31%	62,74%	26,95%
Action sociale	16,9	106,9	39,8	163,6	10,33%	65,34%	24,33%
<i>Arts et spectacles</i>	3,8	6,7	5,4	15,9	23,90%	42,14%	33,96%
Activités artistiques et culturelles	2,3	3,9	3,7	9,9	23,23%	39,39%	37,37%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	1,5	2,9	1,7	6,1	24,59%	47,54%	27,87%
<i>Autres activités de service</i>	14,3	14,3	10,8	39,4	36,29%	36,29%	27,41%
Activités des organisations associatives	14,3	14,2	10,3	38,8	36,86%	36,60%	26,55%
Services aux personnes	0	0,2	0,5	0,7	0,00%	28,57%	71,43%
Total ISBL sans adm publique - 2010	62,6	265,4	118,6	446,5	14,02%	59,44%	26,56%
Total ISBL sans adm publique - 2009	60,6	255,3	114,8	430,7	14,07%	59,28%	26,65%
croissance 2009-2010	3,30%	3,96%	3,31%	3,67%			

Source : BNB, Comptes nationaux, Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010 ; Calculs : B.Paques

Annexe 2 : Tableau 3 - Répartition de l'emploi et de la valeur ajoutée des ISBL selon les secteurs

Secteurs	Emploi ISBL Belgique (milliers de personnes)	Emploi total Belgique (milliers de personnes)	Part de l'emploi ISBL dans l'emploi total (%)	Part de l'emploi ISBL dans l'emploi total des ISBL (%)	Valeur ajoutée ISBL Belgique (millions d'€)	Valeur ajoutée totale Belgique (millions d'€)	Part de la valeur ajoutée ISBL dans valeur ajoutée totale (%)	Part de la valeur ajoutée ISBL dans la valeur ajoutée totale des ISBL (%)
Agriculture et industrie	10,3	801,2	1,29%	2,31%	194,4	73.963,9	0,26%	0,99%
<i>Services</i>	61,8	1.550,8	3,99%	13,84%	2.448,3	167.324,2	1,46%	12,42%
Commerce	0,8	494,9	0,16%	0,18%	23,6	39.428,4	0,06%	0,12%
Hébergement et restauration	3,7	112	3,30%	0,83%	163,8	5.379,7	3,04%	0,83%
Recherche-développement scientifique	3,9	8,6	45,35%	0,87%	415,9	739,9	56,21%	2,11%
Activités liées à l'emploi	13,5	149,8	9,01%	3,02%	320,8	4.324,8	7,42%	1,63%
Activités des agences de voyage	1,1	8,3	13,25%	0,25%	48,2	559,6	8,61%	0,24%
Services administratifs	26,4	39,9	66,17%	5,91%	703,9	2.063,1	34,12%	3,57%
Autres services	12,3	737,4	1,67%	2,75%	772,1	114.828,7	0,67%	3,92%
<i>Administration publique</i>		434				24.082	0,00%	0,00%
<i>Enseignement</i>	8,9	367,8	2,42%	1,99%	429,8	22.075,7	1,95%	2,18%
<i>Santé humaine et action sociale</i>	310,2	458,4	67,67%	69,47%	13.568,7	23.955,7	56,64%	68,83%
Activités pour la santé humaine	148,4	222,8	66,61%	33,24%	7.084,1	15.990,2	44,30%	35,94%
Action sociale	163,6	235,5	69,47%	36,64%	6.484,5	7.965,5	81,41%	32,90%
<i>Arts et spectacles</i>	15,9	28,6	55,59%	3,56%	843,4	2.013,1	41,90%	4,28%
Activités artistiques et culturelles	9,9	15,3	64,71%	2,22%	500,3	875,3	57,16%	2,54%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	6,1	13,3	45,86%	1,37%	343,1	1.137,8	30,15%	1,74%
<i>Autres activités de service</i>	39,4	116,5	33,82%	8,82%	2.227,7	4.445,7	50,11%	11,30%
Activités des organisations associatives	38,8	41,6	93,27%	8,69%	2.219,7	2.457,2	90,33%	11,26%
Services aux personnes	0,7	74,9	0,93%	0,16%	8	1.988,5	0,40%	0,04%
Total ISBL sans administration publique - 2010	446,5	3.323,3	13,44%	100,00%	19.712,2	317.860,3	6,20%	100,00%
Total ISBL - 2010		3.757,3		11,88%				
Total ISBL sans administration publique - 2009	430,7	3.300,1	13,05%	96,46%				
Total ISBL - 2009		3.732,3		11,54%				

Source : BNB, Comptes nationaux, Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010 ; Calculs : B.Paques

Annexe 3 : Tableau 4 - Répartition du nombre d'ISBL et de l'emploi des ISBL par région

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Total ISBL sans administration publique - 2010	4.709	6.452	6.957	18.118
Total ISBL sans administration publique - 2009	4.653	6.475	6.953	18.081
Croissance 2009-2010	1,20%	-0,36%	0,06%	0,20%
Répartition du nombre d'ISBL par région - 2010	25,99%	35,61%	38,40%	
Total ISBL sans administration publique - 2010	62,6	265,4	118,6	446,5
Nombre de salariés en moyenne par ISBL	13	41	17	25

Source : BNB, Comptes nationaux, Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010 ; Calculs : B.Paques

Annexe 4 : Tableau 5 - Analyse Donorinfo sur 223 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

Analyse par taille - récapitulatif		Nombre d'organisations philanthropiques par taille	Globalement				Variation globale 2013-2014	Valeurs absolues 2014 pour une seule organisation philanthropique	Valeurs relatives 2014 pour une organisation philanthropique	
			2013	2014	2013	2014				
			Valeurs absolues		Valeurs relatives %					
Total ETP par taille :	Petite	120	116,35	117,22	3%	3%	0,7%	1	0,98	1%
	Grande	82	1.434,37	1.455,21	34%	34%	1,5%	1	17,75	12%
	Très Grande	21	2.620,56	2.692,30	63%	63%	2,7%	1	128,20	87%
	Total	223	4.171,28	4.264,73	100,00%	100,00%	2,24%			100%
Total volontaires par taille :	Petite	120	5.000,00	5.041,00	11%	11%	0,8%	1	42,01	3%
	Grande	82	17.573,00	17.570,00	38%	37%	0,0%	1	214,27	15%
	Très Grande	21	23.414,00	24.499,00	51%	52%	4,6%	1	1166,62	82%
	Total	223	45.987,00	47.110,00	100,00%	100,00%	2,44%			100%
Analyse par région - récapitulatif		Nombre d'organisations philanthropiques par région	Globalement				Variation globale 2013-2014	Valeurs absolues 2014 pour une seule organisation philanthropique	Valeurs relatives 2014 pour une organisation philanthropique	
			2013	2014	2013	2014				
			Valeurs absolues		Valeurs relatives %					
Total ETP par région :	Flandre	70	1.407,51	1.428,12	34%	33%	1,5%	1	20,40	39%
	Wallonie	42	396,94	386,82	10%	9%	-2,5%	1	9,21	18%
	Bruxelles	111	2.366,83	2.449,79	57%	57%	3,5%	1	22,07	43%
	Total	223	4.171,28	4.264,73	100,00%	100,00%	2,24%			100%
Total volontaires par région :	Flandre	70	3.901,00	4.611,00	8%	10%	18,2%	1	65,87	14%
	Wallonie	42	2.199,00	2.093,00	5%	4%	-4,8%	1	49,83	10%
	Bruxelles	111	39.887,00	40.406,00	87%	86%	1,3%	1	364,02	76%
	Total	223	45.987,00	47.110,00	100,00%	100,00%	2,44%			100%

Source : donorinfo.be, 2016 ; Calculs : B.Paques

Annexe 5 : Tableau 6 - Analyse Donorinfo sur 220 organisations philanthropiques - ETP et volontaires selon la taille et les régions

Analyse par taille - récapitulatif		Nombre d'organisations philanthropiques par taille	Globalement				Variation globale 2013-2014	Valeurs absolues 2014 pour une seule organisation philanthropique	Valeurs relatives 2014 pour une organisation philanthropique	
			2013	2014	2013	2014				
			Valeurs absolues		Valeurs relatives (%)					
Total ETP par taille :	Petite	120	116,35	117,22	3%	3%	0,7%	1	0,98	1%
	Grande	80	1.367,55	1.386,11	34%	34%	1,4%	1	17,33	12%
	Très Grande	20	2.543,66	2.616,30	63%	64%	2,9%	1	130,82	88%
	Total	220	4.027,56	4.119,63	100,00%	100,00%	2,29%		149,12	100%
Total volontaires par taille :	Petite	120	5.000,00	5.041,00	37%	35%	0,8%	1	42,01	13%
	Grande	80	5.073,00	5.070,00	38%	35%	-0,1%	1	63,38	19%
	Très Grande	20	3.414,00	4.499,00	25%	31%	31,8%	1	224,95	68%
	Total	220	13.487,00	14.610,00	100,00%	100,00%	8,33%		330,33	100%
Analyse par région - récapitulatif		Nombre d'organisations philanthropiques par région	Globalement				Variation globale 2013-2014	Valeurs absolues 2014 pour une seule organisation philanthropique	Valeurs relatives 2014 pour une organisation philanthropique	
			2013	2014	2013	2014				
			Valeurs absolues		valeurs relatives (%)					
Total ETP par région :	Flandre	70	1.407,51	1.428,12	35%	35%	1,5%	1	20,40	40%
	Wallonie	42	396,94	386,82	10%	9%	-2,5%	1	9,21	18%
	Bruxelles	108	2.223,11	2.304,69	55%	56%	3,7%	1	21,34	42%
	Total	220	4.027,56	4.119,63	100,00%	100,00%	2,29%		50,95	100%
Total volontaires par région :	Flandre	70	3.901,00	4.611,00	29%	32%	18,2%	1	65,87	35%
	Wallonie	42	2.199,00	2.093,00	16%	14%	-4,8%	1	49,83	26%
	Bruxelles	108	7.387,00	7.906,00	55%	54%	7,0%	1	73,20	39%
	Total	220	13.487,00	14.610,00	100,00%	100,00%	8,33%		188,91	100%

Source : donorinfo.be, 2016 ; Calculs : B.Paques

Annexe 6 : Tableau 7 – ETP, volontaires, subsides et dons perçus selon les secteurs (N=223)

Secteurs	ETP 2013	ETP 2014	Volontaires 2013	Volontaires 2014	Subsides 2013 (€)	Subsides 2014 (€)	Dons perçus 2013 (€)	Dons perçus 2014 (€)
Sécurité alimentaire (agriculture/élevage/eau potable)	422,52	422,89	11.696	11.706	47.065.618,59	38.285.389,23	26.651.013,47	26.163.755,76
Aide au développement global (santé, éducation, agriculture)	409,30	396,20	30.568	30.581	53.407.052,60	48.138.121,77	29.844.191,55	27.615.050,97
Urgence humanitaire	813,70	898,60	425	419	43.466.224,86	61.245.794,96	247.457.785,20	306.894.348,23
Banques alimentaires - restaurants sociaux	91,80	95,50	605	605	9.669.014,49	5.677.081,46	18.235.973,70	15.154.112,18
Non-violence, paix, droits de l'Homme	341,55	335,44	1.402	1.418	24.880.153,31	21.128.521,44	39.279.196,97	36.406.932,67
Emploi	263,00	228,00	591	579	11.612.716,60	13.040.890,01	3.074.349,10	3.984.851,62
Logement	255,81	269,10	942	1.623	14.820.432,79	11.138.318,02	19.251.107,70	18.046.044,58
Activités récréatives (sport, loisirs, culture)	554,26	565,96	2.852	2.810	23.627.383,33	22.937.907,00	12.543.843,51	14.204.586,94
Information/défense/ éducation	1.085,73	1.100,21	8.836	10.034	74.408.963,06	72.899.319,26	57.206.331,01	62.217.194,55
Santé et recherche scientifique	960,41	944,07	3.275	3.236	74.743.393,47	73.367.306,68	33.190.526,94	39.673.228,04
Micro-crédits	217,35	222,80	1.386	1.807	31.032.662,10	29.852.786,87	11.457.903,61	11.786.889,16
Enseignement - soutien scolaire	535,48	555,75	2.178	2.192	38.122.583,17	33.469.683,97	50.250.377,65	47.457.802,39
Accueil et hébergement	996,11	981,90	1.626	1.527	49.085.204,32	48.685.630,41	6.058.310,62	6.533.166,11
Formation professionnelle/ transfert de compétences	1.004,20	976,45	4.276	4.822	82.691.043,29	81.356.806,58	18.121.154,23	20.586.250,19
Action sociale globale (accompagnement, accueil, guidance)	1.753,58	1.761,05	7.331	8.125	88.120.745,85	83.478.231,81	39.348.270,94	41.647.295,51

Source : donorinfo.be, 2016

Annexe 7 : Tableau 8 – Répartition et évolution des produits

Répartition et évolution des produits (€)	Dons privés et mécénat d'entreprises	Llegs	Produits d'activités, de sponsoring	Produits de services aux bénéficiaires	Fonds privés	Subsides publics	Autres produits	Total produits
2014	409.165.220,57	43.672.905,67	50.914.371,85	9.351.667,38	513.104.165,47	278.472.013,35	45.070.949,28	836.647.128,10
2013	338.135.967,45	40.529.851,99	54.009.781,64	8.638.592,77	441.314.193,85	271.234.882,52	44.413.931,68	756.963.008,05
2014 (sans MSF)	127.597.356,57	30.114.501,67	50.864.773,85	9.351.667,38	217.928.299,47	239.566.760,35	37.847.833,28	495.342.893,10
2013 (sans MSF)	119.456.203,45	31.369.630,99	53.713.303,64	8.638.592,77	213.177.730,85	253.801.439,52	39.340.934,68	506.320.105,05
Evolution 2013-2014	6,82%	-4,00%	-5,30%	8,25%	2,23%	-5,61%	-3,80%	-2,17%
Evolution 2013-2014 (sans MSF)	21,01%	7,75%	-5,73%	8,25%	16,27%	2,67%	1,48%	10,53%
Part de chaque rubrique	48,91%	5,22%	6,09%	1,12%	61,33%	33,28%	5,39%	100,00%
Part de chaque rubrique (sans MSF)	25,76%	6,08%	10,27%	1,89%	44,00%	48,36%	7,64%	100,00%

Source : donorinfo.be, 2016 ; Calculs : B.Paques

Annexe 8 : Tableau 9 – Répartition et évolution des charges

Répartition et évolution des charges (€)	Projets, activités	Charges de récolte de fonds	Information sensibilisation et éducation	Activités et sensibilisation du public	Frais généraux	Rémunérations	Frais de fonctionnement et rémunérations	Autres charges	Total charges
2014	423.856.137,57	23.641.061,17	10.348.453,91	457.845.652,65	39.268.084,89	233.606.563,94	272.874.648,83	24.855.152,51	755.575.453,99
2013	385.579.928,64	23.012.415,50	10.893.569,99	419.485.914,13	37.504.773,53	235.471.509,13	272.976.282,66	26.198.559,16	718.660.755,95
2014 (sans MSF)	212.673.763,57	19.124.864,17	10.348.453,91	242.147.081,65	29.447.202,89	197.941.503,94	227.388.706,83	20.356.498,51	489.892.286,99
2013 (sans MSF)	217.238.460,64	18.844.959,50	10.893.569,99	246.976.990,13	30.351.131,53	199.318.644,13	229.669.775,66	20.006.914,16	496.653.679,95
Evolution 2013-2014	9,93%	2,73%	-5,00%	9,14%	4,70%	-0,79%	-0,04%	-5,13%	5,14%
Evolution 2013-2014 (sans MSF)	-2,10%	1,49%	-5,00%	-1,96%	-2,98%	-0,69%	-0,99%	1,75%	-1,36%
Part de chaque rubrique	56,10%	3,13%	1,37%	60,60%	5,20%	30,92%	36,11%	3,29%	100,00%
Part de chaque rubrique (sans MSF)	43,41%	3,90%	2,11%	49,43%	6,01%	40,41%	46,42%	4,16%	100,00%

Source : donorinfo.be, 2016 ; Calculs : B.Paques

Annexe 9 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 (N=223)

Figure 1

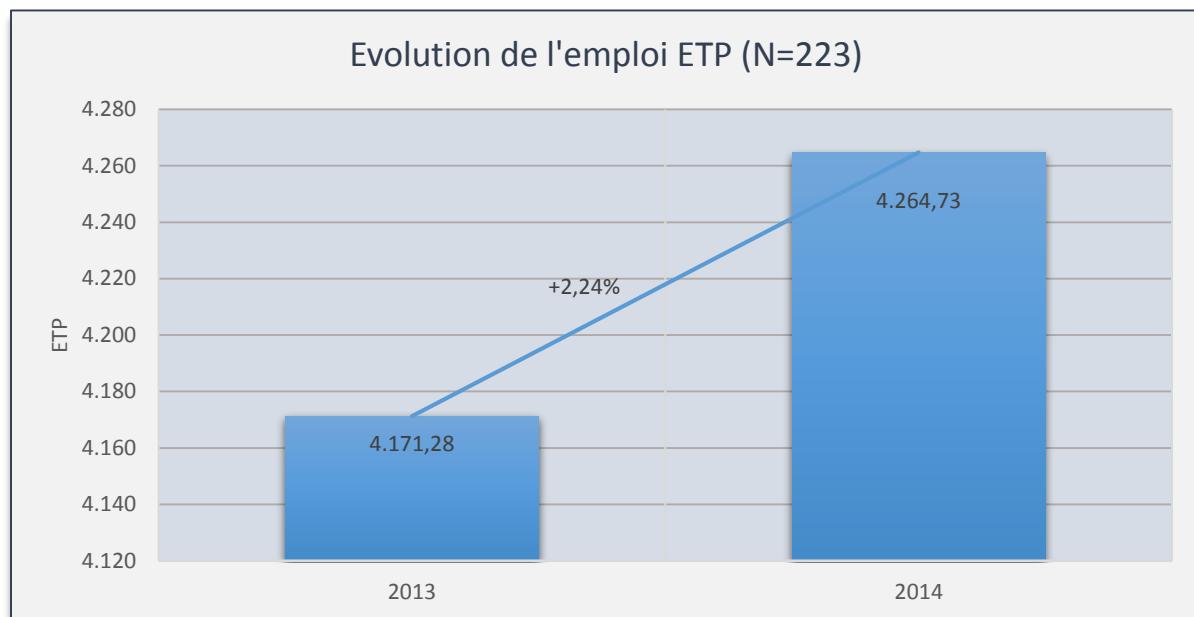
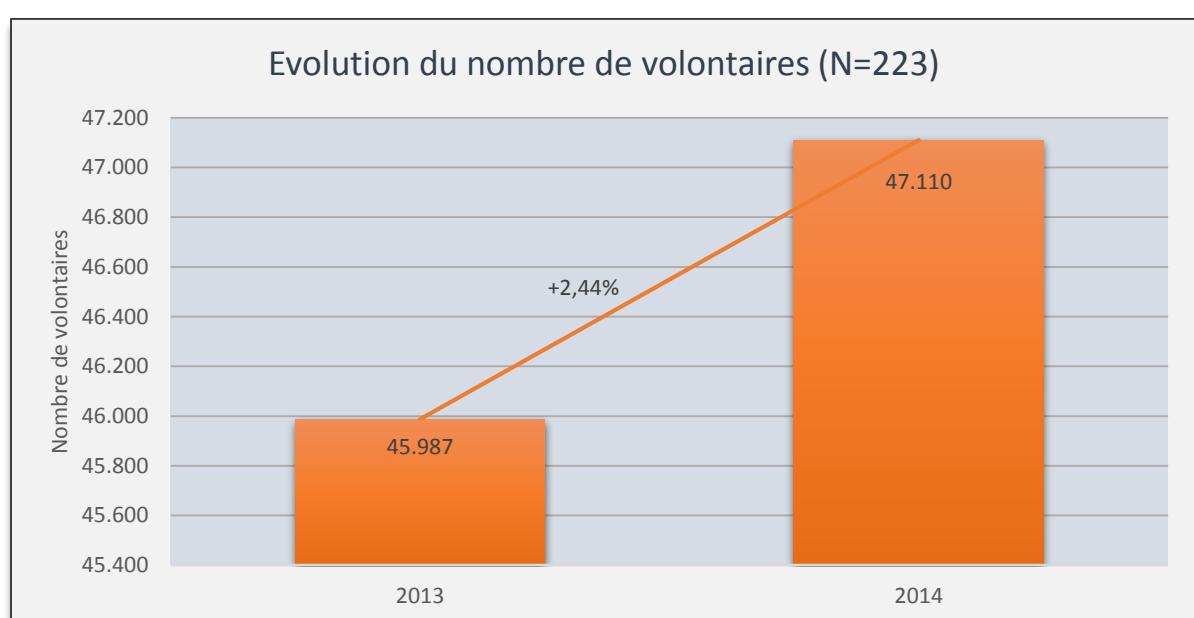
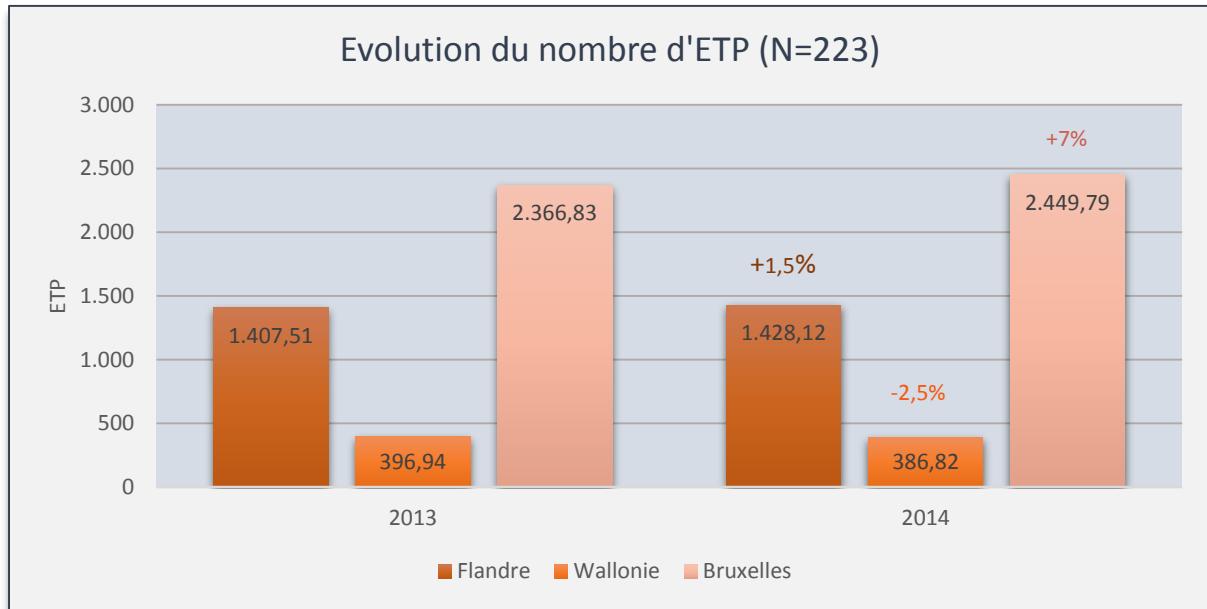


Figure 2



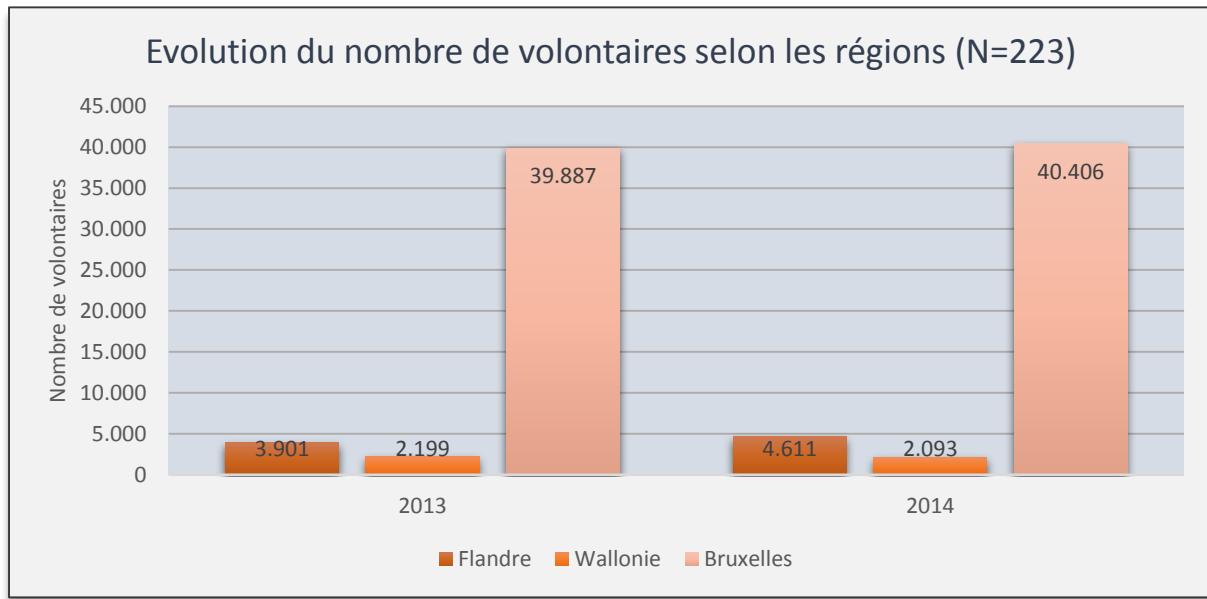
Annexe 10 : Evolution de l'emploi ETP et du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=223)

Figure 3



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

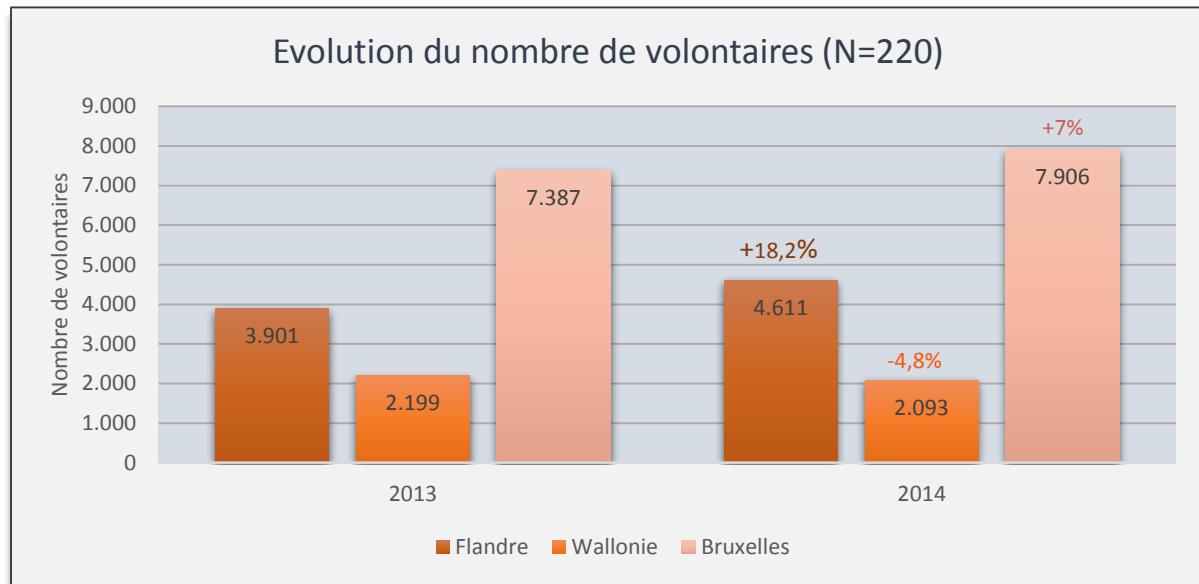
Figure 4



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 11 : Evolution du nombre de volontaires de 2013 à 2014 selon les régions (N=220)

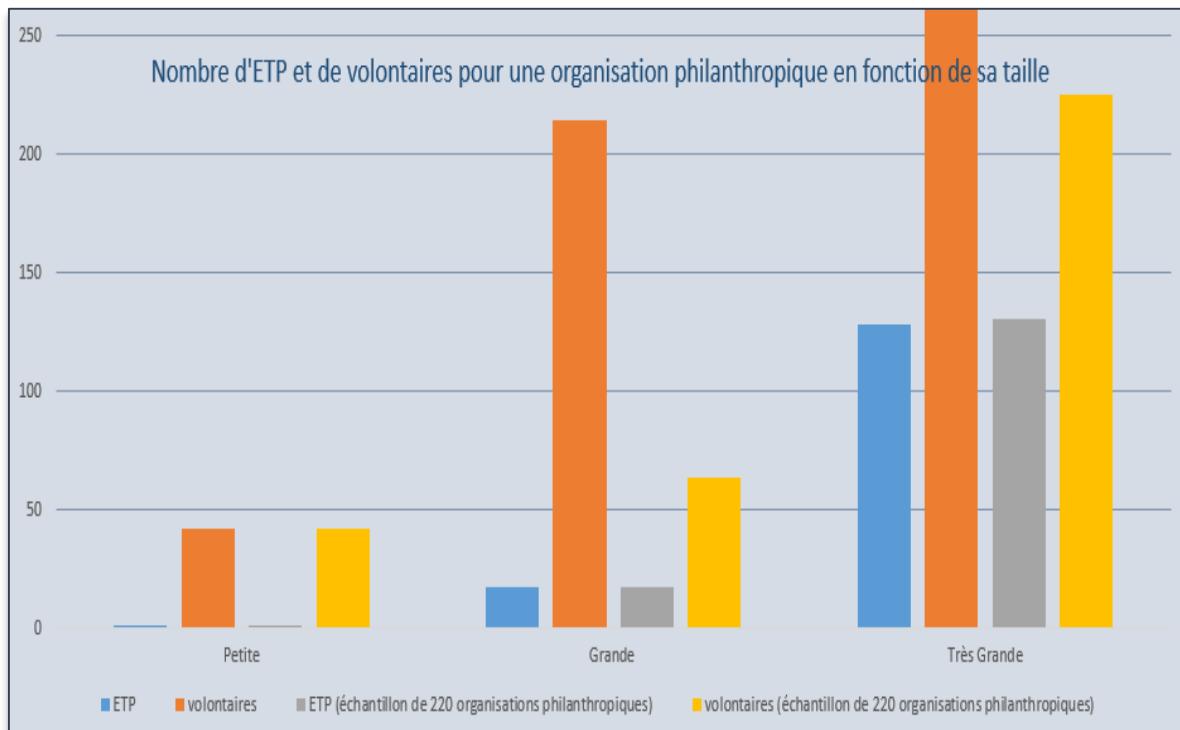
Figure 5



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 12 : Nombre d'ETP et de volontaires pour une organisation philanthropique en fonction de sa taille

Figure 6⁵⁷

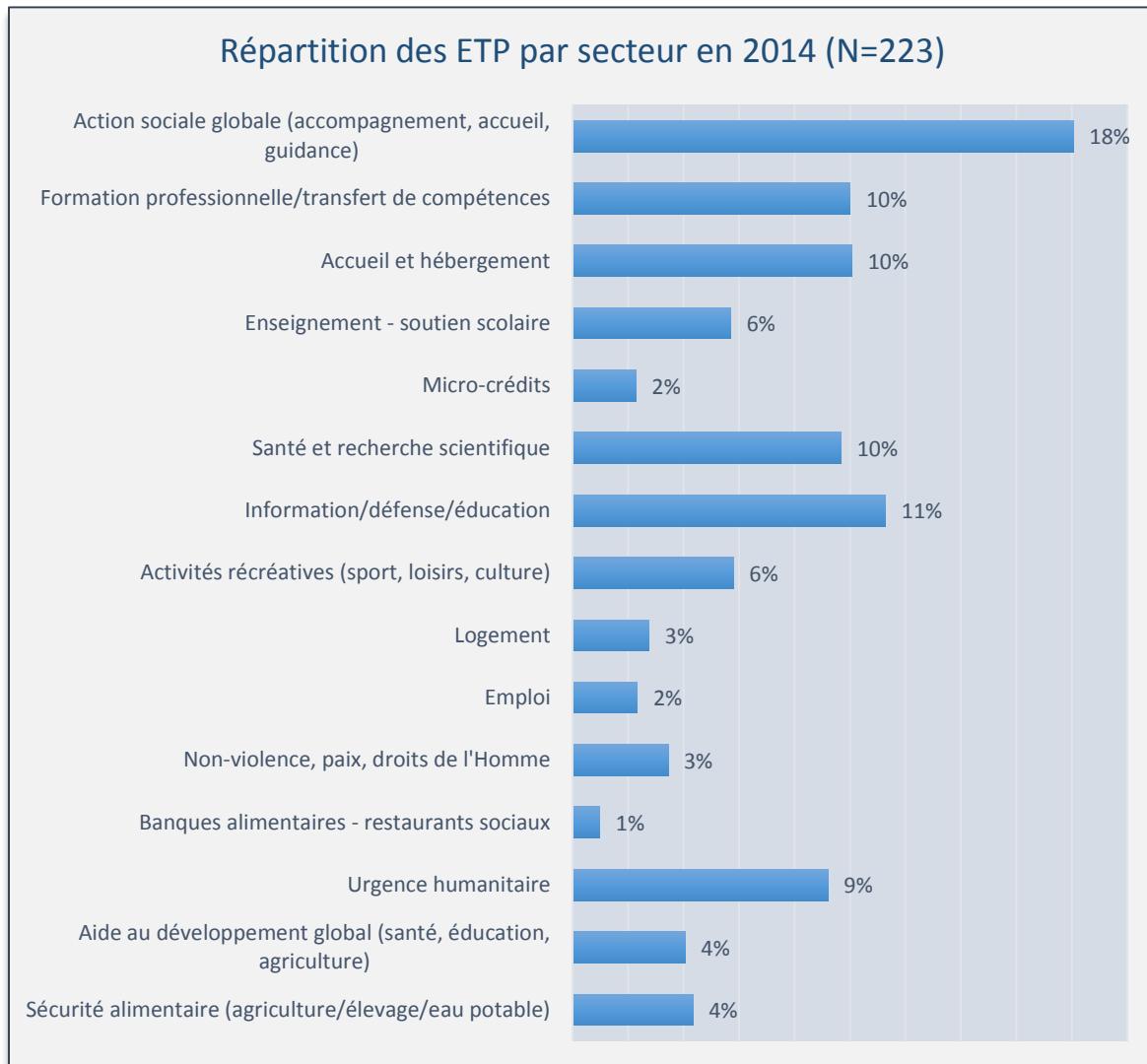


Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

⁵⁷ Précisons que dans un souci de lisibilité, seule une partie du graphique a été représentée. En effet, la zone excédent 250 ETP a été volontairement rognée. Cette démarche trouve son explication dans l'échantillon. En effet, si l'on considère un échantillon total de 223 organisations philanthropiques, une très grande organisation philanthropique compte en moyenne 1.167 volontaires.

Annexe 13 : Répartition des ETP par secteur en 2014 (N=223)

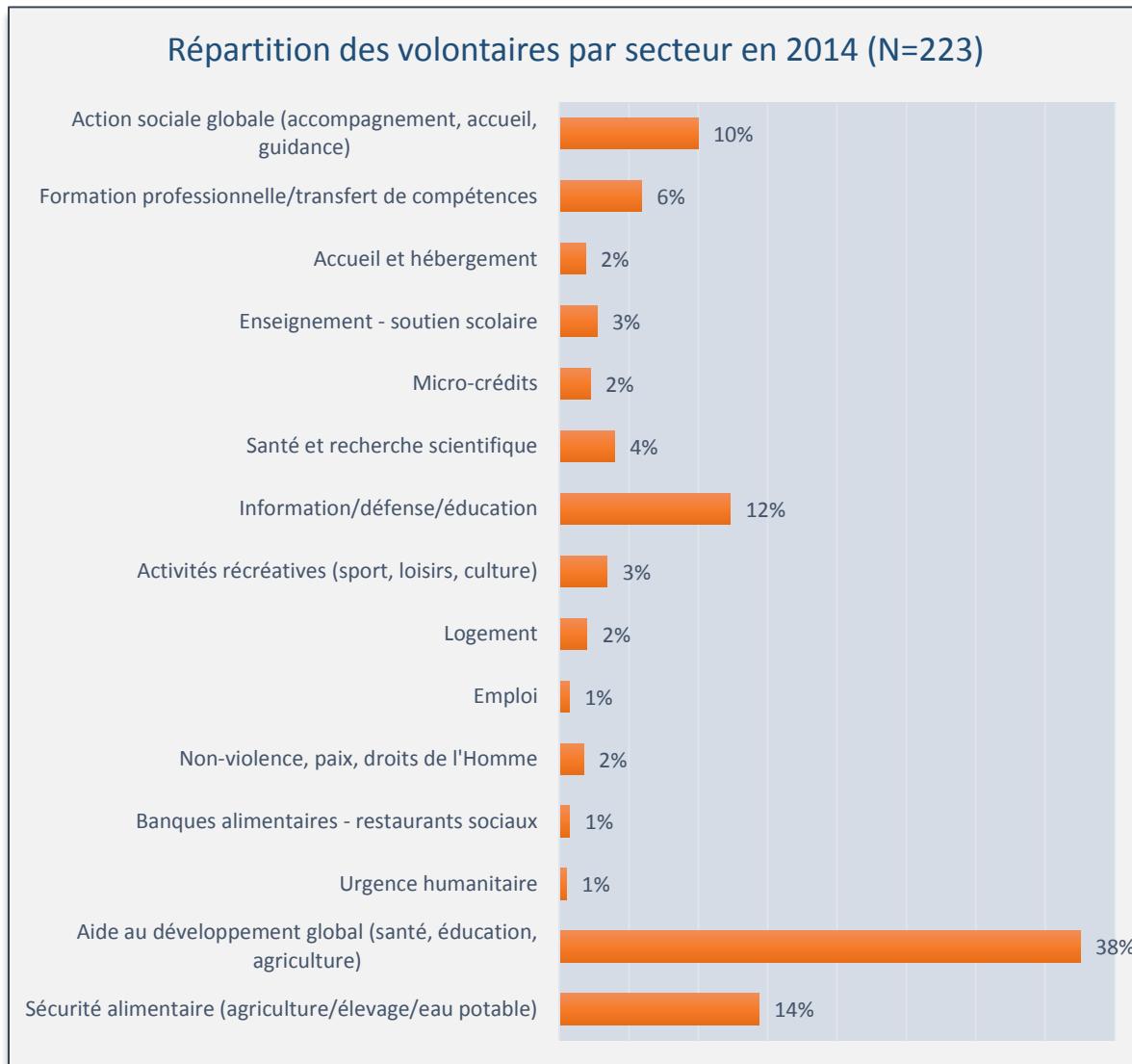
Figure 7



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 14 : Répartition des volontaires par secteur en 2014 (N=223)

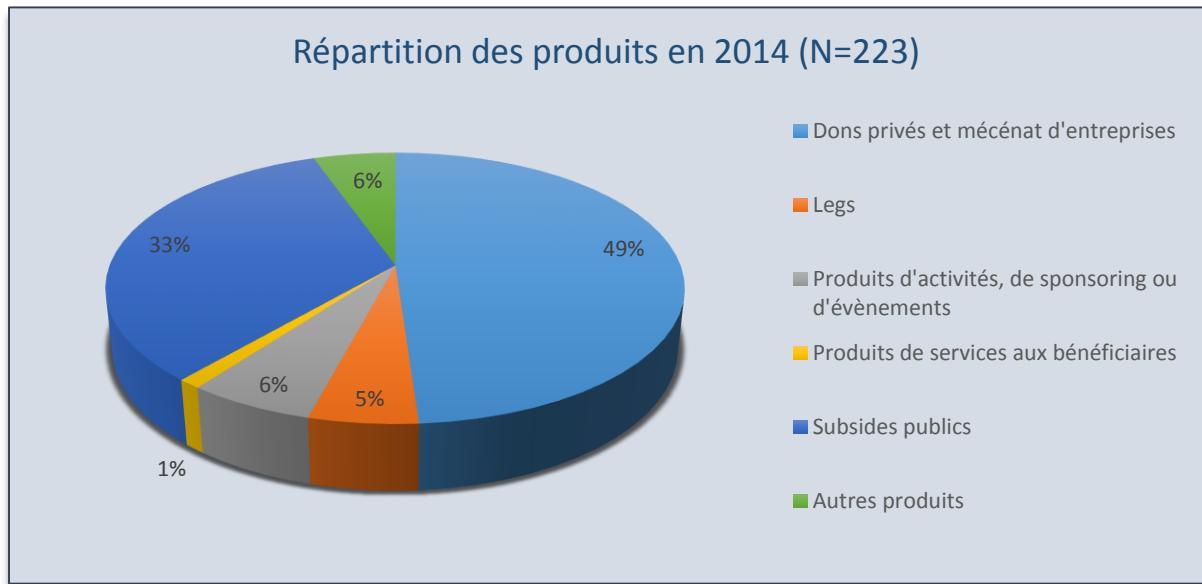
Figure 8



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 15 : Répartition des produits (N=223)

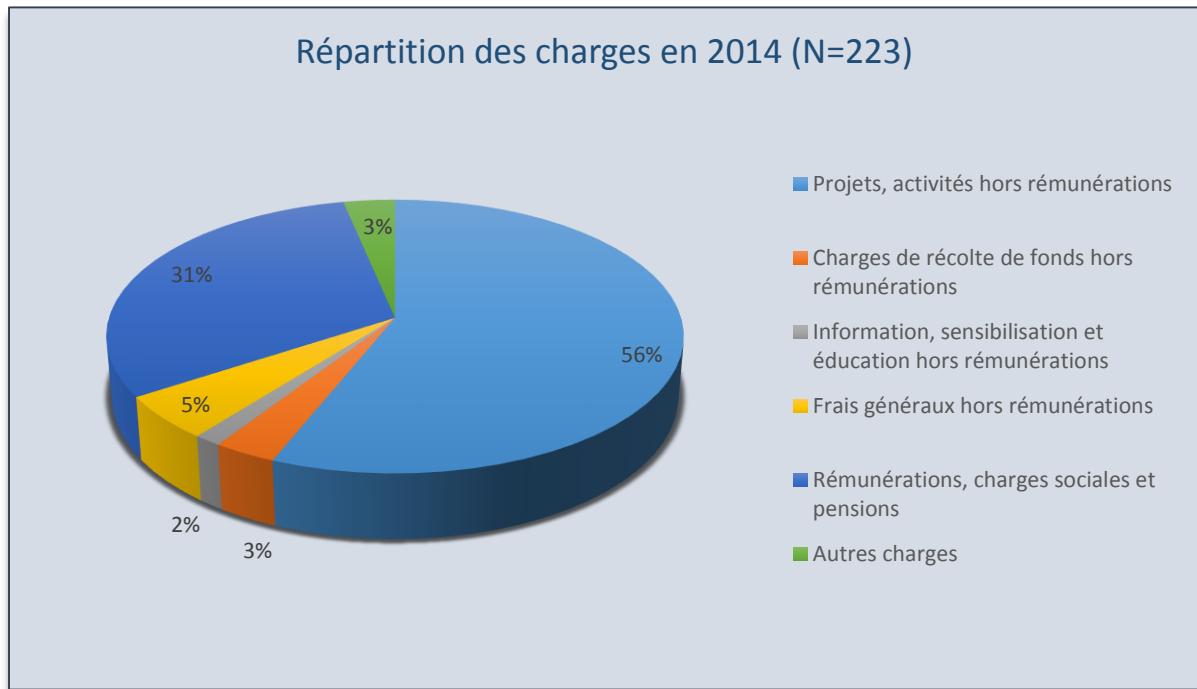
Figure 9



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 16 : Répartition des charges (N=223)

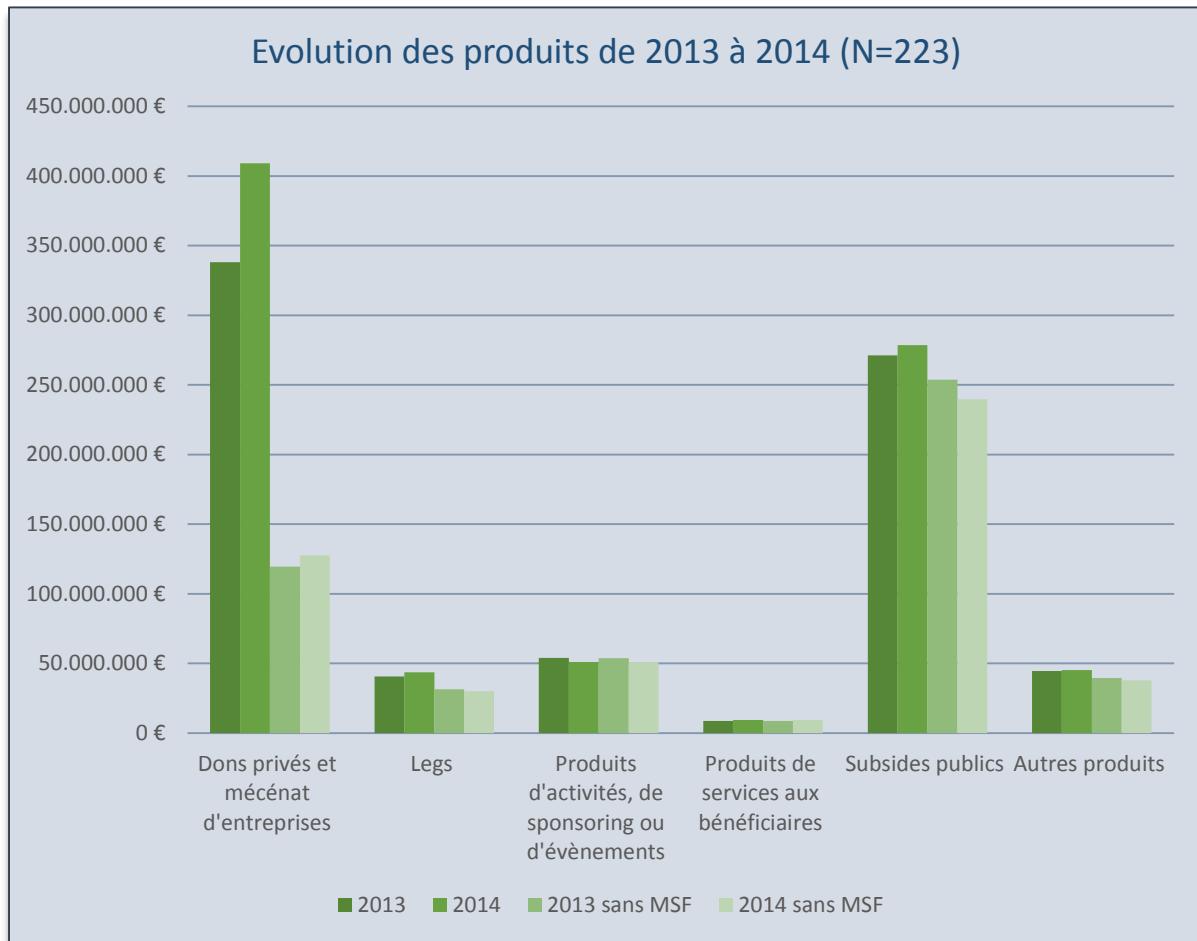
Figure 10



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 17 : Evolution des produits de 2013 à 2014⁵⁸ (N=223)

Figure 11

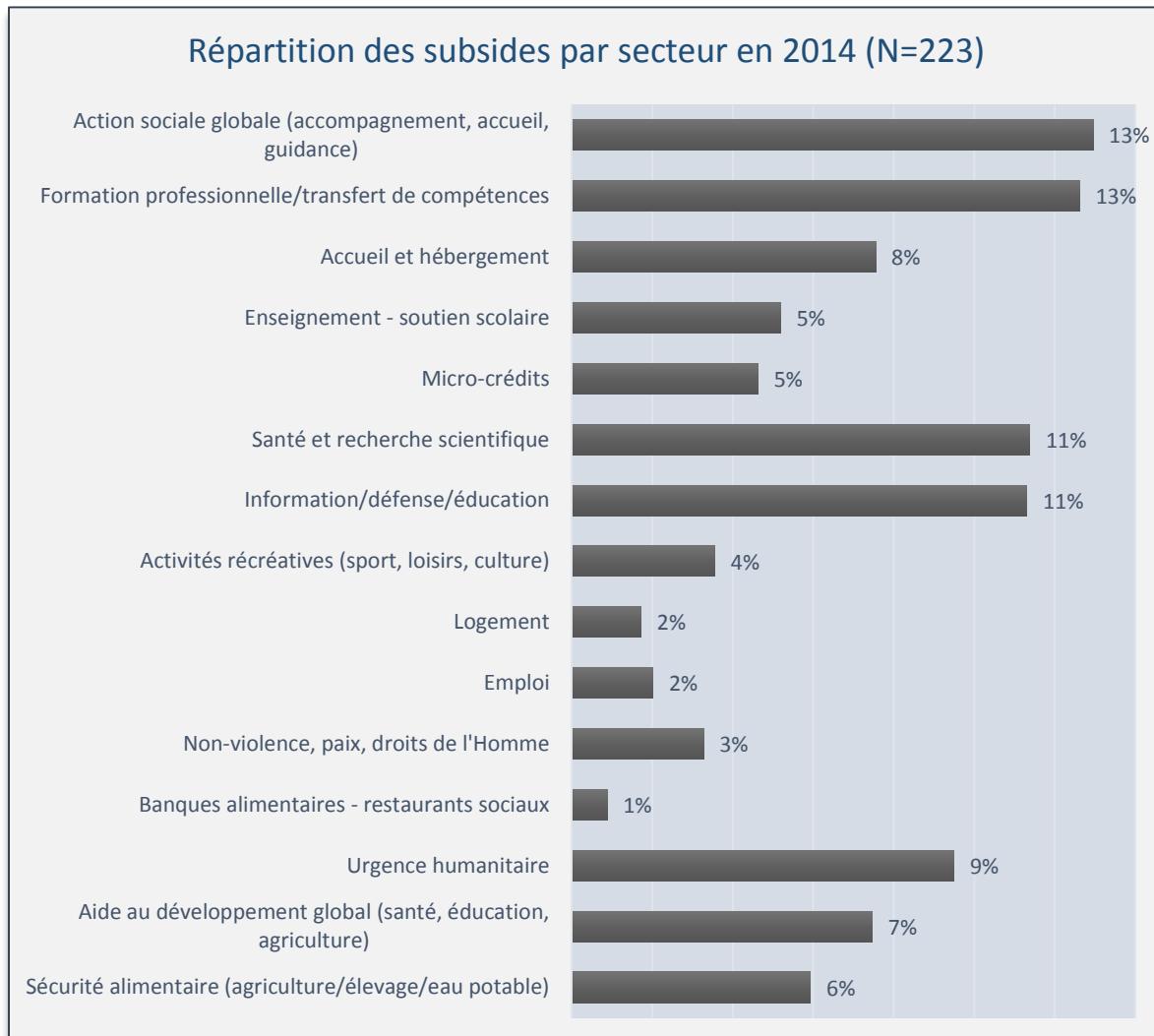


Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

⁵⁸ Etant donné le poids de Médecins Sans Frontières (MSF) qui atteint 69% du total des dons perçus, le graphique reprend conjointement la variation de l'échantillon avec cette organisation philanthropique (N=223) ainsi que la variation de l'échantillon sans celle-ci (N=222)

Annexe 18 : Répartition des subsides par secteur en 2014 (N=223)

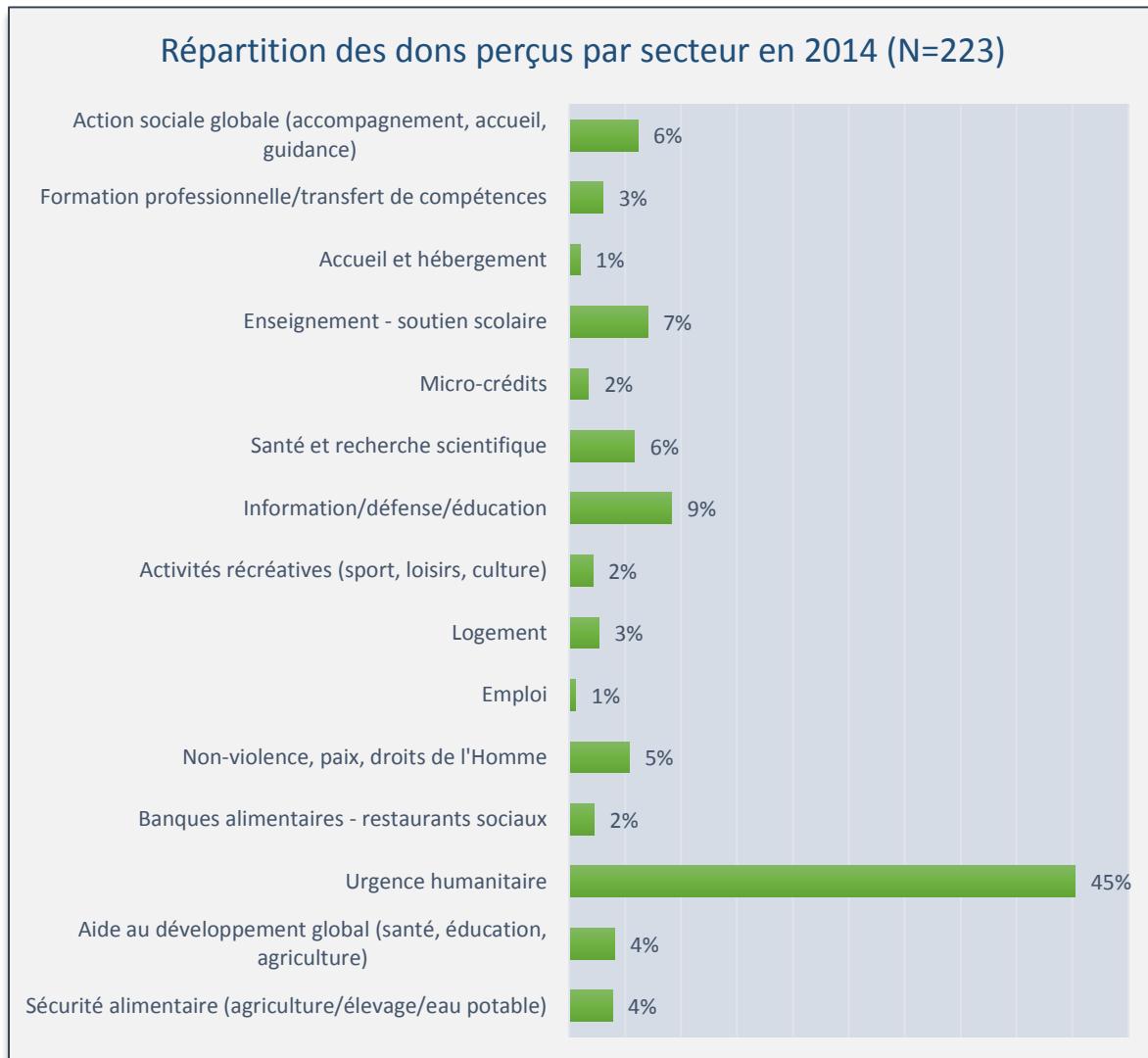
Figure 12



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 19 : Répartition des dons perçus par secteur en 2014 (N=223)

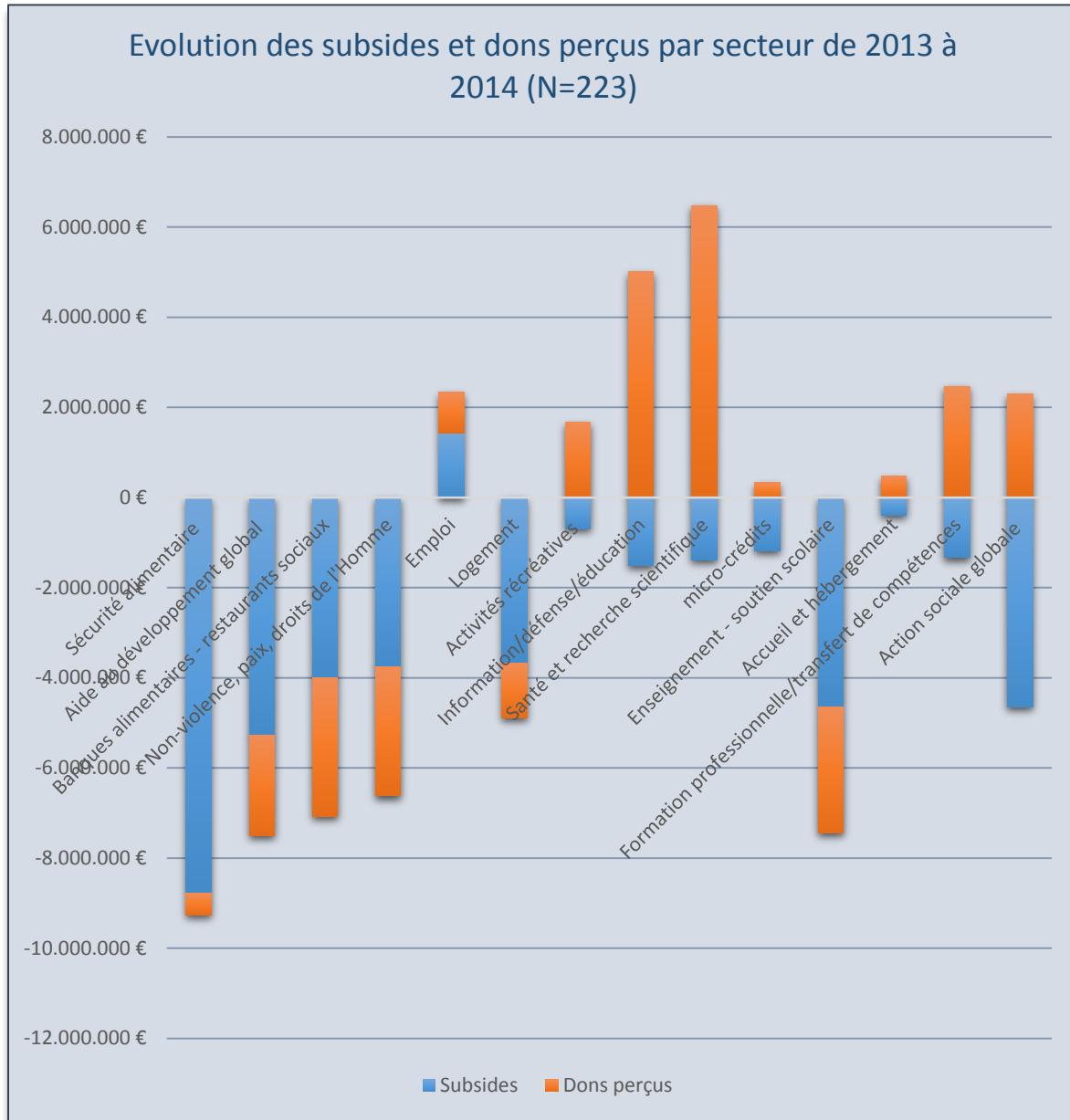
Figure 13



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 20 : Evolution des subsides et dons perçus selon les secteurs de 2013 à 2014⁵⁹ (N=223)

Figure 14

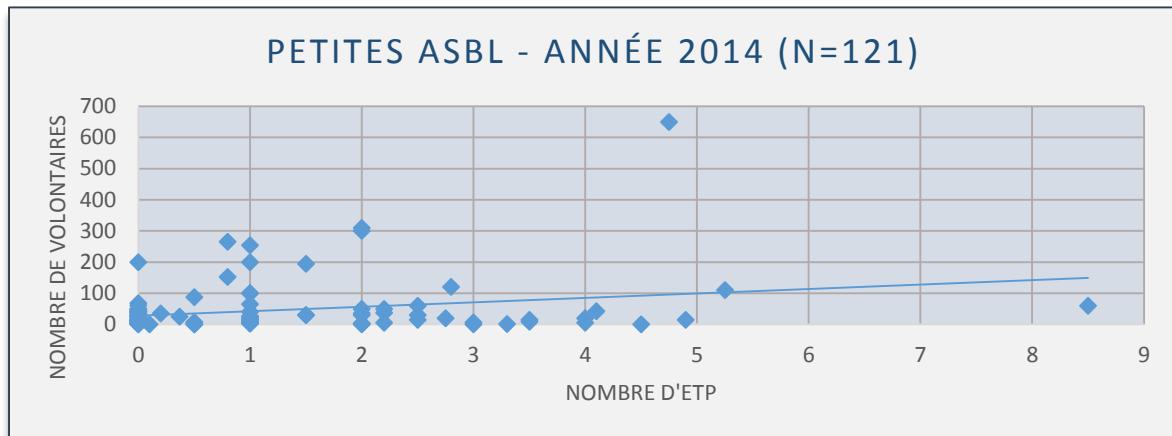


Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

⁵⁹ Précisons que dans un souci de lisibilité, le secteur de l'urgence humanitaire a été retiré. En effet, ce dernier voit sa croissance de dons perçus de 2013 à 2014 s'élever à 59.436.563,03€

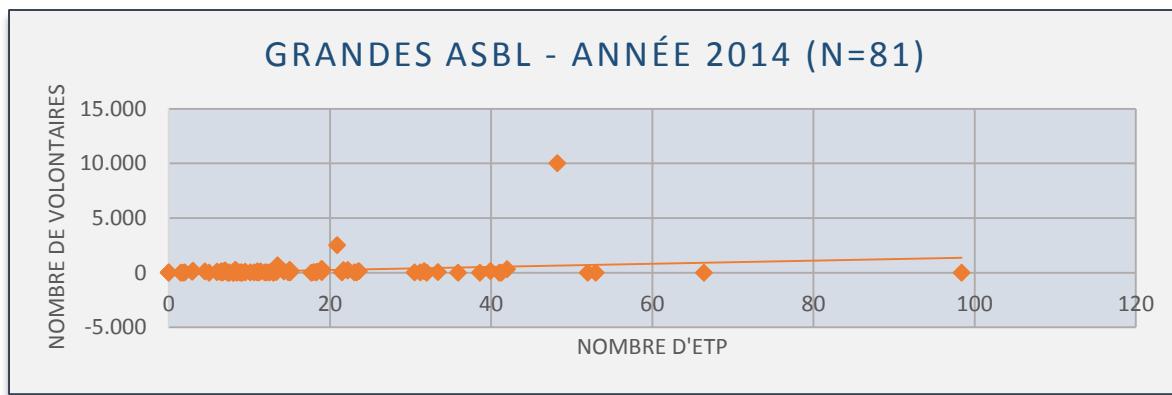
Annexe 21 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=223)

Figure 15



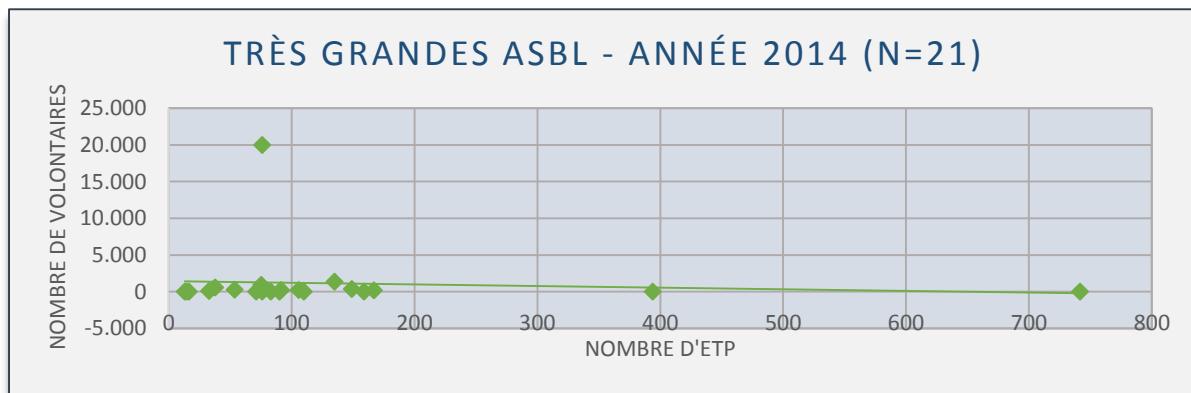
Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Figure 16



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

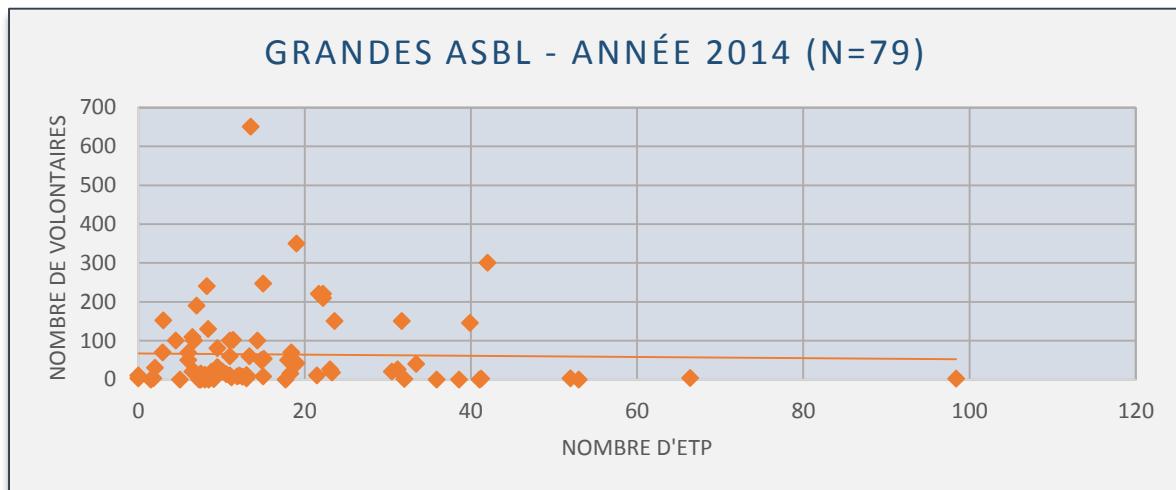
Figure 17



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

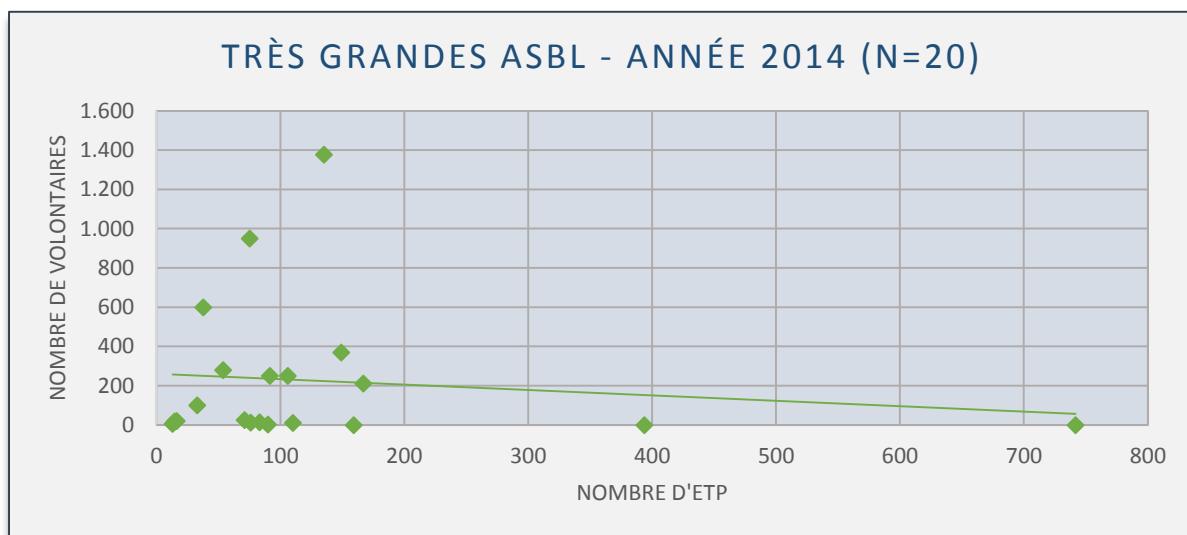
Annexe 22 : Relation « nombre d'ETP - nombre de volontaires » (N=220)

Figure 18



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Figure 19



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 23 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)

Figure 20

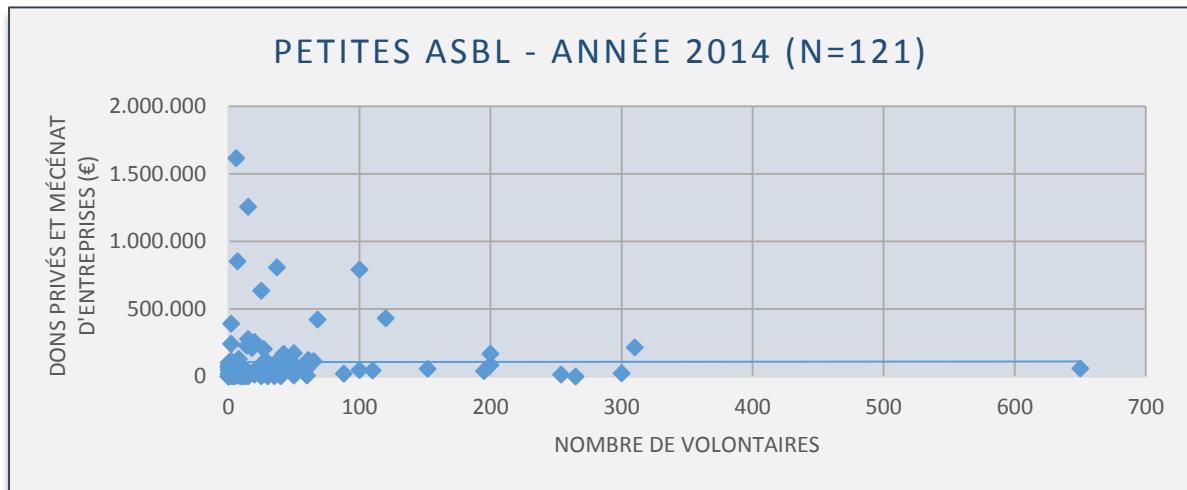


Figure 22

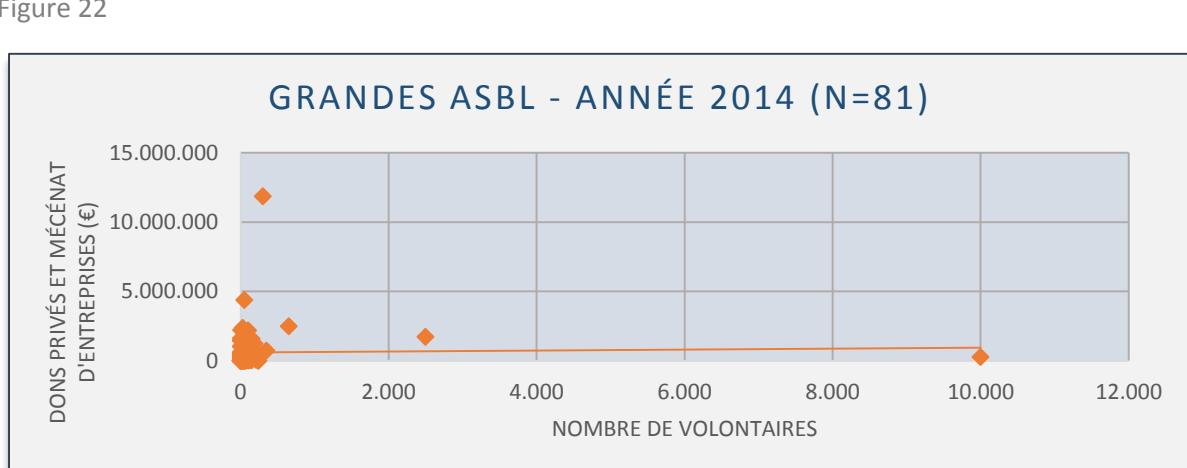
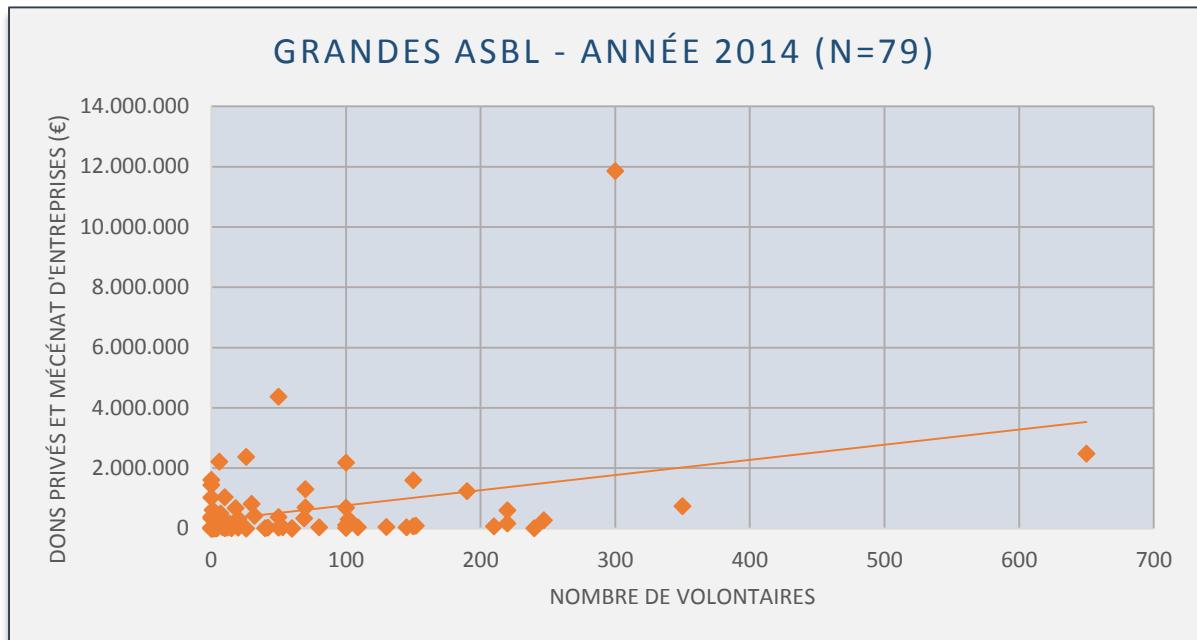


Figure 23



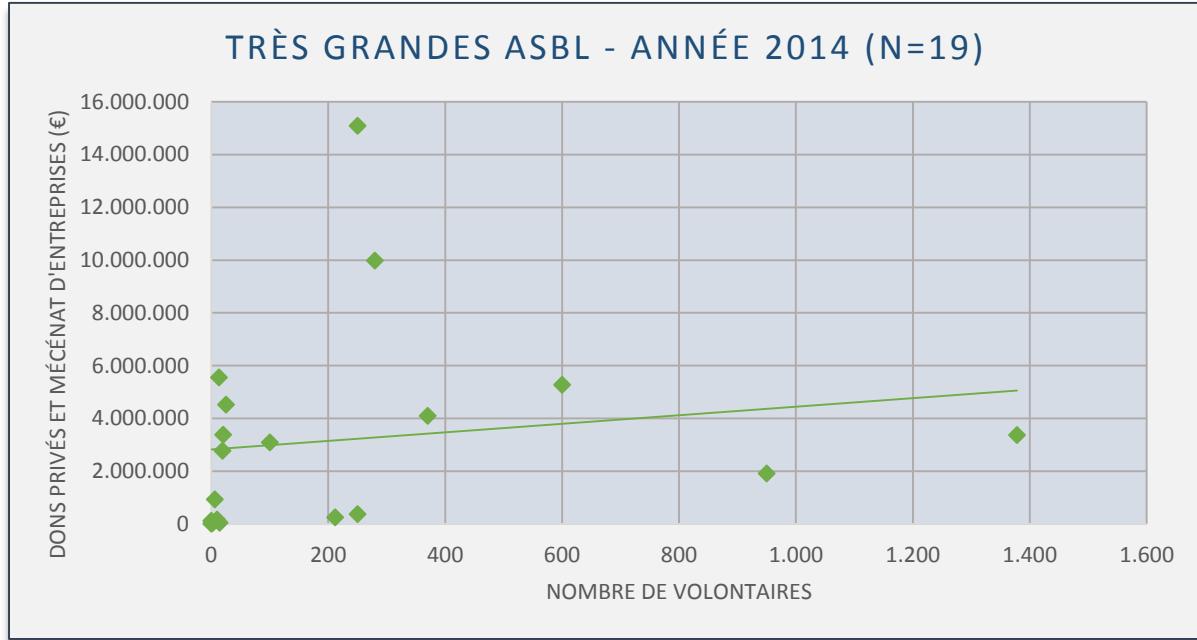
Annexe 24 : Relation « nombre de volontaires - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=219)

Figure 24



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

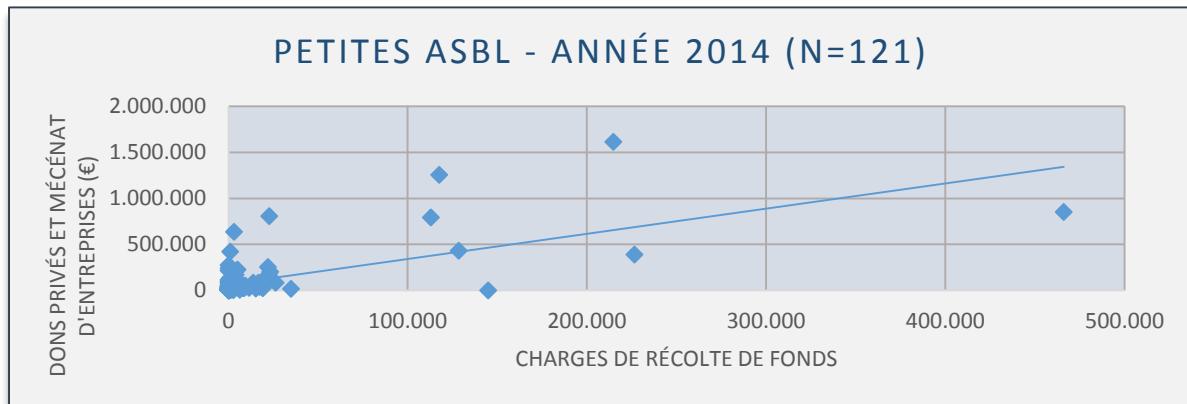
Figure 25



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

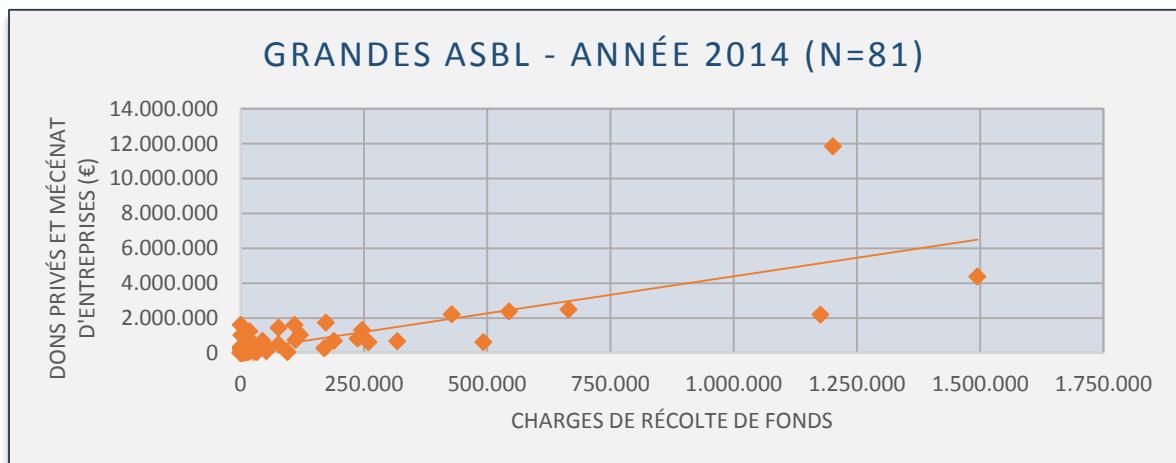
Annexe 25 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)

Figure 26

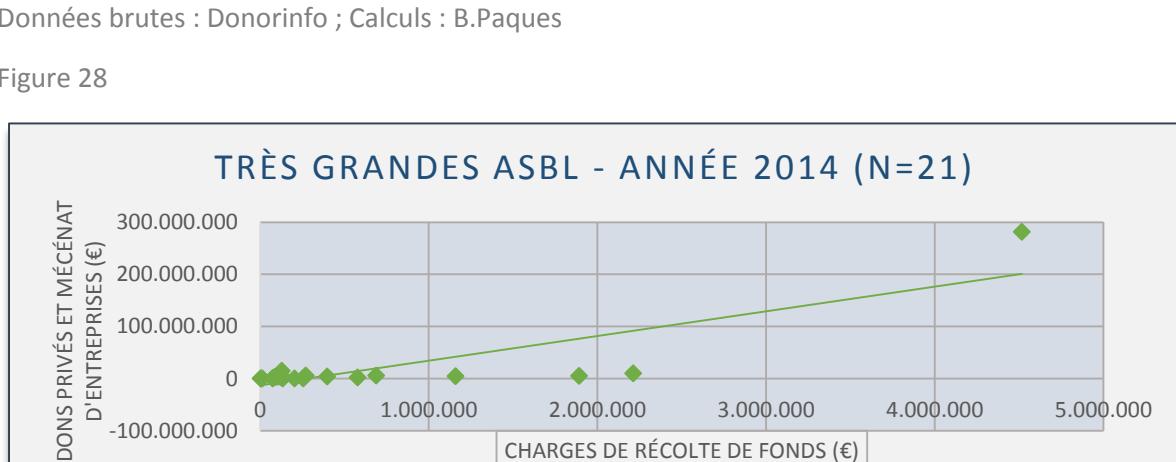


Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Figure 27



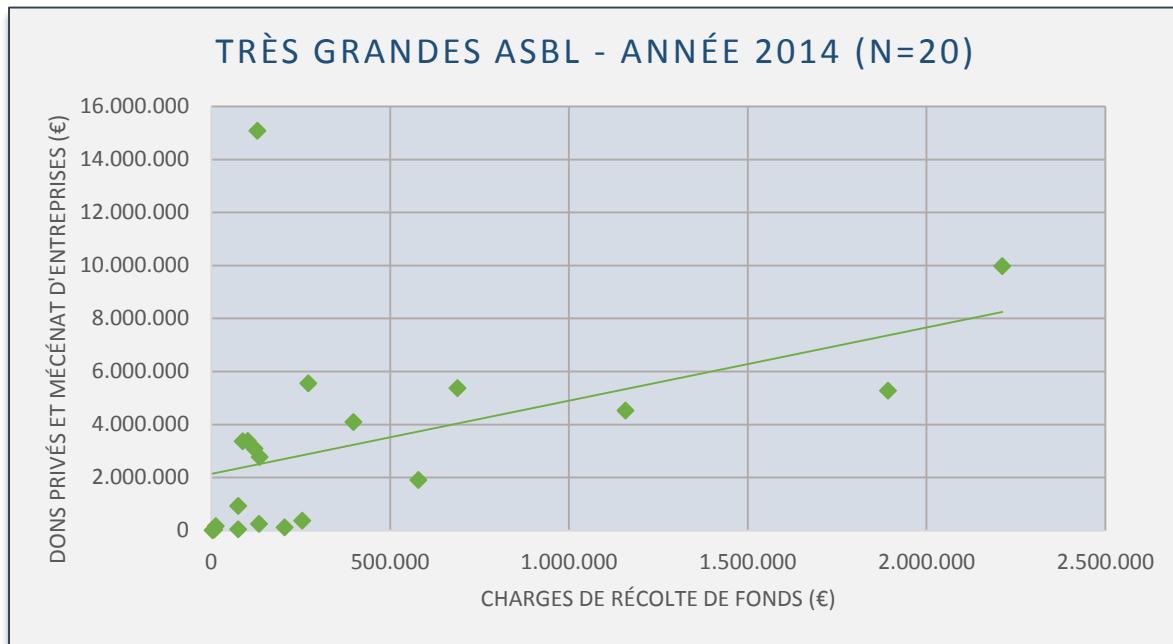
Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 26 : Relation « charges de récolte de fonds - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222)

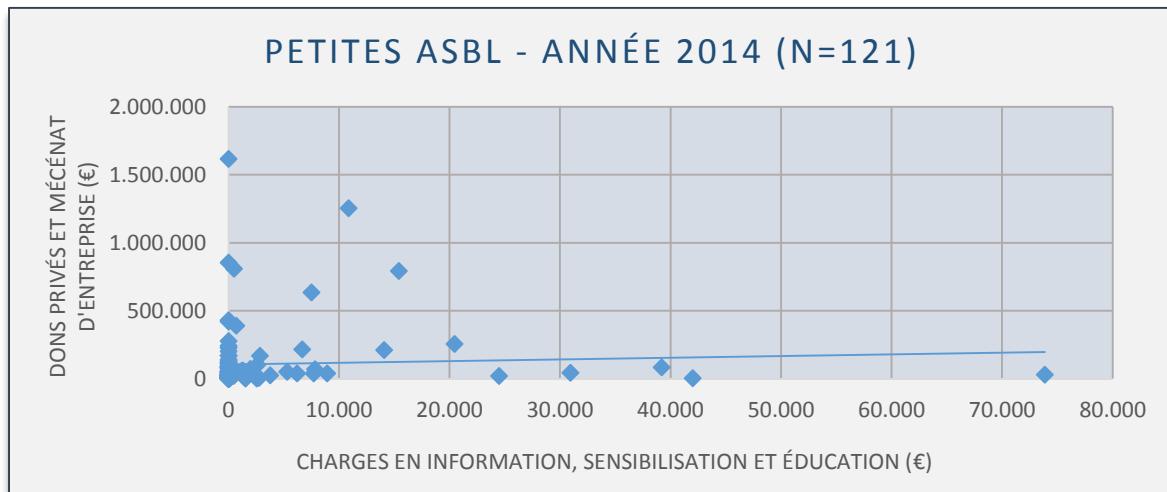
Figure 29



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

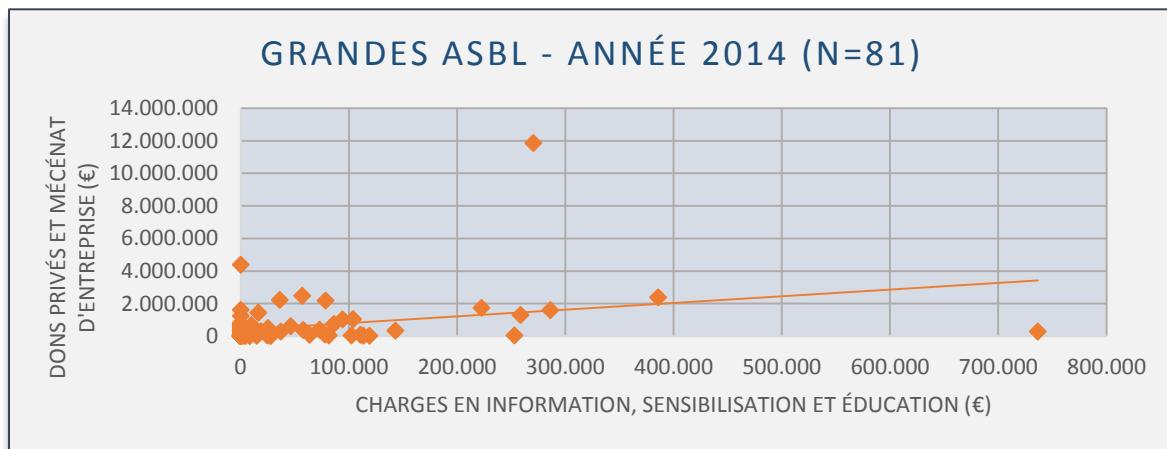
Annexe 27 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=223)

Figure 30



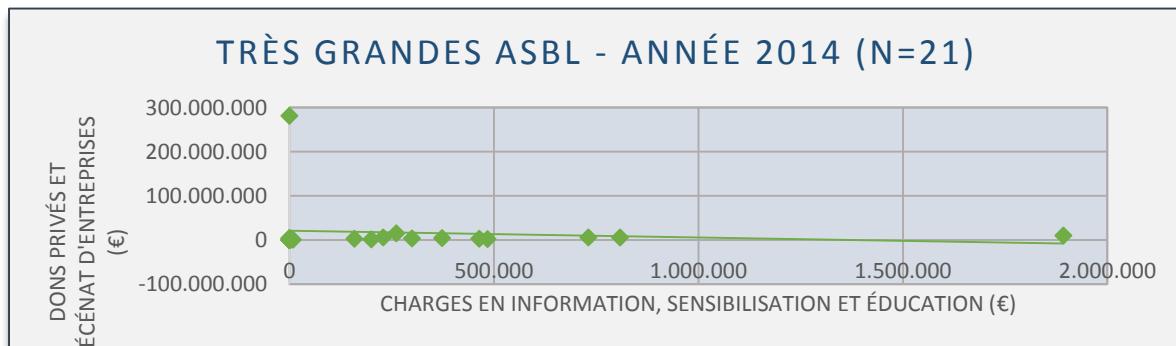
Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Figure 31



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

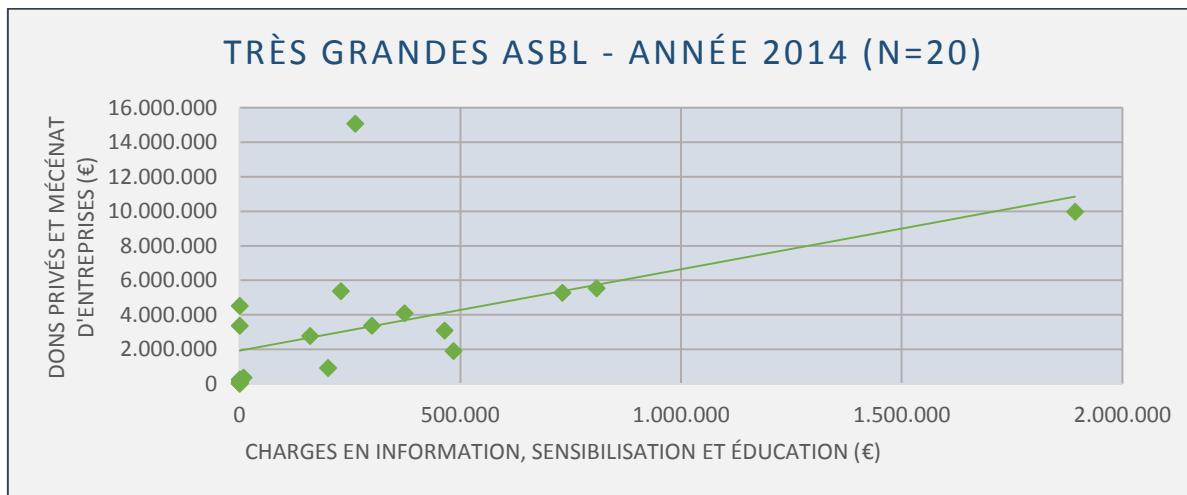
Figure 32



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Annexe 28 : Relation « charges en information, sensibilisation et éducation - dons privés et mécénat d'entreprises » (N=222)

Figure 33



Données brutes : Donorinfo ; Calculs : B.Paques

Bibliographie

Sources primaires

- Acx, R., Rigo, C., & Vander Donckt, M. (2011). *Le poids économique des associations en Belgique*. Récupéré sur Banque Nationale de Belgique.
- Auriac, J., Vallet-Moisson, M., de Bellescize, S., & Meimon, J. (2012, Mai). *Comment encourager la philanthropie privée au service du développement?* Récupéré sur Leading Group: http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Philanthropie_BD.pdf
- Bauwens, T., Huybrechts, B., Marcq, P., Marée, M., Mernier, A., Mertens, S., . . . Xhaufflair, V. (2015). *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*. Liège: Académie des Entrepreneurs Sociaux.
- Centre d'Economie Sociale. (2010). *Temps consacré au travail volontaire*. Récupéré sur Centre d'Economie Sociale: http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/volontariat-chiffres-cles/temps-consacre-au-travail-volontaire
- Chaire Baillet Latour. (2014). Philanthropie et investissement social. Liège, Liège, Belgique.
- Concertes. (2013). *Etat des lieux de l'économie sociale en 2013*. Récupéré sur Observatoire de l'Economie Sociale: http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2015/02/OES_LesCahiers-n11.pdf
- Concertes. (2014). *Les associations en Belgique*. Récupéré sur Maisons pour associations: http://www.mpa80.be/wp-content/uploads/2015/01/Barom%C3%A8tre_associations_2014_Comptes_BNB_et_BCE.pdf
- Deroïn, V. (2014, Janvier). *Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles*. Récupéré sur Ministère de la culture et de la communication: <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
- Disneur, L., Marchand, A., van Steenberghe, P., & Pollenus, J.-P. (2014). *L'investissement direct*.
- Donorinfo. (2016). *Baromètre Donorinfo 2016*. Bruxelles: Erik van Baren. Récupéré sur Donorinfo.
- Filo-Fisc. (2016, Mars 25). *La fiscalité des ASBL et leurs obligations comptables*. Récupéré sur Filo-Fisc: <http://www.filo-fisc.be/Downloads/Fiscasbl.pdf>
- Fondation Roi Baudouin. (2014, Avril 24). *Le journal de la philanthropie*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Garbarczyk, B., Konstantatos, F., & Mortier, Q. (2015). *Newsletter de l'Economie Sociale*. Récupéré sur SAW-B: http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/etude_2015_web.pdf
- Grotius International. (2013). *Collecte de fonds : une augmentation des dons nettement ralentie*. Récupéré sur Grotius International: <http://www.grotius.fr/collecte-de-fonds-une-augmentation-des-dons-nettement-ralentie/>
- Institut des comptes nationaux. (2012). *Le compte satellite des institutions sans but lucratif*. Récupéré sur Banque Nationale de Belgique: <https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfds.pdf>

- IPSOS Public Affairs. (2015). *Baromètre des associations*. Récupéré sur Bonnes causes: <http://www.bonnescauses.be/media/15204/barome-tre-des-associations-2015-pre-sentation-confe-rence-de-presse-fr-final.pdf>
- L'Associatif financier. (2013, 04 09). *Quelle est la catégorie comptable de votre asbl?* Récupéré sur L'Associatif financier: <http://www.associatiffinancier.be/COMPTA/Cat%20gories%20comptables%20des%20asbl.pdf>
- Les Scop. (2011). *Les Scop*. Récupéré sur Les Scop: <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/sept-raisons-de-creer-une-scop.html>
- Maelfait, A., & Seys, S. (2013). *Guide du testament*. Bruxelles: la Charte.
- Maes, S., & Gonda, P. (2016). *Donorinfo*. Récupéré sur Donorinfo: <http://donorinfo.be/fr/organization/association-belgique-madagascar-asbl>
- Marée, M., Hustinx, L., Xhaufflair, V., De Keyser, L., & Verhaeghe, L. (2015). *Le volontariat en Belgique, chiffres-clés*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Mertens, S. (2016, Février 25). *Market Resources*. Récupéré sur <http://lola.hec.ulg.ac.be/course/view.php?id=360>
- Mertens, S. (2016, Mars 03). *Social Business Models & Financement des entreprises sociales*. Récupéré sur http://lola.hec.ulg.ac.be/pluginfile.php/44291/mod_resource/content/1/SBM-session4-3march2016.pdf
- Mertens, S., & Marée, M. (2011). *Comment se finance le secteur associatif?* Récupéré sur Centre d'Economie Sociale: <http://www.ces.ulg.ac.be/uploads/CES%20enquete%20ASBL.pdf>
- Mertens, S., Davister, C., Henry, A., Marée, M., Rijpens, J., Adam, S., . . . Mouchamps, H. (2010). *La gestion des entreprises sociales*. Liège: Edipro.
- Moniteur Belge. (2011, Novembre 20). *Décret relatif à l'économie sociale*. Récupéré sur SAW-B: http://www.saw-b.be/com/décretES-RW_20081120_moniteur20081231.pdf
- Rieunier, S. M. (2013). *Le marketing de la collecte de legs : de la légitimité à proposer l'immortalité à la gestion relationnelle*. Paris: Décisions Marketing.
- Rijpens, J. (2010). *Association sans but lucratif / Association internationale sans but lucratif*. Récupéré sur Centre d'économie sociale : http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/a-b/asbl-aisbl
- Scheerlinck, E., Persyn, J., Faseur, T., DeVreese, R., Couck, P., & De Coster, I. (2013). *Fundraising in Belgium : The organization's point of view*.
- Service Public Fédéral Finances. (2015). *ASBL - Déclaration d'impôt*. Récupéré sur Service Public Fédéral Finances: http://finances.belgium.be/fr/asbl/impots_et_tva/declaration_d_impot
- Service Public Fédéral Justice. (2016). *Caractéristiques des ASBL*. (S. P. Belge, Éditeur) Récupéré sur Service Public Fédéral Justice: http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/associations_et_fondations/asbl
- Service Public Fédéral Justice. (2016). *L'asbl*. Récupéré sur Service Public Fédéral Justice: <http://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/ASBL-FR.pdf>

Service Public Fédéral Justice. (2016). *Les ASBL*. Récupéré sur Union des villes et communes de Wallonie: http://www.uvcw.be/no_index/adl/ressources/Doc-ASBL-SPF.pdf

Vanden Eynde, J. (2015). *La responsabilité civile des administrateurs des associations sans but lucratif*. Récupéré sur Vanden Eynde: http://droitdessocietes.be/wa_files/la_20responsabilite_c3_a9_20civile_20des_20administrateurs_20des_20associations_20_20sans_20but_20luc.pdf

Vander Linden, M. (2007). *Comptabilité des grandes ASBL*. Récupéré sur Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés: http://www.ipcf.be/Uploads/Documents/doc_1067.pdf

Wegria, K. (2016). *Administrateurs : qu'en est-il de votre responsabilité au sein d'une asbl?* Récupéré sur Aisf: http://wwwaisf.be/infos/wp-content/uploads/2013/07/responsabilite_administrateurs_2013.pdf

Sources secondaires

- Acx, R., Rigo, C., & Vander Donckt, M. (2011). Het economisch gewicht van verenigingen in België. Kwantitatieve analyse (uitgave 2011). In Koning Boudewijnstichting (Ed.). Brussel.
- Association of Fundraising Professionals. (2010). AFP Fundamentals of fundraising course. Participant manual. Arlington, Virginia.
- Blackbaud inc. (2011). 2011 State of the Nonprofit Industry Survey. Charleston.
- Braconnier P., & Caire G. (2013). *L'économie sociale et solidaire et le travail*, L'Harmattan, p.26.
- Defourny, J., & Dubois, P. (1996). L'emploi, le financement et le bénévolat des ASBL employeurs en Wallonie, Rapport de recherche pour la Région Wallonne, Université de Liège.
- D'hondt, M., & Van Buggenhout, B. (1998). Statuut van de vrijwilliger. Knelpunten en oplossingen, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Dussuet, A., Flahault E., & Loiseau, D. (2007). Quelle gestion des ressources humaines dans l'économie sociale ? Entre bénévolat et professionnalisation : la place du travail dans les associations, Rapport final du programme Pour l'innovation sociale et le développement en économie sociale et solidaire, p.17
- Hager, M., Rooney, P., & Pollak, T. (2002). How fundraising is carried out in US nonprofit organisations. *International Journal of Nonprofit and Voluntary Sector Marketing*, 7(4), 311-324.
- Hughes, S., Lincoln, S., & Saxton, J. (2008). Passion, persistence, and partnership: the secrets of earning more online. In MissionFish (Ed.). Richmond: Institute of Fundraising, MissionFish, nfpSynergy.
- Joyaux, S. P. (2011). *Strategic Fund Development* (3d edition ed.). New Jersey: John Wiley & Sons.
- Laville, J.-L., & Salmon, A. (2015). *Associations et Action publique*, Desclée de Brouwer.
- Rousseau, F. (2007). *L'organisation militante*, RECMA Revue Internationale de l'économie sociale, n°303.
- Salamon, L. M., Sokolowski, S. W., & List, R. (2004). *Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit Sector* (Vol. 2). Bloomfield: Kumarian Press, Inc.
- Sargeant, A., & Jay, E. (2004). *Fundraising management analysis, planning and practice*. Oxon: Routledge.
- Tchernonog, V. (2013). Le paysage associatif français, Juris éditions/Dalloz, 2e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication.

Table des matières

Introduction	- 5 -
Cadre théorique	- 7 -
1. Philanthropie	- 7 -
1.1. Définition et évolution	- 7 -
1.2. Les différentes formes de « venture philanthropy »	- 8 -
2. Enjeux de la philanthropie	- 10 -
2.1. Relation entre volontaires et salariés	- 11 -
2.2. Relation des associations face à philanthropie	- 13 -
2.2.1. Importance de la récolte de fonds et attentes	- 13 -
2.2.2. Position de la récolte de fonds dans la structure et la culture de l'organisation	- 14 -
2.2.3. Stratégies de récolte de fonds	- 15 -
3. Associations	- 17 -
3.1. Définition	- 17 -
3.2. Constitution	- 19 -
3.3. Organisation	- 21 -
3.4. Responsabilités	- 22 -
3.5. Régime comptable	- 23 -
3.6. Régime fiscal	- 24 -
4. Financement des associations	- 25 -
4.1. Financement des opérations courantes	- 25 -
4.1.1. Les dons perçus	- 26 -
4.1.2. Les cotisations	- 30 -
4.1.3. Les produits d'activités	- 30 -
4.1.4. Le financement public	- 31 -
4.1.5. Répartition des ressources dans le financement	- 31 -
4.2. Traitement comptable des dons, legs et subсидes	- 32 -
4.3. Financement des dépenses d'investissement et des besoins de trésorerie	- 34 -
4.3.1. Fonds propres	- 34 -
4.3.2. Emprunts	- 35 -
4.3.3. Hybridation des ressources	- 37 -
5. Situation du secteur associatif en Belgique : emploi et financement	- 38 -
5.1. Chiffres clés des institutions sans but lucratif	- 38 -
5.2. Chiffres clés des associations en Belgique	- 40 -
6. Enoncé des hypothèses	- 42 -
Analyse pratique	- 43 -
1. Méthodologie	- 43 -
1.1. Cadre d'analyse	- 43 -
1.2. Méthode	- 43 -
1.3. Echantillon	- 45 -
1.4. Freins et obstacles	- 47 -
2. Présentation des résultats	- 48 -
2.1. La croissance de l'emploi des organisations philanthropiques est supérieure à la croissance de l'emploi total	- 48 -
2.1.1. Origine de l'hypothèse	- 48 -
2.1.2. Présentation des résultats	- 48 -

2.2. L'emploi et la croissance de l'emploi des organisations philanthropiques sont supérieurs en Flandre par rapport aux deux autres régions du pays	- 48 -
2.2.1. Origine de l'hypothèse	- 48 -
2.2.2. Présentation des résultats	- 49 -
2.2.3. Adaptation de l'analyse	- 49 -
2.3. La proportion de volontaires est plus importante dans les petites organisations philanthropiques contrairement au nombre de salariés	- 51 -
2.3.1. Origine de l'hypothèse	- 51 -
2.3.2. Présentation des résultats	- 52 -
2.3.3. Adaptation de l'analyse	- 52 -
2.4. Contrairement aux volontaires, les salariés des organisations philanthropiques sont plus présents dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine	- 53 -
2.4.1. Origine de l'hypothèse	- 53 -
2.4.2. Présentation des résultats	- 54 -
2.5. Les subsides publics représentent la majorité du financement de nombreuses organisations philanthropiques et permettent ainsi de financer l'entièreté des frais structurels de ces organisations	- 55 -
2.5.1. Origine de l'hypothèse	- 55 -
2.5.2. Présentation des résultats	- 55 -
2.5.3. Valeur aberrante	- 56 -
2.6. La baisse de fonds publics des organisations philanthropiques est compensée par la hausse de fonds privés de celles-ci	- 56 -
2.6.1. Origine de l'hypothèse	- 56 -
2.6.2. Présentation des résultats	- 56 -
2.6.3. Valeur aberrante	- 57 -
2.7. Les secteurs les plus concernés par la baisse du financement public sont également ceux ne pouvant résorber cette baisse par une augmentation suffisante de fonds privés	- 58 -
2.7.1. Origine de l'hypothèse	- 58 -
2.7.2. Présentation des résultats	- 58 -
2.8. Une hausse du nombre d'ETP provoque une baisse du nombre de volontaires	- 59 -
2.8.1. Origine de l'hypothèse	- 59 -
2.8.2. Présentation des résultats	- 59 -
2.8.3. Adaptation de l'analyse	- 60 -
2.9. Une hausse du nombre de volontaires provoque une hausse du nombre de dons perçus	- 61 -
2.9.1. Origine de l'hypothèse	- 61 -
2.9.2. Présentation des résultats	- 61 -
2.9.3. Adaptation de l'analyse	- 61 -
2.10. Une hausse des charges de récolte de fonds provoque une hausse des dons perçus	- 62 -
2.10.1. Origine de l'hypothèse	- 62 -
2.10.2. Présentation des résultats	- 62 -
2.10.3. Adaptation de l'analyse	- 62 -
2.11. Une hausse des charges en information, sensibilisation et éducation provoque une hausse des dons perçus	- 63 -
2.11.1. Origine de l'hypothèse	- 63 -
2.11.2. Présentation des résultats	- 63 -
2.11.3. Adaptation de l'analyse	- 63 -
3. Discussion des résultats	- 64 -
Conclusion	- 69 -
Table des annexes	- 73 -
Bibliographie	103